

FORMATIONS BANQUE FINANCE 2018

Sessions
garanties
dès **2**
participants

**COMPTABILITÉ
DES ASSURANCES**

**CONTEXTE
BANCAIRE ET
RÉGLEMENTATION**

**EXIGENCE
PRUDENTIELLE
ET REPORTING
FINANCIER**

**AUDIT ET
CONTRÔLE,
RISQUES**

**FINANCE
D'ENTREPRISE
ET DE BANQUE**

**CONTRÔLE
DE GESTION**

**COMPTABILITÉ
BANCAIRE**

**GESTION
D'ACTIFS ET
SERVICES
FINANCIERS**

**ACTIVITÉS
DE MARCHÉ
ET BACK-OFFICE**

FISCALITÉ

**FORMATIONS
CERTIFIANTES**

VISIOFORMATIONS

**FORMATIONS
EN ANGLAIS**

Le mot du président



Depuis de nombreuses années, l'environnement réglementaire des établissements de crédit ne cesse d'évoluer. 2018 va voir la mise en place d'IFRS 9. Cette norme a été étudiée, analysée par les services normes et procédures. Elle a été mise en place dans les systèmes pour permettre aux banques de faire des simulations et de passer la date de première application du 1^{er} janvier 2018. Il faut maintenant déployer les différents aspects de cette norme au sein des services concernés des banques.

En ce qui concerne les aspects prudentiels de la réglementation, la mise en place du CRR et de la CRDIV (conséquences de Bâle III au sein de l'Union européenne) n'est pas encore terminée, que se profilent des modifications importantes (appelées « finalisation de Bâle III »).

L'équipe pédagogique d'Afges accompagne les équipes de nos clients dans ces changements importants. Nous continuons à développer les formations à l'international en

mettant l'accent sur les formations en anglais dans tous les domaines, afin d'assurer aux banques une homogénéité des formations de leurs équipes dans le monde.

Nous avons renforcé nos équipes de back-office afin d'assurer aux Directions de ressources humaines, la meilleure qualité possible des dossiers de mise en place des formations.

Enfin, nous accueillons de nouveaux associés, qui grâce à leurs qualités humaines, pédagogiques et techniques, vont nous permettre de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Nous espérons ainsi, par ces efforts de tous les instants, pouvoir vous accompagner dans votre volonté de former vos équipes pour s'adapter aux changements réglementaires dans les meilleures conditions.

Hugues BEAUGRAND
Président

Sommaire

- 03. Mot du président
- 05. Sommaire
- 06. Calendrier
- 15. Formations hors catalogue
- 17. Visio Formations
- 18. Certificat d'expertise en comptabilité bancaire
- 20. Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable
- 22. Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance
- 24. Afges en bref
 - 24. Nos atouts
 - 24. Notre organisation
 - 25. Nos formations
 - 25. Nos petits déjeuners
 - 25. Nos références
 - 25. Location de salles
- 26. Nos associés
- 27. Nos intervenants
- 29. Nos partenariats
- 30. Homologations CNCC
- 32. Nos éditions

Informations pratiques

- 191. Conditions générales de prestation, tarifs et conditions d'annulation
- 193. Bulletins d'inscription aux formations
Certificats et fiches de renseignements
- 201. Plan d'accès

Formation Banque Finance 2018

- 17 Visio formations
- 18 Certificats
- 37 Comptabilité bancaire
- 81 Comptabilité des assurances
- 95 Contexte bancaire et réglementation
- 101 Exigence prudentielle et reporting financier
- 125 Audit et contrôle, risques
- 149 Finance d'entreprise et de banque
- 153 Contrôle de gestion
- 157 Fiscalité
- 165 Gestion d'actif et services financiers
- 171 Activités de marché et back-office

Notre calendrier de formations 2018

Toutes nos formations Inter sont réalisables en Intra, en One-to-One et en anglais

Comptabilité bancaire p. 37

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
100 Initiation à la comptabilité 1 jour • 828 € HT	37	12			6	10		7	
 101CECB1 Comptabilité bancaire : opérations classiques 2 jours • 1 575 € HT • CNCC : en cours	38	13-14			7-8	11-12		8-9	
102 Lire et comprendre les comptes d'une banque 3 jours • 1 730 € HT	39		11-13				8-10		
103 Comptabilité bancaire : cycle long 5 jours • 3 088 € HT • CNCC : en cours	41				18-22				10-14
 104CECB4 Consolidation des comptes : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 17F0181	43	22-23			18-19	20-21		19-20	
105 IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	44	19	10				17		
106 IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	45	14				28		14	
107 IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : en cours	46			23-25			15-17		12-14
 108 IFRS: the essentials 1 jour • 828 € HT	48	Please contact us				Please contact us			
 109 Banking accounting 2 jours • 1 599 € HT	49		Please contact us				Please contact us		
110 Consolidation des comptes : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 17F0180	50				25-27				3-5
111 Opérations de crédit-bail et de location 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0148	51	12-13						22-23	
112 Comptabilité des opérations de hors bilan 1 jour • 828 € HT	52			24				23	
113 Dépréciations et provisions 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	53				4-5		18-19		

Comptabilité bancaire

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 114CECB2 Comptabilité des titres et autres non-dérivés 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 17F0182	54	15-16			11-12	13-14		12-13	
115 Comptabilité des opérations en devises 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	55			17-18			4-5		
 116CECB3 Comptabilité des produits dérivés 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : en cours	56	19-21			13-15	17-19		14-16	
117 Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : en cours	57			23-25			10-12		
118 Comptabilité des produits et des opérations structurés 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	59				25-26		15-16		
119 Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie 1 jour • 828 € HT	60				1 ^{er}		10		
120 Avantages au personnel, IAS 19 1 jour • 828 € HT	61			22					4
121 Bases des impôts différés dans les établissements de crédit 1 jour • 828 € HT	62		10						10
124 Manuel des procédures comptables 1 jour • 828 € HT	63				27			9	
 125CECB6 Contrôle comptable bancaire 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	64	28			22	27		23	
126 Audit comptable des établissements de crédit 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 15F0135	65			30-1 ^{er} juin 2018			1 ^{er} -3		5-7
 127CECBC1 Environnement comptable et contrôle interne 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0205	66		5-6						
 128CECBC2 Crédits à la clientèle 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : en cours	67			16-18					
 129CECBC3 Activité de marché : introduction, titres et devises 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : en cours	69				4-8				
 130CECBC4 Activité de marché : dérivés 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : en cours	71					10-14			
 131CECBC5 Autres opérations bancaires 2,5 jours • 1 987 € HT • CNCC : en cours	73						8-10		
 132CECBC6 États financiers individuels et consolidés 5 jours • 3 557 € HT • CNCC : 15F0204	74							5-9	
 136 Banking accounting audit 3 days • 2 205 € HT	76			Please contact us		Please contact us			
 137 IFRS 16 : contexte et impacts 1 jour • 828 € HT	77	30				24			
138 Anticipation des impacts IFRS et Bâle III 2 jours • 1 599 € HT	78				4-5				6-7

Comptabilité des assurances p. 81

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 150CECCA1 Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance 2 jours • 1 599 € HT	81	19-20				13-14			
 151CECCA2 Comptabilité d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	82		5-6			27-28			
 152CECCA3 Application des IFRS aux sociétés d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 17F0179	83			28-29			11-12		
 153CECCA4 Opérations en devises des sociétés d'assurance 1 jour • 828 € HT	84							5	
 154CECCA5 Bâtir le bilan économique sous Solvency II 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	85				21-22		4-5		
 155CECCA6 Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : en cours	86							5-7	
 156CECCA7 Consolidation des sociétés d'assurance 2 jours • 1 599 € HT	87						1 ^{er} -2		
 157CECCA8 Fiscalité des opérations d'assurance 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	88							28	
160 Risque opérationnel dans l'assurance 2 jours • 1 599 € HT	89			24-25					
161 Audit d'une société d'assurance 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	90				7-8			22-23	
N 162 Solvency II : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	91		5				3		
N 163 Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II 2 jours • 1 599 € HT	92				28-29				
N 164 IFRS 17 – Contrats d'assurance 1 jour • 828 € HT	93		3			11			

Contexte bancaire et réglementation p. 95

	page	janvier	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
200 Réglementation bancaire et financière : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	95				31 mai - 1 ^{er} juin				29-30	
201 Environnement de la banque 2 jours • 1 599 € HT	96		21-22				20-21			
N 202 Les exigences du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel - GDPR 1 jour • 828 € HT	97	30	21				20			
203 Panorama des évolutions réglementaires 1 jour • 828 € HT	98		28					8		
N 204 Data Protection : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers ? 1 jour • 828 € HT	99			4				18		

Exigence prudentielle et reporting financier p. 101

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
300 Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel 1 jour • 828 € HT • CNCC : 17F0184	101	13			6	17		9	
301 Bâle III (CRR, CRD4) : approfondissement 3 jours • 2 205 € HT • CNCC : 17F0183	102		11-13		11-13	26-28			3-5
302 Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests 1 jour • 828 € HT	104				19		19		
303 Risque de Crédit : fondamentaux Bâle III CRR CRD 4 2 jours • 1 599 € HT	106				4-5				10-11
304 États COREP : l'essentiel 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	108		11					13	
305 États FINREP 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	109			16			3		
306 États COREP : risques de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	110			14-15				19-20	
307 Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM 1 jour • 828 € HT • CNCC : en cours	111	21				26			
308 Ratio de solvabilité 1 jour • 828 € HT	112				6				3
309 Ratios prudentiels et les règles de gestion 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0152	113				14-15			26-27	
310 Reportings (SURFI/PROTIDE/BDP) 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	114	28-29				17-18			

Exigence prudentielle et reporting financier (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
 311CECB5 Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	115	26-27			20-21	24-25		21-22	
312 Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques 1 jour • 828 € HT • CNCC : 16C0056	117				27	19			
313 Contrôle et révision des états prudentiels 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	118				28-29				13-14
 314 CRR, CRD4, Basel III: the basis 1 day • 828 € HT	119			Please contact us				Please contact us	
N 315 Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique 2 jours • 1 599 € HT	120				28-29			15-16	
N 316 États FINREP NG (National Gaap) 1 jour • 828 € HT	121		6					7	
N 317 De Bâle III à Bâle IV 2 jours • 1 599 € HT	122	15-16			21-22	20-21			

Audit et contrôle, risques p. 125

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
400 Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers 1 jour • 828 € HT	125			28				28	
401 Savoir optimiser son dispositif de contrôle permanent 2 jours • 1 599 € HT	126		12-13					12-13	
402 Contrôles des prestations essentielles externalisées 1 jour • 828 € HT	127			30					5
403 Savoir gérer sa communication orale en audit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : en cours	128				11-12			15-16	
404 Savoir gérer sa communication écrite en audit 1 jour • 828 € HT	129				20				13
405 Guide opérationnel de la lutte anti-fraude 1 jour • 828 € HT	130			31					6

Audit et contrôle, risques (suite)

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
406 Comment adapter son dispositif de lutte contre le blanchiment/ financement du terrorisme 1 jour • 828 € HT	131			25				8	
407 Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques 1 jour • 828 € HT	132			22				20	
408 Audit du risque opérationnel 1 jour • 828 € HT	133			29		18			
409 Audit du risque de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0137	134				7-8			5-6	
410 Audit des activités de marché 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0136	135				28-29			26-27	
411 Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle 1 jour • 828 € HT	136	27						14	
 412 Internal auditing in banking 2 days • 1 599 € HT	137				Please contact us				Please contact us
413 Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel 2 jours • 1 599 € HT	138	26-27						5-6	
414 Gestion actif/passif (ALM) : Approfondissement 2 jours • 1 599 € HT	139			17-18					10-11
415 Mesure et gestion des risques de marché 3 jours • 2 205 € HT	140	28-30					1 ^{er} -3		
416 Mesure et gestion des risques bancaires 2 jours • 1 599 € HT	142		12-13				4-5		
417 Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels 2 jours • 1 599 € HT	143			28-29					3-4
418 Risques des systèmes d'information 1 jour • 828 € HT	144				4			8	
419 Sécurité des systèmes d'information 1 jour • 828 € HT	145		3					12	
420 Cartographie des risques 1 jour • 828 € HT	146				1 ^{er}				7
421 Savoir communiquer efficacement sur ses risques 1 jour • 828 € HT	147	27						14	

Finance d'entreprise et de banque p. 149

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
500 Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise 2 jours • 1 352 € HT	149	22-23				24-25			
501 Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise 2 jours • 1 352 € HT	150				14-15			29-30	
502 Analyse financière des établissements de crédit 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0155	151			31-1 ^{er} juin				15-16	
503 Opérations de haut de bilan 3 jours • 2 205 € HT	152	21-23						21-23	

Contrôle de gestion p. 153

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
600 Le contrôle de gestion dans la banque 2 jours • 1 599 € HT	153		9-10				8-9		
601 Coût et rentabilité des services et produits bancaires 1 jour • 828 € HT	154			14			19		
602 Processus d'élaboration budgétaire 1 jour • 828 € HT	155			15				9	
603 Tableau de bord des performances de banque et d'agence 1 jour • 828 € HT	156			23					12

Fiscalité p. 157



	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
700CECB7 Fiscalité bancaire : l'essentiel 1 jour • 828 € HT	157	29			25	26		26	
701 Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités 2 jours • 1 599 € HT	158				14-15			29-30	
702 Gestion et l'optimisation de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires) 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : En cours	159			17-18			15-16		
703 Contribution Économique Territoriale 1 jour • 828 € HT	160				13			21	
704 Fiscalité bancaire : révision et révision 3 jours • 2 205 € HT	161		4-6					21-23	
705CECBC6 Fiscalité bancaire 1,5 jour • 1 217 € HT	162						10-11		
706 Actualité fiscale du secteur financier 1 jour • 828 € HT	163		3				9		
707 Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières 1 jour • 828 € HT	164				20			19	



Gestion d'actif et services financiers p. 165

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
800 OPC 1 : Gestion et Comptabilité 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0158	165	15-16					1 ^{er} -2		
801 OPC 2 - Audit et évaluation 1 jour • 828 € HT • CNCC : 15F0159	166		9				12		
802 Comprendre le métier de contrôleur dépositaire d'OPC, pourquoi, comment 2 jours • 1 599 € HT • CNCC : 15F0157	167			22-23				26-27	
803 Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité 2 jours • 1 599 € HT	168				21-22				6-7
804 MIF 2 / MIR 1 jour • 828 € HT	170				18			28	

Activités de marché et back-office p. 171

	page	mars	avril	mai	juin	sept.	oct.	nov.	déc.
900 Fonctionnement des marchés financiers 2 jours • 1 599 € HT	171			14-15		13-14			
901 Le SEPA et les moyens de paiement 2 jours • 1 599 € HT	173			14-15				19-20	
902 Systèmes de paiement SEPA et Target 2 1 jour • 828 € HT	174			16				21	
903 Mathématiques financières : les fondamentaux 2 jours • 1 599 € HT	175		3-4			27-28			
904 Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement 1 jour • 828 € HT	176		9			19			
905 Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations 1 jour • 828 € HT	177	26					18		
906 Comprendre le rôle, les mécanismes, les instruments et les infrastructures des marchés financiers 1 jour • 828 € HT	178			16			19		
907 Comprendre les activités du back-office titres 2 jours • 1 599 € HT	179				25-26		11-12		
908 Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST) 2 jours • 1 599 € HT	180				4-5			29-30	
909 Gestion obligataire 2 jours • 1 599 € HT	181				18-19				10-11
910 Techniques de la titrisation 2 jours • 1 599 € HT	182				11-12				3-4
911 Produits de taux fermes et dérivés 3 jours • 2 205 € HT	184			28-30				12-14	
912 Swaps de taux 2 jours • 1 599 € HT	186	29-30					8-9		
913 Gestion des risques de positions de taux (prêts, investissements, dettes ou dérivés) et couverture contre le risque de taux 2 jours • 1 599 € HT	188		5-6				4-5		

Formations hors catalogue

Une liste de formations réalisées en inter ou en intra chez nos clients, à prendre telles quelles ou à adapter en fonction de vos besoins. Réalisables en inter à partir de deux participants, nous consulter pour des dates.

1. Comptabilité bancaire

- ▶ Comptabilité des entreprises industrielles et commerciales approfondissement.
- ▶ Impacts des IFRS dans l'analyse financière des Corporates.
- ▶ Le Commissariat aux comptes des établissements de crédit.
- ▶ Fusions : Régime juridique, fiscal et comptable.

2. Comptabilité des assurances

- ▶ La mise en œuvre de la directive distribution en Assurance (DDA).
- ▶ Initiation à l'actuariat assurance vie
- ▶ Initiation à l'actuariat assurance Non vie
- ▶ Les bases de l'actuariat.
- ▶ La fonction actuarielle dans le cadre de Solvabilité II.
- ▶ Qualité des données sous Solvabilité II.

3. Contexte bancaire et réglementation

- ▶ Bilan et compte de résultat.
- ▶ Le rôle d'une Banque Centrale et les modalités de ses interventions.

4. Exigence prudentielle et reporting financier

- ▶ Modélisation du risque de crédit et stress tests.

5. Audit et contrôle, Risques

- ▶ Cybercriminalité.
- ▶ Audit des exigences qualitatives et comptables des établissements de crédit.
- ▶ Audit de la trésorerie.
- ▶ Auditer le rapport ICAAP.
- ▶ Audit de Bâle III.
- ▶ Audit de la VAR.
- ▶ Audit de l'ALM.
- ▶ Audit de la conformité.
- ▶ Audit des modèles internes du risque de crédit.
- ▶ Audit des créances sur les professionnels de l'immobilier.
- ▶ Audit des produits de taux et IRRBB
- ▶ Audit des produits monétaires et obligataires
- ▶ Sapin II.
- ▶ Techniques d'entretien d'investigation.
- ▶ Fraude documentaire.
- ▶ Maîtriser Excel dans les fonctions d'audit, contrôle et risques.
- ▶ Processus des Audits SI.

- ▶ Gouvernance et gestion de la technologie de l'information.
- ▶ Acquisition, développement et Implémentation des Systèmes d'Information.
- ▶ Exploitation et Gestion des services des Systèmes d'Information.
- ▶ Protection des actifs informationnels (sécurité de l'information).
- ▶ La gestion des projets informatiques.
- ▶ Audit des petites filiales sur la base d'une étude de cas.
- ▶ Data Analytics et statistique appliquée à l'audit.

6. Finance d'entreprise et de banque

- ▶ Project finance.
- ▶ Crédits syndiqués.
- ▶ Crédits documentaires.
- ▶ Réforme des contrats de crédit immobilier.
- ▶ Analyser un bilan concessionnaire.
- ▶ Liquidité, financement et refinancement bancaire.
- ▶ Analyse des états financiers des groupes français (non côtés) ?
- ▶ Vocabulaire anglais pour le banquier.

7. Contrôle de gestion

- ▶ Mettre en œuvre une démarche ABC.
- ▶ Suivi de la marge nette d'intérêt d'une banque – Approfondissement.
- ▶ Contrôle de gestion d'un centre de support d'une banque – Approfondissement.

8. Fiscalité

- ▶ Sociétés holding principes juridiques et fiscaux.

9. Parcours administrateurs (2 jours)

- ▶ Environnement réglementaire (2 heures).
- ▶ Présentation et étude d'états financiers (5 heures).
- ▶ Présentation des ratios (3 h 30).
- ▶ La gestion des risques structurels (3 h 30).

POUR TOUTE INFORMATION

- Karim SBAI
- Directeur Commercial
- sbai@afges.com
- 01 70 61 48 66 • 06 71 31 87 36

Visio formations



La visio-formation est une technique de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents grâce à une interface web. Elle permet de multiplier les modalités d'apprentissage. Elle propose des cours en ligne, des exercices, quiz, etc. Elle offre plusieurs avantages :

- Une formation interactive, avec de grandes possibilités de personnalisation selon la typologie des collaborateurs, le thème, la culture de l'entreprise, etc.
- Tournée vers l'opérationnel ou la spécialisation.
- Des sessions courtes mais denses (1h30 maximum).
- Des gains de temps car les déplacements sont de fait réduits.
- Un partage des applications et des contenus d'apprentissage.
- Un faible coût par session.
- Un nombre de participants réduit (10 maximum).
- Une mise en œuvre simple (une planification est néanmoins à prévoir : date et horaire fixe, inscription nécessaire).

La visio-formation répond à un double objectif :

- Faciliter pour les animateurs l'interactivité et la flexibilité vis-à-vis des apprenants tout en conservant les bénéfices de la formation présentielle.
- Faire bénéficier les apprenants d'une souplesse dans l'écoute tout en maintenant un contact visuel et suivi afin d'éviter l'isolement des formations à distance.

1. Comment participer à une visio-formation?

S'inscrire sur notre site ou sur notre catalogue à l'aide du bulletin d'inscription.

Une convocation vous est adressée ainsi qu'une invitation sur votre calendrier.

En pratique pour le participant :

- En amont de la formation :
 - Recevoir et accepter une invitation sur votre calendrier.
- Le jour de la formation :
 - Se munir d'un casque et d'un micro devant son PC. La webcam n'est pas obligatoire.
 - Exécuter le lien envoyé dans l'invitation et s'identifier.
- Le participant est alors prêt à suivre la visio-formation.

2. Prix

- Inter : 99 € HT par session et par apprenant (ouverture garantie à 3 participants).
- Intra : 780 € HT par session (10 apprenants maximum).

3. Dates

- Selon demande.

Certificat d'expertise en comptabilité bancaire



16
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de comptable de banque présente des spécificités mises en exergue par des formations et des ouvrages dédiés depuis de très nombreuses années. Or, aucun certificat ne vient sanctionner les compétences acquises dans ce métier. Pour remédier à cette lacune, trois entités se sont regroupées pour mettre en place un certificat d'expertise de comptabilité bancaire sur 16 jours.

1.1. Un Certificat mis en place par trois partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

► **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers). Son rôle est notamment :

- De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► **ADICEF**. Avec une centaine de membres, l'ADICEF regroupe les représentants des principaux établissements de crédit de la place. Elle compte parmi ses membres des professionnels fortement engagés dans les processus d'élaboration des règles comptables de l'IASB intervenant dans les groupes de travail internationaux, européens et français.

Son rôle est notamment :

- D'exprimer les besoins de la profession.
- De définir le contenu minimal des connaissances que doit acquérir un comptable de banque, sorte de « cahier des charges ».

► **AFGES**, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

Pour permettre à un large éventail de candidats de présenter l'examen, les conditions sont relativement souples. Les conditions minimales sont les suivantes :

- Être titulaire d'un BTS comptable, DUT, DEA, DECG ou équivalent et avoir au moins une année d'expérience dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement.
- Ou d'une expérience de huit ans dans le service comptable d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement et sur examen de dossier.
- Ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience.

Une demande d'homologation du Certificat d'expertise en comptabilité bancaire est en cours auprès du Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

1.3. Comment préparer cet examen ?

Pour réussir cet examen, il est proposé une solution souple, adaptée aux différentes situations, offrant une grande liberté.

- Le parcours le plus simple est de suivre le cycle certifiant. À l'issue de ce parcours, un examen est organisé (sur la dernière demi-journée).
- Pour les professionnels qui ne peuvent s'absenter sur une période aussi longue, il est possible de suivre ces différentes formations à la carte, en toute liberté, car Afiges les organise régulièrement tout au long de l'année.

2. Thèmes

Voir tableau ci-dessous.

3. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 16 jours y compris l'examen : 6 763 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

4. Examen et obtention du certificat

- ▶ QCU.
- ▶ Questions fermées.
- ▶ Questions ouvertes.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
101CECB1	Comptabilité bancaire : opérations classiques	1 575 €	38	2	13 au 14 mars 2018 7 au 8 juin 2018 11 au 12 septembre 2018 8 au 9 novembre 2018
114CECB2	Comptabilité des titres et autres non-dérivés	1 599 €	54	2	15 au 16 mars 2018 11 au 12 juin 2018 13 au 14 septembre 2018 12 au 13 novembre 2018
116CECB3	Comptabilité des produits dérivés	2 205 €	56	3	19 au 21 mars 2018 13 au 15 juin 2018 17 au 19 septembre 2018 14 au 16 novembre 2018
104CECB4	Consolidation des comptes : l'essentiel	1 599 €	43	2	22 au 23 mars 2018 18 au 19 juin 2018 20 au 21 septembre 2018 19 au 20 novembre 2018
311CECB5	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	1 599 €	115	2	26 au 27 mars 2018 20 au 21 juin 2018 24 au 25 septembre 2018 21 au 22 novembre 2018
125CECB6	Contrôle comptable bancaire	828 €	64	1	28 mars 2018 22 juin 2018 27 septembre 2018 23 novembre 2018
700CECB7	Fiscalité bancaire : l'essentiel	828 €	157	1	29 mars 2018 25 juin 2018 26 septembre 2018 26 novembre 2018
122CECB8	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	26 au 28 juin (matin) 2018 27 au 29 novembre (matin) 2018
123CECB9	Examen	500 €		0,5	28 juin (après-midi) 2018 29 novembre (après-midi) 2018

Certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable



27
jours

1. Objectif du parcours/certificat

Le métier de contrôleur bancaire comptable exige des compétences de plus en plus pointues dans un environnement de plus en plus mouvant et complexe.

L'introduction des normes comptables internationales associées à des normes françaises spécifiques, suppose des compétences de plus en plus pointues et rend le contrôle particulièrement délicat. Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable (créé en 2011 pour la Banque de France), en partenariat avec AFGes et le Cnam a pour objectif de certifier la compétence des agents dans ces domaines, de faciliter la compréhension de la comptabilité bancaire et savoir contrôler les états financiers d'un établissement de crédit.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 27 jours pendant 8 mois.

1.1. Un certificat mis en place par deux partenaires

Pour assurer la qualité et la transparence de cet examen, trois partenaires se sont regroupés.

- **CNAM-INTEC** (Institut National des Techniques Économiques et Comptables du Conservatoire National des Arts et Métiers), son rôle est notamment :
 - De valider le contenu de la formation, les épreuves, la grille

- de notation, le profil des candidats et des enseignants.
- D'organiser l'examen.
- De délivrer les certificats.

► AFGES, dont le rôle est notamment :

- De traduire les besoins de la profession en termes de modules de formations cohérents, pédagogiques et opérationnels.
- De mettre en œuvre les formations.
- De proposer les épreuves d'examen et la grille de notation.

1.2. Qui peut présenter cet examen ?

- 3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
- Bac +3.
- Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

2. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

3. Tarifs

- Cycle complet de 27 jours y compris l'examen : 10 685 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.

- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

4. Examen et obtention du certificat

- Contrôle continu dans cinq modules.
- Examen :
 - QCU.
 - Questions ouvertes.
 - Questions fermées.
- Oral.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Px HT catalogue	Pages	Nbre jours	Dates
127CECBC1	Environnement comptable et contrôle interne	1 599 €	66	2	5 au 6 avril 2018
128CECBC2	Crédits à la clientèle	2 205 €	67	3	16 au 18 mai 2018
129CECBC3	Activité de marché : introduction, titres et devises	3 557 €	69	5	4 au 8 juin 2018
130CECBC4	Activité de marché : dérivés	3 557 €	71	5	10 au 14 septembre 2018
131CECBC5	Autres opérations bancaires	1 987 €	73	2,5	8 au 10 octobre 2018
705CECBC6	Fiscalité bancaire	1 217 €	162	1,5	10 au 11 octobre 2018
132CECBC7	États financiers individuels et consolidés	3 557 €	74	5	5 au 9 novembre 2018
133CECBC8	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	3 au 5 décembre (matin) 2018
134CECBC9	Examen	500 €		0,5	5 décembre 2018 (après-midi)
135CECBC10	Oral	100 €		30 mn	6 décembre 2018

Certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

18
jours

1. Objectifs du certificat

Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance a pour but de former les contrôleurs comptables intervenant au sein des groupes d'assurance ou de bancassurance aux spécificités comptables et prudentielles de l'assurance et aux contrôles de 1^{er} et de 2^{ème} niveau.

Cette formation doit permettre aux candidats de s'assurer de la conformité des enregistrements comptables et du reporting financier et prudentiel dans les trois référentiels suivants : normes françaises, IFRS et Solvabilité 2.

Ce certificat se déroule sur un cycle de 18 jours.

2. Qui peut préparer cet examen ?

- ▶ 3 ans d'expérience en contrôle comptable.
- ▶ Bac +3.
- ▶ Entretien de validation des acquis et de l'expérience, si les deux premières conditions ne sont pas remplies.

3. Validation du certificat

- QCU.
- Questions ouvertes.
- Questions fermées.

4. Thèmes

Voir tableau ci-contre.

5. Tarifs

- ▶ Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 7 590 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- ▶ Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Thèmes

Réf.	Titre des formations	Prix H.T. catalogue	Pages	Nombre de jours	Dates
150CECCA1	Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance	1 599 €	81	2	19 au 20 mars 2018 13 au 14 septembre 2018
151CECCA2	Comptabilité d'assurance	1 599 €	82	2	5 au 6 avril 2018 27 au 28 septembre 2018
152CECCA3	Application des IFRS à l'assurance	1 599 €	83	2	28 au 29 mai 2018 11 au 12 octobre 2018
153CECCA4	Opérations en devises des sociétés d'assurance	828 €	84	1	5 novembre 2018
154CECCA5	Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2	1 599 €	85	2	21 au 22 juin 2018 4 au 5 octobre 2018
155CECCA6	Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2	2 205 €	86	3	5 au 7 novembre 2018
156CECCA7	Consolidation des sociétés d'assurance	1 599 €	87	2	1 ^{er} au 2 octobre 2018
157CECCA8	Fiscalité des opérations d'assurance	828 €	88	1	28 novembre 2018
158CECCA9	Révision, préparation et entraînement à l'examen	2 205 €		2,5	10 au 12 décembre 2018 (matin)
159CECCA10	Examen	500 €		0,5	12 décembre 2018 (après-midi)

Afges en bref



Nos chiffres clés 2017

- Près de 70 animateurs
- 5 230 apprenants
- 1 200 jours de formation
- Cotation Banque de France G3+

Créé en 1986 par des experts de la comptabilité bancaire, l'AFGES est un acteur majeur de la formation bancaire en France, ciblant le monde de la finance et de l'assurance.

Près de 70 animateurs, experts reconnus et passionnés par la formation professionnelle, assurent des formations chez nos clients, en visio-conférence ou encore dans nos salles de cours équipées des dernières technologies interactives, à deux pas de la Place de l'Étoile à Paris. Les plus grands noms du secteur bancaire en France (BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR...), de nombreux cabinets d'audit ou encore les principales institutions financières publiques nous font confiance pour dispenser des formations d'excellence et participer ainsi au développement de l'expertise de leurs équipes.

Nos atouts

L'AFGES : une expertise reconnue :

- Une connaissance approfondie du terrain.
- Une anticipation permanente de la demande du marché de la formation.
- À la pointe de l'information et de l'actualité comptable et réglementaire.
- Des ouvrages de référence rédigés par nos animateurs et nos associés.

L'AFGES : une réponse réfléchie aux spécificités des métiers de la banque, des instituts financiers et de l'assurance.

- Développement de 3 certifications :
 - 2011 – Le certificat comptable bancaire.
 - 2015 – Le certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable.
 - 2016 – Le certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurances.

L'AFGES : une équipe compétente, soudée et dynamique

- Priorité : la qualité de nos prestations.
- Respect des délais et du process de nos partenaires.
- Objectif : aller au-delà des 95% de clients satisfaits (étude 2014).

L'AFGES : un centre de formation à dimension internationale

- Ouverture d'une filiale à l'étranger : Afges Maroc.
- Coordination et organisation de projets de formation à l'étranger.
- Cours de formation en langue anglaise sur la quasi-totalité des matières.
- Des partenaires dans plusieurs pays du monde : Algérie, Luxembourg et Afrique.

Notre organisation

5 animateurs-associés se répartissent l'organisation de nos principaux domaines d'intervention :



Comptabilité et risques comptables



Prudentiel (Bâle III, CRR, CRD IV)



Audit, risques et contrôle



Assurances



Fiscalité



Certificats

Nos formations

► Notre offre inter

L'AFGES propose une offre catalogue de 127 formations avec une **garantie de tenue de session à partir de 2 participants.**

Vous êtes intéressé par une formation mais les dates proposées ne vous conviennent pas ? Dès lors que vous réunissez deux participants, l'AFGES est en mesure d'ouvrir une nouvelle session sur simple demande de votre part, à la période de votre choix.

► Notre offre sur-mesure

L'AFGES conçoit des formations sur mesure, adaptées à vos besoins spécifiques.

À l'AFGES, l'identification de vos besoins passe par 5 étapes-clés :

- 1 Diagnostic : situation actuelle, objectifs opérationnels, profil des collaborateurs concernés, vos enjeux, vos contraintes.
- 2 Mise en place de l'ingénierie pédagogique : élaboration d'un déroulé pédagogique extrêmement précis sous la supervision de l'animateur retenu.
- 3 Organisation logistique de la formation : mise des supports à votre charte graphique si besoin, reprographie des supports, location de salle...
- 4 Animation de la formation.
- 5 Évaluation de l'atteinte des objectifs.

Nos animateurs interviennent aussi bien en France qu'à l'étranger, en français ou en anglais.

► Des formats variés

Vous souhaitez renforcer les compétences de l'un de vos collaborateurs ? L'AFGES vous propose des formations en one-to-one :

- Des formations personnalisées très pointues.
- Des formations en one-to-one sur mesure induisant une plus grande souplesse par rapport au programme défini.
- Des animateurs rompus à cet exercice de style.

Vous disposez de très peu de temps ? Depuis 2014, l'AFGES a ouvert des classes virtuelles permettant de répondre aux exigences de réactivité et de praticité.

Vous souhaitez former des salariés d'origine étrangère ? L'AFGES propose des formations conçues spécifiquement en anglais. De plus, la majeure partie de nos formations sont déclinables en anglais.

Nos petits déjeuners

L'AFGES organise, tout au long de l'année des petits déjeuners gratuits sur des thèmes d'actualité (IFRS, Bâle III, GDPR, cybercriminalité...). Pour vous tenir informés, inscrivez-vous à notre newsletter sur la page d'accueil de notre site (www.afges.com) ou consultez notre rubrique Actualités.

Nos références

Les plus grands noms du secteur nous font confiance : BPCE, SG, Crédit Agricole, BNPP, ACPR, LBP, CIC, HSBC, NSMD... Mais aussi des établissements de crédit, des organismes de financement, des institutions financières publiques parmi lesquelles la Caisse des Dépôts et Consignation, le Crédit national, l'Agence française de développement...

Banques étrangères, organes centraux de Belgique, Suisse, Luxembourg, Portugal, Grèce, Maroc, Tunisie, Algérie, Haïti, Liban, Rwanda, Burundi, Cameroun... Auxquels il convient d'ajouter :

- Des cabinets d'audit et de Commissariat aux Comptes, de conseil et d'organisation.
- Des sociétés de logiciels informatiques telles que SOPRA et MUREX.

Location de salles

Vous organisez une session de formation intra entreprise et ne disposez pas de salle adéquate ?

L'AFGES met à votre disposition des salles de formation spacieuses et en premier jour :

- Pouvant accueillir de 2 à 15 participants.
- Équipées de tableaux blancs interactifs permettant l'enregistrement et la restitution des prises de notes en fin de formation.
- Une de nos salles (Antoine Sardi) équipée en visio-conférence est idéale pour des formations à distance.

Des boissons chaudes (café et thé) ainsi que des jus de fruit, viennoiseries sont à la disposition de vos participants.



Nos associés



Hugues BEAUGRAND
Président

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées (ESLSCA).
Comptabilité bancaire, audit et contrôle interne, exigence prudentielle et ALM.



Moulay A. AMAZIRH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'Institut de Préparation aux Affaires, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques.



Gérard MAROT

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques, Maîtrise de gestion.
Comptabilité bancaire, exigence prudentielle, contrôle interne, systèmes d'information, organisation.



Pascal BROUTTIER

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire et fiscalité bancaire.



Hervé MANCERON

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé ESCP, DEA de gestion.
Comptabilité bancaire, réglementation bancaire et consolidation.



Marie-Paule DEGEILH

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables et membre de la commission BANQUE de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Docteur d'État en Droit.
Comptabilité bancaire.



Philippe DARRÉ

Expert Comptable et Commissaire aux Comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables. Diplômé de l'École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées.
Comptabilité bancaire, analyse financière et audit comptable.



Béatrice BON MICHEL

Diplômée d'AUDENCIA et d'Études Comptables et Fiscales, Doctorat en sciences de gestion, membre de l'IFACI, de PRIMA et de Kortys Wg Gr.
Contrôle périodique (audit interne) et contrôle permanent, Risque opérationnel dont risque de non-conformité et risque LCB/FT.



Gaël LÉGER

MBA École nationale d'Assurance, Management de l'Entreprise d'Assurance, École de Commerce Clermont Ferrand, Option Finance et Contrôle de gestion.
Comptabilité des Assurances en normes françaises et IFRS, Solvency II, audit comptable et contrôle interne de l'assurance.



Karim SBAÏ

Directeur général et Directeur Commercial

Le département administratif et commercial



Maxence DUHAYON

Commercial Grands Comptes Nord Europe



Claude MUSAVYI

Commercial Grands Comptes Afrique



Sabrina FOSSION

Responsable administrative
INTRA/INTER
fossion@afges.com
01 70 61 48 60



Stéphanie BOBINET

Assistante formation
INTER
bobinet@afges.com
01 70 61 48 64



Gladys DJANOU

Assistante formation
INTRA
djanou@afges.com
01 70 61 48 81

Nos intervenants

Hervé AKOUN

Actuaire, membre diplômé de l'Institut des Actuaire Français (I.A.F.), ENSAE : École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique. Division : Statisticiens Économistes et Administrateurs (S.E.A).
Finance.

Yvan ALLIOLI

Associé Fondateur du cabinet APS Risk, ancien Manager de PWC Management Consulting.
Risques Opérationnels, Cartographie des risques, Lutte contre le risque de fraude, Contrôle et Audit Interne, Plan de Continuité d'Activité.

Patrick AUTEAU

Diplômé de l'école des cadres du Groupe des Caisses d'Épargne (label HEC). DESS de gestion des PME. Certification IFRS délivrée par l'ESSEC. Diplôme d'expertise comptable.
Comptabilité bancaire et réglementation bancaire.

Gaëlle AZRIA

Expert comptable, Directrice associée Conforméo, Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
Conformité, gestion des risques bancaires, audit et contrôle interne, dispositif de contrôle permanent, comptabilité bancaire et audit comptable.

Hicham BADDAG

Expert-comptable. Certifié CPA de l'AAOIFI (Bahrein). Certifié CIFE d'Ethica Institute of Islamic Finance (Dubai).
Finance islamique. Exigences prudentielles.

Christian BERTHEUIL

MBA University of Oregon (USA). DESCAF de l'École Supérieure de Commerce Poitiers.
Management, communication et relation client.

Evelyne BESSEAU

Expert Comptable, Maîtrise Économie Paris II, membre administrateur de l'ADICECEI et enseignant à l'Université (Angers et Rennes) en Comptabilité et audit bancaire.
Comptabilité bancaire.

Jean Philippe BORGIALLO

Maîtrise es Sciences économiques option Finance.
Contrôle permanent et périodique. LCB/FT. Exigences prudentielles. Pilotage financier; ALM, Contrôle de gestion bancaire.

Marie Fleur BOUILLON BONTE

Expert comptable et auditeur chez CIFRALEX, membre de l'Ordre des Experts Comptables et de l'ICAEW (Institute of Chartered Accountant in England and Wales). Licenciée en sciences économiques, MBA de gestion option finance, certificat IFRS (ESSEC).
Comptabilité bancaire. Audit comptable. Commissariat aux Comptes des Etablissements de Crédit.

Stéphane BOURDIN

DESS Informatisation des Entreprises. MIAGE - Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises.
Risques opérationnels.

David BOYER

Exécutive MBA HEC.
D.E.S.C.F.
Maîtrise d'Économie Appliquée, Université Paris 9 Dauphine.
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Andréa BRIGNONE

Doctorat sciences économiques. IAE. Collège Libre des sciences sociales et économiques.

Finance et produits de marché. Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marché et backs office.

Gary CANTOR

Expert Comptable (Londres), FCA MBA (Finance & Accounting).
Comptabilité anglo-saxonne, IAS et française, comptes consolidés, analyse financière, fiscalité britannique, contrôle de gestion, privatisation et bourse.

Jean-François CARON

Diplômé de l'Université du Maine (Le Mans) en Macroéconomie et conjoncture économique.
Certificat Risk Management Assurance (CRMA).
Certified International Auditor (CIA).
Diplôme d'Études Supérieures Comptables et Financières (DESCF).
Diplôme d'Études Comptables et Financières (DECF).
Contrôle périodique et permanent. Contrôle de gestion.

Xavier CASAL

DES de droit public (Paris II), maîtrise de droit, chargé d'enseignement en master II de droit des affaires et en master II de droit fiscal à l'université Paris Panthéon Sorbonne.
Fiscalité bancaire.

Georges CHAPPOTEAU

École Centrale Paris Certification Lean Six Sigma Green Belt. EM LYON Programme ESC - Filière Compta-Finance.
Risques et Conformité.

Éric CHENEVIÈRE

Diplôme d'Actuaire.
D.E.U.G. de Sciences Économiques
Finance et produits de Marchés. Réglementation et culture bancaire.

Christophe CHOUARD

Certification AMF 2011.
HEC - MBA 1986.
École Centrale Paris.
Licence Sciences Économiques Paris I. Diplômé de l'École Supérieure de Gestion de Paris.
Gestion d'actifs et services financiers. Activités de marchés et back office.

Catherine CLEMENT CHABAS

Certificat IFRS Essec-PwC. Diplôme Expertise Comptable. Institut Commercial de Nancy. Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières Nancy II.
Comptabilité bancaire.

Marie COLLIN

Formation ENM (École de Magistère) pour être juge de proximité. 7^e promotion ESSEC Management (cours spécialisés en Marketing). Préparation d'un doctorat Sciences Politiques. DEA de Sciences Politiques à Paris X. Maîtrise de Droit, option Droit Public à Paris X.
Conformité.

Ange CUBEDDU

Cycle Matières Premières et Échanges Internationaux CNAM
Diplôme d'organisateur Informaticien, I.E.S.T.O., CNAM
DESS de gestion des entreprises, I.A.E., Paris
Licence de mathématiques. Faculté des Sciences de Nice.
Opérations de commerce international.

Gérard DENIS

Ingénieur, Diplôme Études Comptables et Fiscales, Certificat d'Aptitude et d'Administration des Entreprises (IAE Paris), DESS Contrôle de Gestion et Audit (IAE Paris) et DESS Systèmes d'Information (IAE Paris).
Contrôle de gestion, Mathématiques financières.

Olivier DE VULPIAN

Licencié es sciences économiques de la faculté de Paris X, ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Certifié par l'AIBD (association of international bond dealers).
Analyse financière, financement des entreprises, opération de haut de bilan.

Gilles DREYFUSS

Certification AMF. Cycle d'Expertise Professionnelle Certifié - Expert métiers conformité du CFPB (en cours de formation). Institut Technique de Banque. Maîtrise AES option Banque (IAE Lyon III). Diplôme Universitaire de Droit et pratiques bancaires (IAE Lyon III).
Gestion d'actifs et Services financiers.

Nos intervenants

Nicolas DUFOUR

Doctorat Comptabilité-Contrôle-Audit – CNAM. Master 2 Assurance-Finance - ENASS - 2009-2011. Master 2 Gestion - CNAM - 2009-2011.
Licence Droit des affaires-Gestion - Paris IX Dauphine.
LCB assurances.

Maxence DUHAYON

M2 Commerce - EM Strasbourg
Maîtrise Sciences de Gestion - IAE Lille.
Exigences prudentielles.

Meryem EL IDRISSE

DSCG, cursus expert-comptable.
ESCP-Europe - Master in Management Grande École.
IFRS 16.

François FAURE

Certified ISO 31000 Risk Management Professional C31000™, Approved ISO 31000 Risk Management Lead Trainer CT31000™.
CARM Institute ARM54 EBSTI / ENA - Maître spécialisé en gestion des risques sur les territoires. UTC - Institut de Management de L'Information (DESMI) Paris V - DESS Ergonomie Cognitive Paris XI Orsay - MST d'Ergonomie.
Risques des SI, Sécurité du SI, Plan de Continuité d'Activité, Gestion de Crise.

Hubert FROUIN

Ingénieur, Maîtrise es sciences économiques et Institut des Études Économiques, Sociales et Techniques de l'Organisation (IESTO).
Organisation bancaire, Systèmes de paiement et Instruments de paiement, SEPA.

José GUIBERT

HEC Executive MBA à Paris, Actuaire du Centre d'Études Actuarielles à Paris, Dese et cycle C Finance d'entreprise et marchés, Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, Ingénieur, Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier.
Risques de l'assurance et contrôle interne.

Véronique HAURANT

Maîtrise Sciences de Gestion(MSG) à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, DESS de Contrôle de Gestion et Audit à l'IAE de Paris.
Comptabilité bancaire.

Henri JACOB

Docteur en mathématiques, mention théorie des graphes, à l'université de Paris VI, D.E.A. d'économie monétaire à l'université Paris-Dauphine, licence d'Histoire à l'Université Paris I, Économiste de marché.
Exigence prudentielle et gestion des risques.

Patricia JACOB

Expert Comptable, Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris.
Fiscalité bancaire.

Michel Kaelin

Maîtrise de Sciences Juridiques
Droit des Affaires.
Diplômé en DESS Gestion et Finances de l'Institut d'Administration des Entreprises.
Diplôme d'études bibliques Université Domuni (Louvain-Belgique) 2015.
Analyse financière, financement des entreprises.

Anne LANDIER-JUGLAR

DESS en Sciences Économiques, analyste financier (SFAF) et actuaire (Institut des Actuaire). Membre de la commission consultative post-marché de l'AMF. Membre et animateur de l'observatoire Conformité de l'AFTI.
Gestion d'actifs et services financiers.

Edith LAQUENAIRE

Expert comptable. Maîtrise de gestion, DAUPHINE. DUT gestion des entreprises et des administrations, IUT de PARIS.
Comptabilité bancaire et analyse financière.

Jean-Marie LAY

Expert Comptable, Diplômé de L'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales). Activité de conseil Global Finance Expertise (GFE).
Comptabilité bancaire et exigence prudentielle.

Alain LE CORRE

Ingénieur ECAM (Rennes), Directeur Associé du cabinet APS Risk.
Risques des SI, Sécurité du SI, Plan de Continuité d'Activité, Gestion de Crise.

Chloé MARAIS

DESS Actuariat de l'EURIA (EURO Institut d'Actuariat), Maîtrise d'ingénierie Mathématiques option Assurance.
Avantages au personnel, IAS19.

Philippe MARTINET

Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre de Paris, Diplômé de NEOMA Reims Management School, Administrateur de l'ADICECEI, Consultant en systèmes d'information bancaire et évaluation des produits financiers.
Gestion d'actifs et services financiers.

Arnaud MAZOYER

Université Evry Val D'Essonne, Evry. IUT GEIL.
Gestion des risques. Audit et contrôle interne.

Christine MERCURI

Gestion et Administration des Entreprises, cycle G.A.E, ESC Reims. DESS RH Consultation et Formation dans les organisations (Paris Dauphine).
Coach: LKB School of Coaching. Certifiée Success Insights. Synergologue.
Management / Management de projet. Relation client / Techniques de vente/ Négociation. Prise de parole en public/ Conduite de réunion. Formation de formateurs. Coaching individuel et collectif.

Sandrine MOREAU

Master 1 de gestion des entreprises. Master 2 en gestion de patrimoine.
Gestion de patrimoine, Défiscalisation.

Juliette MOREL MAROGER

Qualification aux fonctions de Professeur des Universités.
Admissible au concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles.
Qualification aux fonctions de Maître de conférences en droit privé.
Doctorat en droit, Mention très honorable avec les félicitations du jury, obtenu à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne sous la direction de P. Mayer.
DEA de Droit Privé - Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
Risques et LCB/FR.

Evelyne NGNOTUE

École Centrale Paris : Option mathématiques appliquées à la finance, filière stratégie marketing finance.
École Supérieure d'Électricité (SUPELEC).
Lycée AUX Lazaristes (Classes préparatoires, obtention de l'équivalence DEUG Physique.
Exigences prudentielles.

Michèle PESCHET

Diplôme d'Études Supérieures en économie, Diplôme d'Études Comptables Supérieures, MBA HEC.
Gestion des risques et ALM.

Véronique PROSPER

DESS en droit des affaires et fiscalité, ancien auditeur et avocat en droit des affaires.
Fiscalité bancaire.

Elisabeth RAISSON

EDHEC, Lille, spécialisation Finance d'Entreprise.
Gestion d'actifs et services financiers.

Teddy RAMANAKASINA

Executive Education HEC, France.
Executive MBA Audencia, France.
ÉSIG, École Supérieure d'Informatique de Gestion.
Audit des Systèmes d'Information.

Luc RETAIL

École Nationale Supérieure de la Police Nationale - Formation de commissaire de police sur deux ans. École Supérieure des Inspecteurs de Police - Formation d'inspecteur de Police et Officier de Police Judiciaire. DEA droit des contrats et droit économique.
LCB/FT

BRUNO RISSER

Master II IHFI – finance. ITB – ingénierie financière
Gestion des risques. Audit et contrôle interne.

Stéphane SALLÉ

Diplômé de l'École Nationale Supérieure des Ingénieurs Électriciens de Grenoble,

Doctorat de l'Institut National Polytechnique de Grenoble en Automatique et Traitement du Signal, Certification d'Aptitude.
Contrôle de Gestion. ACM. Risques de marché.

Helen SPRAGGETT

Université d'Aston (GB), BSc (Hons) Gestion (1987), Diplômé Expertise Comptable, ICAEW (1991). Certificat Auditeur interne (CIA-2009).
Audit et contrôle interne, Gestion des risques.

Geoffroy SURBLED

Analyste financier SFAF.
Néoma Business School (ex ESC Rouen).
MBA New York University - Stern.
Analyse financière. Ingénierie financière. Evaluation des sociétés. Fusions-acquisitions et capital investissement /LBO.

André TARRAT

Droit Privé/Public/Pénal-Droit International. Université Paris Descartes - ANSSI-CHEAM-INHESJL.
Membre fondateur Cercle K2.
LCB/FT – Sapin II.

Sonia VERRECCHIA

DESS en Gestion des Entreprises (CAAE-IAE) – Maîtrise en Droit
Audit et contrôle interne. Relations inter-personnelles et communication.

Olivier VICTOR

ESC Tours (ESEM) : option Finance
Comptabilité, risques et audit de l'assurance.

Sarah WIGGETT

University of Birmingham (GB), Bachelor of Commerce (Hons degree).
(1991) Associate Member Of The Association of Corporate Treasurers.
ACT (1994) SFA Securities & Derivatives Representative (1998).
Corporate Treasury risk management. Foreign exchange and interest rate derivatives.

Hervé ZANY

ESCAE Amiens. Certified Fraud Examiner (ACFE USA).
Investigation financière.

Nos partenariats



APS Risk sur MONACO

Dans le cadre de notre partenariat, APS Risk, cabinet de conseil monégasque et l'Afges, organisent de nombreuses formations en Principauté de Monaco. Cette initiative APS/AFGES, vise à promouvoir les actions de formation auprès des établissements de la Principauté, tout en réduisant les coûts de logistique/déplacement et en se focalisant, lorsque le thème s'y prête, sur les problématiques du métier de la Banque de Gestion Privée.



OCBF

L'Office de Coordination Bancaire et Financière est une association professionnelle indépendante et ancrée dans la place financière qui réunit des professionnels de la banque et de la finance pour des rencontres de Directions Générales. Depuis plus de seize ans, nous entretenons des relations privilégiées avec OCBF Services et Formation qui négocie pour ses adhérents des partenariats avec des prestataires et des formateurs, dont nous faisons partie, spécialisés dans le monde bancaire.



Global Finance Algeria

G.F.A est une société de conseil et de formation spécialisée dans les métiers de la banque. Grace à des méthodes didactiques adaptées et à un important réseau de consultants formateurs propres ou affiliés à ses partenaires, ses clients bénéficient d'une formation ou de conseils de qualité leur permettant d'améliorer sans cesse leurs compétences dans le domaine notamment de la gestion des risques, Comptabilité bancaire, IFRS, la réglementation bancaire, Corporate finance, Trade finance, la finance islamique...).



PERFORMIUM Finance

Spécialisés en Risk Management & Relation Clients dans le domaine Banque Assurance, nos consultants experts vous accompagnent sur des missions de Conseil - Formation - Recrutement. Dans le cadre de notre partenariat avec l'AFGES, nous organisons des formations dans le Nord & l'Est de la France, et au Benelux.

Nos valeurs fondatrices : écoute, respect des engagements, réussite collective, résultats.

Nos références : SG, Cofidis, BPCE, Crédit Immobilier de France, Banque Accord, CA...

AFGES Maroc



En date du 23 février 2016, nous avons créé AFGES Maroc.

Filiale de facturation, cette entité vise un double objectif :

- Nous rapprocher de nos clients Marocains,
- Leur permettre de faire prendre en charge leurs formations par l'OFPPT, tout en continuant à proposer des formations de qualité et en restant compétitifs.

Formations homologuées par le Comité scientifique

La formation continue fait partie des obligations majeures du commissaire aux comptes, au même titre que le respect de la déontologie et le contrôle qualité de ses missions. En activité, le professionnel continue de se former à raison de 120 heures sur trois ans. La formation continue obligatoire lui permet de maintenir, tout au long de sa carrière, le degré de compétence et de qualité élevé qu'exigent ses missions. Un attrait pour lui et un bénéfice pour les entités qu'il contrôle et l'univers économique dans lequel il intervient. Rares sont les professions libérales qui investissent ainsi, pour créer une homogénéité du comportement des professionnels et pour élargir et adapter leur offre de services au marché. Le comité scientifique a examiné les demandes que nous lui avons adressées, vous trouverez ci-dessous les formations homologuées avec leurs références auprès du CNCC.

Thème	Titre	Ref. CNCC	Date de fin de validité
Comptabilité bancaire	Activité de marché : dérivés	15F0288	PROROGATION EN COURS*
	Activités de marché, introduction, titres et devises	15F0287	PROROGATION EN COURS*
	Audit comptable des établissements de crédit	15F0135	31/12/2019
	Autres opérations bancaires	15F0203	PROROGATION EN COURS*
	Commissariat aux comptes des établissements de crédit	15F0146	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité bancaire : cycle long	15F0138	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité bancaire : opérations classiques	15F0139	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité des opérations de marché	15F0140	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité des opérations en devises	15F0141	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité des produits dérivés	15F0142	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité des produits et des opérations structurés	15F0143	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité des titres et autres non dérivés	17F0182	31/12/2019
	Consolidation des comptes : l'essentiel	17F0181	31/12/2019
	Consolidation des comptes : approfondissement	17F0180	31/12/2019
	Contrôle comptable bancaire	15C0411	PROROGATION EN COURS*
	Crédits à la clientèle	15F0289	PROROGATION EN COURS*
	Dépréciations et provisions	15F0145	PROROGATION EN COURS*
	Environnement comptable et contrôle interne	15F0205	31/12/2019
	États financiers individuels et consolidés	15F0204	31/12/2019
	IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement	15F0147	PROROGATION EN COURS*
	IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables	DEMANDE EN COURS*	
	Opérations de crédit-bail et de location	15F0148	31/12/2018

* Une demande a été déposée auprès du Comité Scientifique.

Formations homologuées par le Comité scientifique

Thème	Titre	Ref. CNCC	Date de fin de validité
Comptabilité des assurances	Application des IFRS aux sociétés d'assurance	17F0179	31/12/2019
	Audit d'une société d'assurance	14F0229	PROROGATION EN COURS*
	Bâtir le bilan économique sous Solvency II	14F0228	PROROGATION EN COURS*
	Comptabilité d'assurances	14F0225	PROROGATION EN COURS*
	Fiscalité des opérations d'assurance	15C0185	PROROGATION EN COURS*
	Produire les états de reporting du Pilier 3 de Solvency	15F0179	PROROGATION EN COURS*
	Solvency II : l'essentiel	DEMANDE EN COURS*	
Contexte bancaire et réglementaire	Réglementation bancaire et financière : l'essentiel	15F0150	PROROGATION EN COURS*
Exigence prudentielle et reporting financier	Bâle III (CRR, CRD4) : approfondissement	17F0183	31/12/2019
	Bâle III (CRR, CRD4) : l'essentiel	17F0184	31/12/2019
	Contrôle et révision des états prudentiels	14F0049	PROROGATION EN COURS*
	États COREP	15C0187	PROROGATION EN COURS*
	États COREP : Risque de crédit	15F0151	PROROGATION EN COURS*
	États FINREP	15C0188	PROROGATION EN COURS*
	Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques	16C0056	PROROGATION EN COURS*
	Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM	15C0189	PROROGATION EN COURS*
	Ratios prudentiels et règles de gestion	15F0152	31/12/2018
	Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel	15F0154	PROROGATION EN COURS*
	Reportings (SURFI/Protide/BDP)	15F0153	PROROGATION EN COURS*
Audit et contrôle, risques	Audit des activités de marché	15F0136	31/12/2019
	Audit du risque de crédit	15F0137	31/12/2019
Finance d'entreprise et de banque	Analyse financière des établissements de crédit	15F0155	31/12/2018
Fiscalité	Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la Taxe sur les salaires)	DEMANDE EN COURS*	
	Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières	DEMANDE EN COURS*	
Gestion d'actifs et services financiers	Contrôleur dépositaire OPCVM	15F0157	31/12/2019
	UCITS/OPCVM1 : Gestion et comptabilité	15F0158	31/12/2019
	UCITS/OPCVM2 : Audit et évaluation	15F0159	31/12/2019

* Une demande a été déposée auprès du Comité Scientifique.

Cette liste est susceptible d'évoluer. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement notre site à l'adresse suivante :

www.afges.com

À paraître



SAVOIR CONJUGUER CONTRÔLE PERMANENT ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Béatrice BON MICHEL

Dans un contexte où la gestion des risques s'invite au sein de tous les processus et où les exigences de conformité imprègnent les dispositifs de contrôle, il est essentiel d'aborder les contrôles permanents sous l'angle de l'efficacité opérationnelle. Les coûts des contrôles doivent s'apprécier par rapport aux risques significatifs et toute la démarche, du plan de contrôle à la communication doit servir le pilotage des objectifs opérationnels.

Si ces principes paraissent évidents en théorie, dans la réalité de l'organisation, la superposition, depuis plusieurs années, d'exigences réglementaires a réduit l'efficacité de certains contrôles au détriment de l'efficacité opérationnelle. Il s'agit ainsi de repenser ces dispositifs pour leur redonner flexibilité et adéquation au service de la stratégie et des métiers et servir ainsi une gouvernance par les risques.

À paraître



LE DISPOSITIF DE LIQUIDITÉ « BÂLE III »

Gérard MAROT

Outre l'augmentation de la qualité et du niveau des fonds propres, et l'introduction d'un ratio de levier, l'amélioration de la gestion de la liquidité constitue un pan important de la réforme dite « Bâle III ».

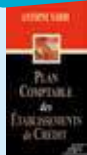
Afin de pallier le risque de liquidité, effectivement constaté lors de la dernière crise financière de 2007, le dispositif de liquidité « Bâle III » défini par les autorités comprend deux ratios complétés par des indicateurs ou outils de suivi qui sont et seront mis en place de façon progressive d'ici 2018 :

- Un ratio court terme : LCR (Liquidity Coverage Ratio),

- Un ratio long terme : NSFR (Net Stable Funding Ratio),
- Et des outils de suivi de liquidité (Monitoring Tools).

Cet ouvrage qui tient compte des derniers textes européens, a pour objectif de détailler et d'explicitier les modalités de calcul et les règles applicables à chaque ratio et à chaque composante du dispositif. Se voulant pratique, il sera illustré d'exercices et d'exemples adaptés, et présentera les différents reportings élaborés par l'EBA et devant être transmis périodiquement par les établissements de crédit.

Édition 2012



LE PLAN COMPTABLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

60 pages • 15 €

Antoine SARDI

Un petit manuel clair et pratique sur le plan comptable des établissements de crédit. La liste des comptes, sous forme de tableaux, avec des explications et

les commentaires essentiels sur chacun d'eux. Un manuel de référence à avoir en permanence sous la main.

Édition 2012



PRATIQUE DE LA COMPTABILITÉ BANCAIRE

1450 pages • 110 €

Antoine SARDI

La sixième réédition de l'ouvrage de référence de la comptabilité bancaire depuis 1981 est parue au quatrième trimestre 2012. Une édition entièrement mise à jour avec les dernières nouveautés comptables internationales et françaises dont IFRS 9, les nouvelles normes de consolidation et Bâle III.

Un ouvrage de près de 1600 pages qui couvre l'ensemble des domaines comptables et de la surveillance prudentielle.

La nouvelle édition continue d'adopter la démarche qui a fait son succès. Chacune des activités bancaires est systématiquement traitée selon trois aspects :

- Les aspects économiques et techniques pour comprendre la finalité de l'opération et permettre ainsi une juste interprétation, non seulement de la comptabilisation, mais aussi des risques et de la rentabilité ;

- L'évaluation et la comptabilisation de chaque transaction selon le référentiel IFRS et le référentiel français ;

- De nombreux exemples pratiques avec des schémas comptables selon le double référentiel pour rendre claires et didactiques des opérations parfois complexes.

À ce titre, l'ambition de cet ouvrage est de continuer à fournir un outil pratique pour aider les professionnels à gérer le présent et à préparer le changement.

AUDIT ET CONTRÔLE INTERNE BANCAIRES

1100 pages • 145 €

Antoine SARDI

Aux risques traditionnels de l'activité bancaire, se sont ajoutés depuis quelques années de nouveaux risques liés aux mutations du système bancaire et à l'émergence des nouveaux marchés. La maîtrise de ces risques, par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne global et rigoureux, devient un objectif essentiel, mis en exergue

par l'ensemble de la profession, et notamment par les autorités de tutelle (par le règlement CRBF 97-02).

Cet ouvrage, entièrement refondu en 2002, a l'ambition de contribuer modestement à l'édification de ce dispositif. Il se veut résolument pratique pour mettre à la disposition des acteurs du contrôle.

Édition 2002



FONDS D'INVESTISSEMENT, RÉGLEMENTATION, ÉVALUATION, GESTION COMPTABLE

Philippe MARTINET et Hugues BEAUGRAND

Actuellement en Europe, les fonds d'investissement représentent une source de financement de plus de 15 000 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 2007. Les formes juridiques se sont à la fois transformées et complexifiées pour répondre aux demandes sociétales et économiques des différents acteurs :

- La diversification de l'épargne : placements financiers, réserve de trésorerie, complément de retraite, assurance-vie, plan d'intéressement des salariés, objectifs éthiques, financement des start-up ;
 - Le volet défiscalisation pour les revenus ou la fortune : FCPI, FCPR, OPCI, FIP... ;
 - Le capital investissement pour accompagner le développement ou la transmission des PME/ETI ;
 - La recherche de ressources financières au travers des OT (organismes de titrisation) ;
 - Le financement à moyen/long terme des infrastructures et du tissu des ETI européennes.
- Parallèlement à ces aspirations, deux méga-crisis financières récentes (les subprimes et les dettes souveraines en euros) puis l'affaire Madoff, ont conduit les autorités de régulation à de vastes chantiers de réforme :
- Les directives UCITS IV et V sur les produits et les dépositaires, avec notamment la mise en place du DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et du SRRI (indicateur synthétique de risque et de rendement) ;
 - La directive AIFM sur les fonds d'investissement alternatifs ;
 - Le nouveau corpus MIF 2 avec deux directives et un règlement applicables en 2018, afin de mieux organiser la protection des investisseurs et l'organisation des marchés ;
 - Les produits PRIIPS - produits d'investissement pacagés et produits d'assurance pour le grand public ;

- Enfin, pour 2019, le règlement STS sur une titrisation « Simple, Transparente, Standardisée », pour relancer ce mode de refinancement spécial des banques.

Dans ce contexte, cet ouvrage apporte aux professionnels les trois dimensions de maîtrise de l'Asset management :

- Une synthèse des nouveaux dispositifs réglementaires et juridiques ;
- Les approches révisées de valorisation des parts de fonds, suite aux crises financières ;
- Les modalités de comptabilisation des opérations, en référence au règlement récent publié par l'Autorité des Normes Comptables sur les Organismes de Placement Collectif à Capital Variable.

Sont ainsi abordés, au travers de nombreux cas pratiques et d'illustrations d'actualité :

- Les objectifs de gestion des produits avec leurs composants ;
- Les schémas de comptabilisation applicables aux OPC, pour certains dérogatoires aux principes du PCG et aux normes IAS/IFRS ;
- Les recommandations de l'AMF sur l'organisation des différentes fonctions des prestataires de service d'investissement (établissement de crédit, entreprise d'investissement, sociétés de gestion).

Un glossaire actualisé des acronymes et des termes financiers permet une vraie compréhension de l'asset management.

Cet outil de synthèse complet est à destination des auditeurs, des RCCI/RCSI, des professionnels comptables, et d'une façon générale, de tous les acteurs impliqués dans l'industrie spéciale des fonds d'investissement.

À paraître
Nouvelle édition



Édition 2007



GUIDE OPÉRATIONNEL DE LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT DANS LA BANQUE

183 pages • 70 €

Odilon AUDOUIN

De nombreux ouvrages abordent la lutte anti-blanchiment mais peu s'adressent directement aux collaborateurs des établissements financiers et plus particulièrement aux Compliance Officers et/ou Responsables de la lutte anti-blanchiment. Cet ouvrage est un guide opérationnel pour sécuriser le dispositif global de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme d'une Banque. Lutter efficacement contre le blanchiment repose en effet sur tout un

arsenal qui va de l'implication de la Direction générale, à la qualité de la formation des collaborateurs en passant par le suivi des transactions, le KYC et les revues de l'Audit interne. De plus s'immuniser contre le risque d'image et de réputation nécessite bien souvent d'aller bien au-delà des Lois et des règlements. Ce livre est très complet et présente les meilleures pratiques en la matière. Il intègre également les dernières évolutions réglementaires et la mise en application de la III^{ème} directive.

Édition 2008



CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE

296 pages • 45 €

Béatrice BON MICHEL et Georges CHAPOTTEAU

Depuis quelques années, la Conformité (Compliance) s'est progressivement imposée dans la réglementation des établissements financiers. Les scandales et crises financières récents soulignent les risques liés à la complexité et à l'internationalisation des opérations tandis que la nécessaire prise en compte du couple risque/rendement augmente d'autant cette complexité. Exigence formelle ou exigence réelle ? La vocation de cet ouvrage est de situer la Conformité et ses récentes évolutions dans le contexte réglementaire international tout en les intégrant dans une réflexion plus pratique de mise en œuvre stratégique et opérationnelle. Car si la Conformité apparaît comme un des objectifs assignés au Contrôle Interne, elle doit permettre d'en optimiser le dispo-

sitif dans un secteur où la confiance est essentielle mais ne repose pas nécessairement sur les seuls mécanismes formels.

Ce livre apporte ainsi des réponses précises pour faire le lien entre Conformité et Contrôle Interne :

- Pourquoi réglementer la Conformité ?
- En quoi la Conformité est-elle un élément majeur du dispositif de Contrôle Interne ?
- Comment organiser efficacement la Conformité ?

À la fois ouvrage de référence et guide pratique, ce livre est étayé d'exemples et de témoignages de responsables opérationnels. Il s'adresse à la fois aux praticiens de la banque et de la finance (manager, contrôleurs, opérationnels) ainsi qu'aux enseignants et étudiants souhaitant approfondir leur expertise sur ce sujet.

Légende



Certificat



One to One



Présentiel



Français/Anglais



Visio formations

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Philippe DARRÉ
Marie-Paule DEGEILH
Gaëlle AZRIA
Véronique HAURANT

Date
12 mars 2018
6 juin 2018
10 septembre 2018
7 novembre 2018

100
Initiation à la comptabilité

Comptabilité
bancaire

Initiation à la comptabilité

Objectif général

- Situer le rôle de la comptabilité dans son contexte économique.
- Identifier les enjeux des différentes méthodes d'évaluation.
- Traduire les opérations courantes en comptabilité.
- Pratiquer la comptabilité des opérations courantes.
- Esquisser la construction d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Introduire la comptabilité dans un environnement bancaire.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (comptabilité bancaire, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité, ou qui n'ont pas pratiqué, et qui souhaitent acquérir les bases minimales pour mieux comprendre leur environnement comptable et dialoguer avec les comptables.
- Personnes qui souhaitent suivre des formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Pourquoi la comptabilité ?

Les états financiers.
Pour quel usage ?
Quels sont les éléments du bilan et du compte de résultat ? Présentation simplifiée.
Quelques conventions de classement.
Les éléments : actifs, passifs, capitaux propres, charges et produits.
Distinction entre un actif et une charge.

2 Problématique centrale : quelle méthode d'évaluation ?

Cours historique versus juste valeur.
Amortissements et dépréciations.
Application des deux méthodes pour un même patrimoine.

3 Mécanique comptable

Le couple débit/crédit.
La partie double.
Leur application au bilan et au compte de résultat.
Les flux de trésorerie et les engagements ; application.
Quelques astuces pour construire un schéma comptable.

4 Comptabilité réciproque ou « miroir »

Actif chez l'un, dette chez l'autre !
Les relations du compte « banque » entre client et banquier.

Pourquoi un crédit chez le banquier et un débit chez le client.
Illustration du jeu de miroir.
La réconciliation entre les deux comptes.

5 Principe de séparation des exercices

Pourquoi le découpage d'une entreprise en périodes comptables ?
Flux de trésorerie et comptabilité d'engagements.
Les deux approches « Accrual basis » versus « Cash basis »
et la technique qui en découle, le « cut-off ».

6 Plan de comptes (ou plan comptable)

Pourquoi un plan de comptes ?
Passage d'intitulés littéraires à des intitulés codifiés.
Plan comptable général et plan de comptes des établissements de crédit.

7 Vers la comptabilité bancaire

Les activités bancaires fondamentales.
Leur traduction dans un bilan et un compte de résultat simplifiés d'une banque.
Les fondamentaux qu'il ne faut perdre de vue pour passer à la comptabilité bancaire.



Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Comptabilité bancaire : opérations classiques

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Identifier les comptes du PCEC utilisés par ces opérations.
- Traduire ces opérations sous forme de schémas comptables.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Illustrer les principales opérations par les états financiers d'établissements bancaires.
- Se préparer à suivre des formations plus spécifiques (titres, dérivés, devises...).

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
 Les normes comptables (IFRS et françaises).
 Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
 Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les crédits à la clientèle :

- Les aspects économiques des crédits clientèle :

- Crédits commerciaux.
- Crédits de trésorerie.
- Crédits immobiliers.
- Crédits consortiaux.
- Locations financières.
- Autres.

- Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de taux d'intérêt effectif (TIE).

Le traitement du risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.
- La norme IFRS 9 (même niveau que normes françaises).
- La notion d'Expected loss.
- Les trois étapes de la dépréciation en IFRS 9.

Les dépôts de la clientèle :

- Aspects techniques et économiques.
- Comptabilisation.
- La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
- Les comptes du PCEC.
- Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
- Les comptes à vue.

L'activité titres (présentation succincte) :

- Les portefeuilles titres en normes françaises.
- Les portefeuilles titres en normes IFRS.
- Opérations titres pour le compte de la clientèle.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement :

- Les moyens de paiement.
- Les systèmes de paiement.
- Les commissions sur moyens de paiement.

Les immobilisations (présentation succincte).

Les provisions pour risques, fonds propres et divers.

Récapitulation du hors bilan (les engagements de financement et de garantie ont déjà été examinés avec les crédits).

La formation du résultat.

Les états financiers.

Lire et comprendre les comptes d'une banque



Objectif général

- Découvrir l'ensemble des états financiers que doivent produire les banques.
- Comprendre la présentation des comptes sociaux bancaires.
- Se familiariser avec les contenus spécifiques du bilan et du compte de résultat.
- Savoir utiliser le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC).
- Se repérer dans l'organisation comptable des banques.
- Décrypter le processus d'arrêté des comptes.
- Acquérir les bases de la comptabilité générale.
- Acquérir les bases pour comptabiliser des opérations simples, monter un bilan, un compte de résultat et un tableau de l'annexe.
- Se préparer à suivre des formations spécifiques (comptabilité bancaire : opérations classiques, titres, dérivés, devises, etc.).

Participants

- Personnes qui n'ont jamais fait de comptabilité bancaire et qui ont besoin d'acquérir les bases minimales pour lire et comprendre les comptes des banques et ou dialoguer avec les collaborateurs des directions financières des banques.
- Personnes qui souhaitent suivre d'autres formations comptables et qui ont besoin de bases.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation PowerPoint.
- Document de référence d'un établissement bancaire.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.
- Alternance de théorie, d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, mises en situation, puzzles, tests, questions/réponses
- Cas fil rouge d'une journée pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucun prérequis n'est exigé.

PROGRAMME

1 Les banques, des sociétés commerciales pas comme les autres

La banque : ses métiers, son rôle et ses obligations.

2 Les différents états financiers que doivent produire les banques

Les comptes publiables : sociaux et consolidés.
Les reportings réglementaires : SURFI et FINREP.
La liasse fiscale.

3 Les documents constitutifs des états financiers, généralités

Le bilan.
Le hors bilan.
Le compte de résultat
L'annexe.

4 Les comptes sociaux publiables des banques : présentation

La présentation du bilan.
La présentation du hors bilan.
La présentation du compte de résultat.
La présentation de l'annexe.
Les liens entre ces différents documents.
Zoom sur les différences de présentation avec les comptes sociaux des sociétés commerciales non bancaires.

5 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du bilan et du hors bilan

Zoom sur les éléments spécifiques du bilan bancaire :
– Les titres.
– Les provisions en moins de l'actif et au passif.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du bilan.

6 Les comptes sociaux publiables des banques : contenu du compte de résultat

Zoom sur les éléments spécifiques du compte de résultat bancaire :
– Les commissions.
– Le PNB.
– Le coût du risque.
– Présentation de l'aide-mémoire, contenus des postes du compte de résultat.

7 Les méthodes d'évaluation des opérations

Le coût historique.
La valeur de marché.
Le coût amorti.
Incidences sur le bilan et le compte de résultat.

8 Le Plan de Comptes des Établissements de Crédit (PCEC) et les attributs (dimensions, critères)

Présentation du PCEC.
Les différences entre le PCEC et le Plan de Comptes Général (PCG).
Les attributs : définition et pour quoi faire ?

PROGRAMME

9 L'organisation comptable des banques

Rôles et responsabilités des back-offices, des middle-offices, des directions comptables et de la direction financière en dehors et lors des arrêts de comptes.

10 Le processus d'arrêt des comptes dans les banques

L'organisation des arrêts.

Les tâches à réaliser par toutes les sociétés bancaires et non bancaires.

Les tâches d'arrêt spécifiques aux banques.

11 Les bases de la comptabilité générale

Les 10 grands principes de la comptabilité française.

Les écritures comptables courantes et d'inventaire.

Les documents comptables : journal, grand livre, balance, états de synthèse.

La piste d'audit.

12 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants comptabilisent les opérations proposées dans le cas et procèdent aux éventuelles écritures d'inventaire à passer pour pouvoir arrêter les comptes.

13 Comptabiliser les opérations et procéder aux écritures d'inventaire (suite)

Correction avec le formateur.

14 Monter la balance comptable de clôture à partir des écritures

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent la balance de clôture qui permettra de construire le bilan, le compte de résultat et un tableau de l'annexe.

Correction avec le formateur.

14¹ Construire le bilan et le compte de résultat

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants montent le bilan et le compte de résultat à partir de la balance comptable de clôture.

Correction avec le formateur.

14² Construire le bilan et le compte de résultat (suite)

Correction avec le formateur.

14³ Construire un tableau de l'annexe

Présentation de l'exercice et définition du travail à réaliser.

En groupes, les participants confectionnent un tableau de l'annexe à partir de la balance comptable et des hypothèses des cas écritures.

Correction avec le formateur.

Durée
5 jours

Prix
repas inclus
3 088 € HT

Animateurs
Hervé MANCERON
Marie-Paule DEGEILH
Philippe DARRÉ
Jean-Marie LAY
Hugues BEAUGRAND
Gérard MAROT
Véronique HAURANT

Date
18 au 22 juin 2018
10 au 14 décembre 2018

103
Comptabilité bancaire :
cycle long

Comptabilité
bancaire

Comptabilité bancaire : cycle long

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Situer l'activité bancaire dans son environnement économique et réglementaire.
- Souligner les aspects techniques et économiques des opérations.
- Traduire les opérations en comptabilité sous référentiels IFRS et français.
- Identifier les divergences entre référentiels IFRS et français.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Identifier et évaluer les impacts d'IFRS 9 pour les anticiper.

Participants

- Responsables et agents comptables et back-offices, informaticiens, auditeurs et inspecteurs.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques (cahier d'exercices avec corrigés).
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) offert.

Connaissances requises

Bonne connaissance en comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

PROGRAMME

1 Introduction

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.
Les normes comptables (IFRS et françaises).
Les états réglementaires (SURFI, COREP, FINREP).
Les principes de contrôle interne comptable.

2 Les activités bancaires classiques

Démarche pédagogique commune à toutes les activités bancaires classiques. Chacune des activités ci-après sera examinée sous 4 aspects :

- 1 Les aspects économiques et techniques.
- 2 La présentation du plan de comptes (PCEC).
- 3 La comptabilisation en IFRS et en normes françaises.
- 4 Des exercices et cas pratiques avec les schémas comptables.

Les opérations interbancaires et de trésorerie :

- Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
- Le traitement comptable.

Les aspects économiques des crédits clientèle :

- Crédits commerciaux.
- Crédits de trésorerie.
- Crédits immobiliers.
- Crédits consortiaux.
- Locations financières.
- Autres.

Le traitement comptable des crédits :

- Les règles générales.
- La notion de Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Le risque de crédit.

Les normes françaises :

- L'identification des créances douteuses.
- Les dépréciations individuelles.

La norme IFRS 9 :

- La notion d'« expected loss ».
- Les trois étapes de la dépréciation.

Les dépôts de la clientèle :

- Les différents types de collecte.
- Le traitement comptable.

Les moyens de paiement et les systèmes de règlement.

Présentation synthétique :

- Des immobilisations, des provisions pour risques, fonds propres et divers.
- Du hors bilan.
- Des états financiers.

3 Les titres et autres non dérivés

La comptabilisation des titres en normes françaises :

- Les titres de transaction.
- Les titres de placement.
- Les titres d'investissement.
- Les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les concepts de « business model » et de test SPPI.

Les différentes catégories d'actifs financiers :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur par résultat.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur par résultat à l'actif.

Les passifs financiers :

- Les portefeuilles.
- L'option juste valeur par résultat au passif.
- Le cas du risque de crédit propre.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.

Les prêts et emprunts de titres.

Les opérations de pension :

- Aspects économiques.
- Aspects juridiques.
- Aspects comptables.
- Les prêts et emprunts de titres.



PROGRAMME

4 Les opérations en devises

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.
Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, ANC 2014-07 (Ex. CRBF 89-01 et 90-01).

La mécanique de la comptabilisation des opérations en devises :

- La comptabilité multi-devises.
- Les comptes de position de change.
- La réévaluation.

Opérations de change au comptant :

- Aspects techniques et économiques.
- Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
- Évaluation et comptabilisation.

Opérations de change à terme :

- Aspects techniques et économiques.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IAS 39 et normes françaises.

Prêts et emprunts en devises :

- Caractéristiques techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : D'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 5 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

5 Dérivés

Les swaps de taux d'intérêt :

- Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.
- Esquisse de leur comptabilisation.

Valorisation d'un swap :

- Les étapes de la valorisation d'un swap.
- Approche simplifiée.

Dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories :
 - Microspéculation.
 - Microcouverture.
 - Macrocouverture.
 - Gestion globale d'un portefeuille de transactions.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
- Principes généraux de comptabilisation en trading.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.
- Le « carve out ».
- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Les principes d'IFRS 9 en terme de couverture :

- Les changements de la comptabilité de couverture.
- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.
- Les impacts prévisibles.

Application à d'autres dérivés :

- Caps, floors, collars.
- Futures.
- FRA.
- Autres.

Consolidation des comptes : l'essentiel

Homologation CNCC

17F0181

(fin de validité : 31/12/2019)

Cycle certifiant

Objectif général

- Maîtriser le processus d'ensemble de la consolidation.
- Distinguer les différents types de contrôle.
- Appliquer les différentes méthodes de consolidation associées.
- Maîtriser les principales écritures propres à la consolidation.
- Présenter les états de synthèse consolidés.

Participants

- Collaborateurs ayant récemment rejoint ou s'appropriant à rejoindre un service de consolidation.
- Analystes financiers voulant comprendre les techniques de consolidation utilisées dans les comptes qu'ils analysent.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître l'essentiel des principes comptables bancaires français et IFRS.

ONE
ONE

PROGRAMME

1 Le cadre légal

Normes françaises et normes internationales IFRS.

2 Les différents types de contrôle

Définition du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, 11 et IAS 28).
Traitement des entités structurées (IFRS 10).
Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités (IFRS 12).

3 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition, mode de calcul et utilité du % d'intérêt et du % de contrôle.

4 Le périmètre de consolidation

Les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

5 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale ou mise en équivalence.

6 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.
Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

7 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.
Méthode du cours de clôture.
Méthode du cours historique.

8 Notions sur les impôts différés

Présentation de la norme IAS 12.
Impôt exigible vs impôt différé.
Les sources d'impôt différé.
Informations à fournir.

9 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.

10 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.

11 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres.

IFRS sur les instruments financiers (IFRS 9) : les nouvelles règles comptables

Objectif général

- Identifier les changements récents et les projets en cours.
- En évaluer les impacts.
- Se préparer ainsi aux changements en les anticipant.

Participants

- Tout public intéressé par l'évolution des normes comptables IFRS pour les banques et des projets en cours.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des IFRS.

PROGRAMME

Avertissement : le programme peut varier en fonction de l'actualité

1 Introduction

Expliquer l'environnement réglementaire.

Les problématiques comptables :

- Coût amorti.
- Juste valeur.
- Dépréciation.

Les faiblesses d'IAS 39.

2 IFRS 9 : classement et évaluation des instruments financiers

Les nouvelles catégories définies par IFRS 9 à l'actif :

- Le portefeuille au coût amorti :
 - Test sur le business model.
 - Instrument basique ou non basique (test SPPI sur les caractéristiques de l'instrument financier).
- Le portefeuille en juste valeur par résultat.
- Le portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

Les reclassements :

- Synthèse de passage des anciennes catégories vers les nouvelles.
- Exemples de comptabilisation du passage d'IAS 39 vers IFRS 9.

Les différents portefeuilles au passif :

- Les passifs au coût amorti.
- Les activités de trading.
- Les différentes « options juste valeur ».
- Le cas du risque de crédit propre (own credit risk).

Le format des états financiers des banques en IFRS 9 (ANC 2017-02).

3 IFRS 9 : dépréciation des actifs financiers

Les faiblesses du système actuel.

Le modèle de pertes attendues vs le modèle des pertes avérées.

Les notions de pertes attendues (EL) à 12 mois et à maturité.

Les trois portefeuilles d'évaluation du risque de crédit.

Le cas particulier de la dépréciation du portefeuille en juste valeur par OCI recyclable.

4 IFRS 9 : comptabilité de couverture

Désignation des instruments de couverture.

Définition des éléments couverts :

Les nouvelles conditions pour qualifier les opérations de couverture :

- Lien économique.
- Quasi absence du risque de crédit.
- Ratio de couverture.

Les trois comptabilités de couverture :

- Fair value hedge.
- Cash-flow hedge.
- Net investment hedge.

Cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report de port.

Couverture d'un groupe d'éléments.

Discussion paper sur la macro-couverture.

5 Les autres points d'actualité

Point sur l'actualité comptable en fonction des nouveaux textes et projets.

Durée
1 jour

Prix
repas inclus
828 € HT

Animateurs
Marie-Paule DEGEILH
Gérard MAROT
Hugues BEAUGRAND
Jean-Marie LAY
Véronique HAURANT
Hervé MANCERON

Date
14 mars 2018
28 septembre 2018
14 novembre 2018

106
IFRS dans les établissements
de crédit : l'essentiel

Comptabilité
bancaire

IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel



Objectif général

- Comprendre l'essentiel des normes comptables internationales (IFRS) dans l'environnement bancaire.
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes locales.
- Appréhender la mise en place d'IFRS 9.

Participants

- Toute personne souhaitant avoir une vue d'ensemble sur les IFRS, en comprendre l'essentiel sans avoir besoin d'entrer dans le détail.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales de la banque et de la finance.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation de l'IASB.

La mise en place des IFRS dans l'Union européenne.

2 Instruments financiers non dérivés (IFRS 9)

Les deux grandes méthodes comptables

- Le coût amorti.
- La juste valeur.

La notion de « business model » et de test SPPI.

Les différents portefeuilles d'actifs :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur par résultat.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur par résultat.

Les différents portefeuilles au passif :

- Les passifs au coût amorti.
- Les passifs en juste valeur par résultat.
- L'option juste valeur au passif.
- Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.

Le traitement du risqué de crédit :

- La notion d'« expected loss ».
- Les trois étapes de la dépréciation.

3 Instruments financiers : dérivés (IFRS)

La comptabilisation des dérivés en trading.

Les conditions pour qualifier un dérivé de couverture :

- Les tests d'efficacité.
- La documentation.

La comptabilité de couverture :

- La couverture en juste valeur.
- La couverture en flux de trésorerie.

4 Comptes consolidés

Comptes des groupes de sociétés : IFRS 10/11/12 et IAS 28.

Les trois modes de contrôle et les méthodes de consolidation associées.

5 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37 :

- Les conditions de comptabilisation des provisions.
- Cas spécifiques.

Avantages au personnel, IAS 19 :

- Le coût des services rendus et le coût financier.
- Les écarts actuariels.

6 Autres normes

Les autres normes seront vues en fonction des demandes des participants.

IFRS dans les établissements de crédit : approfondissement

Objectif général

- Utiliser les IFRS dans un environnement bancaire.
- Souligner les normes plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 et IAS 39 (dérivés) notamment.
- Traduire ces normes en schémas comptables dans les situations les plus courantes.
- Identifier les changements en cours pour mieux les anticiper.
- Illustrer la pratique des IFRS par les états financiers d'établissements bancaires.

Participants

- Responsables comptables, comptables, informaticiens, organisateurs, équipes projet et auditeurs internes et externes, personnels des back et middle-offices, etc.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de comptabilité générale et de la banque.

PROGRAMME

1 Champ d'application et caractéristiques des IFRS

L'organisation des IFRS.
Processus d'adoption d'une norme.
Convergence internationale.
Caractéristiques des IFRS.
Panorama des normes publiées et cadre conceptuel.

2 Instruments financiers

Champ d'application et définitions :
– Présentation des normes concernées.
– Définition d'un instrument financier.
– Les méthodes comptables utilisées :
• Le coût amorti.
• La juste valeur (IFRS 13).
• La dépréciation.
• Le coût.
– Présentation d'IFRS 9.
Instruments financiers non dérivés :
– Notion de « business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable :
• Les actions stratégiques.
• Traitement comptable.
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :

- L'activité de trading.
- Les options en juste valeur par résultat.
- Le cas du risque de crédit propre.

La notion de perte attendue (Expected credit loss).

Les trois étapes de la dépréciation :

- L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
- L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
- L'étape 3 et les actifs non performants.

3 Instruments financiers : dérivés

Les règles comptables générales :
– Le portefeuille de trading.
– Le concept de clean price et de dirty price.
– La CVA et DVA.

Comptabilité de couverture :

- Principes généraux de couverture :
• La problématique.
• Les tests d'efficacité.
• La documentation.
- Couverture en juste valeur :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
- Couverture en flux de trésorerie :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
• La notion de dérivé hypothétique.
- Couverture d'un investissement net à l'étranger :
• Explication économique.
• Traitement comptable.
- La macro couverture :
• Explication du risque global de taux.
• Traitement comptable du « carve out ».

PROGRAMME

4 Immobilisations et dépréciations

Immobilisations corporelles, IAS 16.
Immeubles de placement, IAS 40.
Immobilisations incorporelles, IAS 38.
Contrats de location, IAS 17 et IFRS 16.

5 Provisions et avantages du personnel

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
Avantages au personnel, IAS 19 révisée.

6 Autres normes

En fonction des questions des participants :
– Impôts sur le résultat, IAS 12.
– Tableau des flux de trésorerie, IAS 7.
– Présentation des états financiers.
– IFRS 15.
– Autres.

IFRS: the essential

General objectifs

- Using IFRS in a banking environment.
- Highlighting the standards that are particularly relevant for credit institutions.
- Translating those standards into accounting schemes in the most common situations.
- Assessing their impact on financial position and performance.

Participants

- Accounting managers, accountants, IT specialists, organisers, project teams and internal and external auditors, back and middle-office staff, etc.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisites

Familiarity with general accounting practices and the banking sector.

PROGRAMME

1 Scope of application and features of IFRS

Aims of the IASB.

The choices made by the European Union.

The French issue.

Situation in Europe and the rest of the world.

Overview of published standards.

2 Financial instruments: definition and accounting principles

Defining financial instruments.

The various methods:

- Amortised cost.
- Fair value.
- Impairment.
- Notion of business model and SPPI test.
- Summarized overview of IAS 39.

3 Non-derivative financial instruments

Assets at amortized cost:

- Conditions of classification.
- Accounting schemes.

Assets at fair value through OCI:

- Content.

- Accounting schemes.
 - Specific case of assets at fair value through non-recyclable OCI.
- Assets at fair value through PL:
- Content.
 - Accounting schemes.
 - Specific issue of the “fair value option”.
- Notion of “expected loss”.
- The three buckets of the impairment.
- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
- Trading.
 - Fair value option.
 - The specific case of the own credit risk.

4 Derivative financial instruments

Trading classification.

Conditions for classifying a derivative as a hedging item.

The issue.

The three main conditions (imder IAS 39).

Fair value hedge:

- Definition.
- Accounting schemes.

Bank accounting

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the basic banking activities.
- Translating these activities into accounting entries.
- Being able to understand the main features of the financial statements.
- Preparing to follow more complex trainings.

Participants

- Beginners in banking accounting.
- IT and administrative staff, internal and external auditors, management control department.
- Generally, people who want to have a general overview of the banking accounting without entering into the most complex details.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, tests, questions, answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

General knowledge about accounting and banking.

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Banking accounting environment

Basic rules of banking accounting.

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the banking accounts.

Different used accounting methods:

- The amortized cost method.
- The fair value method.
- The impairment method.
- Presentation of IFRS 9.

2 Lending transactions

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.

3 The credit risk

The notion of "expected loss".

The three buckets of impairment.

4 Customer accounts

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Time deposit accounts.

5 Other transactions and accounts

Means of payment.

Notion of suspense accounts.

Provisions.

Tangible and intangible assets.

6 The classification and measurement

The different portfolios defined by IFRS 9:

- Assets at amortized cost.
- Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable).
- Assets at fair value through PL:
 - General rules.
 - Specific case of the fair value option.
- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The own credit risk.

7 Introduction to derivatives

Economic approach of a swap.

Notion of value of a swap.

Derivatives classified as held-for-trading.

Fair value hedge accounting.

Homologation CNCC

17F0180

(fin de validité : 31/12/2019)

Consolidation des comptes : approfondissement

Objectif général

- Maîtriser les problèmes soulevés par la conversion des comptes des sociétés étrangères, les impôts différés et les variations de pourcentage de participation.
- Établir le tableau de variation des capitaux propres.

Participants

- Responsables comptables et leurs collaborateurs en charge des opérations de consolidation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Celles correspondant à la formation « Consolidation des comptes : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel de l'essentiel

Les obligations imposées par les différents textes : état de l'art et évolutions.

Pourcentage d'intérêt/pourcentage de contrôle.

Périmètre de consolidation.

Méthodes de consolidation (IFRS 10, 11 et IAS 28).

Retraitements d'homogénéité.

Ajustement et élimination des comptes réciproques.

Élimination des opérations internes.

2 Conversion des comptes des sociétés étrangères (IAS 21)

Le rôle clé de la monnaie de fonctionnement.

Méthode du cours de clôture.

3 Mise en œuvre des impôts différés (IAS 12)

Les principes : approche bilantielle, conception étendue, report variable.

Définitions : impôt exigible/impôt différé ; valeur comptable/fiscale des actifs et des passifs.

Les sources d'impôt différé.

Évaluation et comptabilisation.

Présentation au bilan et informations à fournir en annexe.

4 Première entrée d'une entreprise dans le périmètre IFRS 3

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

Coût d'acquisition des titres.

Juste valeur des actifs et passifs acquis.

Option pour le traitement des minoritaires.

Traitement du goodwill.

5 Les variations de pourcentage d'intérêt : IFRS 10, IFRS 11, IAS 28

Augmentation du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Augmentation du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *sans* changement de méthode.

Diminution du pourcentage d'intérêt *avec* changement de méthode.

6 Le tableau de variation des capitaux propres (TVCP)

Les composantes du tableau.

Principes d'élaboration.

Opérations de crédit-bail et de location

Homologation CNCC
15F0148
(fin de validité : 31/12/2018)

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes des comptabilités financières et sociales spécifiques aux sociétés de crédit-bail et de location.
- Appliquer des exemples en normes françaises et IFRS en anticipant les impacts IFRS 16 et IFRS 9.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques : calculs financiers, schémas comptables, détermination de la réserve latente.
- Approche événementielle exhaustive sur la vie des contrats de location.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes notions de comptabilité bancaire.



PROGRAMME

1 Les marchés de la location financière

Les différents contrats de location et les chiffres clés.

2 Contrats de location – Règles françaises

Textes de référence.

Applications en « comptabilité sociale » :

- Schémas comptables détaillés.
- Événements antérieurs à la mise en loyer.
- La mise en loyer.
- Événements postérieurs à la mise en loyer.

3 Contrats de location – Approche financière

Déclassement en douteux.

Résiliation.

ITNL - Immobilisations Temporairement Non Louées.

Récupération du matériel - vente - solde de dossier.

Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).

Applications en « comptabilité financière » :

- Principes de la comptabilité financière.
- Exemple du suivi parallèle entre « social » et « financier ».

4 Les reportings réglementaires

Place des contrats de location dans le déclaratif réglementaire.

États SURFI.

Reporting COREP et FINREP.

Impacts sur les ratios prudentiels : solvabilité, liquidité.

Nouvelles dispositions du MSU.

5 Contrats de location, règles internationales IAS 17/IFRS 16 et autres

Les variétés de contrats de location :

- Locations de véhicules.
- Formes particulières de location.
- Lease back.
- Types de montages avec des opérations de crédit-bail.
- Aspects fiscaux des contrats de location pour les preneurs.
- IFRS 16 - Contrats de lease :
- Définitions et points de repères.
- Modalités d'application des règles d'IFRS 16.
- Illustrations (y compris effets FTA).
- Comptabilisation des locations financement.
- Comptabilisation des locations opérationnelles.
- Options de comptabilisation et impacts :
- Identification et contrôle des actifs.
- Choix des durées.
- Taux d'actualisation.
- Ré-estimations annuelles.
- Traitement des coûts liés aux contrats.

6 Enjeux et évolutions

IFRS et système d'information.

Dispositions transitoires.

Nouvelles données à gérer.

Liens avec IFRS 9 sur les instruments financiers :

- Classification évaluation et dépréciation.

Comptabilité des opérations de hors bilan

Objectif général

- Découvrir le contenu du hors bilan (classe 9).
- Connaître les règles et principes de comptabilisation.
- Approfondir et illustrer l'enregistrement comptable des principales opérations de hors bilan.
- Faire le lien avec l'approche IFRS au bilan (valorisation des engagements et des éventuelles provisions sur engagements).

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Personnel des back-offices, des services audit, inspection et contrôle.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité de base.

PROGRAMME

1 Présentation générale du hors bilan

Les différentes sous-classes du hors bilan : définitions et contenu.
Les comptes rattachés à chaque sous-classe.
Les attributs d'identification du hors bilan.
Les principaux états périodiques relatifs au hors bilan.

2 Principes généraux de comptabilisation des opérations de hors bilan

Mécanisme comptable.
Exemple de comptabilisation.
Les difficultés spécifiques à la comptabilisation et au contrôle du hors bilan.

3 Comptabilisation des opérations de hors bilan

Les engagements de financement.
Les engagements de garantie.

Les engagements sur titres.
Les opérations en devises.
Les instruments financiers à terme.

4 La prise en compte du hors bilan dans les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

5 Les informations à fournir dans les comptes annuels

Liste des informations à fournir.

6 Le hors bilan et les IFRS

Relation entre le hors bilan et les IFRS (valorisation).

Dépréciations et provisions

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Présenter le cadre réglementaire applicable aux dépréciations et aux provisions.
- Approfondir et illustrer les différents traitements liés à ces provisions :
 - Évaluation.
 - Comptabilisation en normes françaises et normes IFRS.
 - Fiscalité.
- Connaître les informations financières à communiquer et les impacts sur les principaux ratios.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, contentieux, exploitation et back-office.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, et cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Évolution et situation des dépréciations et des provisions dans les établissements de crédit.
Les différentes catégories de dépréciations et de provisions.

2 Cadre réglementaire, comptable et fiscal

Les textes comptables français en vigueur :

- Comptabilisation initiale.
- Identification et traitement du risque de crédit.

Les normes IAS/IFRS applicables.
Les règles fiscales.
Rappel des obligations liées aux dépréciations et aux provisions dans le cadre du contrôle interne.

3 Les dépréciations (normes françaises et IAS 39)

Principales définitions : créances douteuses, impayées, restructurées, etc. Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des dépréciations.
Le traitement de chaque type de dépréciation sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables :

- Traitement des créances douteuses et des créances douteuses compromises.
- Traitement des créances restructurées et des créances restructurées douteuses.
- Dépréciation des titres.
- Dépréciation des actifs en devises.
- Dépréciation des immobilisations (et notamment le risque immobilier).

4 Le traitement en IFRS 9

Les trois portefeuilles prévus.
La notion de perte attendue à 12 mois et à maturité.

Les traitements comptables de la prise en compte du risque de crédit. Le cas particulier du risque de crédit des actifs en juste valeur par OCI recyclable.

La position du Comité de Bâle et les liens avec Bâle III.

5 Les provisions (de passif)

Principales définitions : risques pays, FRBG, provisions pour risques et charges, provisions réglementées.
Évaluation, comptabilisation et traitement fiscal des provisions.
Le traitement de chaque type de provision sera illustré par un exemple après avoir présenté les règles applicables.

- Provisions pour risques et charges :
 - Provisions pour engagements de retraites.
 - Provisions pour risques pays.
 - Provisions pour engagements par signature.
 - Les engagements sur les contrats d'épargne logement.
 - Les risques opérationnels.
- FRBG.
- Provisions réglementées.
- Provisions pour impôts différés.

6 Informations à communiquer

Dans les comptes sociaux et les comptes consolidés.
Dans les états réglementaires (situation et tableaux annexes).
Analyse du contenu de documents de référence d'établissements de crédit.

7 Impacts sur les ratios

Ratio de solvabilité.
Grands risques.

Comptabilité des titres et autres non-dérivés

Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Situer l'activité titres dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9 et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back-offices, de l'inspection et du contrôle de gestion dans les établissements de crédit.
- Responsables administratifs ayant la charge du portefeuille titres.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité » ou « Comptabilité bancaire : opérations classiques ».

PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « French ».
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes de comptabilisation :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.
Présentation d'IFRS 9.

2 La comptabilisation des titres en normes françaises

Les titres de transaction.
Les titres de placement.
Les titres d'investissement.
Les parts dans les entreprises liées.
Les titres de participation et autres titres détenus à long terme.

3 La comptabilisation des titres en normes IFRS 9

Instruments financiers non dérivés :
– Notion de business model ».
– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.
– Actifs au coût amorti :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable :
• Définition.
• Traitement comptable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Définition.
• L'option juste valeur due à la distorsion comptable.
• Traitement comptable.

– Les actifs en juste valeur par OCI non Recyclable :
• Les actions stratégiques.
• Traitement comptable.
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat :
• L'activité de trading.
• Les options en juste valeur par résultat.
Le cas du risque de crédit propre.

4 Le risque de crédit en IFRS 9

La notion de perte attendue (Expected credit loss).
Les trois étapes de la dépréciation :
– L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
– L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
– L'étape 3 et les actifs non performants.

5 Cession et transfert de titres et autres non-dérivés

Les opérations de pensions (Repo).
Les opérations de prêts et emprunts de titres.
Les opérations de titrisation.
Les critères de comptabilisation et de décomptabilisation.

6 Informations relatives aux instruments financiers, filtres prudentiels et divers

Présentation (IAS 32) et informations IFRS 7.
Les filtres prudentiels sous Bâle III.
Comptabilité espèces et systèmes de règlement livraison.

Comptabilité des opérations en devises

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Traduire l'activité devises en comptabilité IFRS et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité en devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et back et middle-offices, de l'audit, du contrôle de gestion, de l'informatique, de l'étranger et de l'international.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».

ONE
ONE



PROGRAMME

1 Position de change et position de trésorerie

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie selon l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de gestion du risque de change.

2 Mécanisme comptable des opérations de change

Mécanisme de transfert des devises.
Mécanisme des comptes, techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

3 Évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21, IAS 39 et IFRS 9, règlement ANC 2014-07 (ex. CRBF 89-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21 et éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

4 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain et à l'incertain.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Opérations de couverture.

5 Opérations de change à terme

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IFRS et normes françaises.

6 Prêts et emprunts en devises

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.

7 Titres en devises

Exceptions au principe général en IFRS.
Exceptions au principe général en normes françaises.

8 Swaps de devises

Swap de trésorerie ou swap de change.
Swap financier de devises.
Comptabilisation et évaluation.

9 Intérêts implicites

Définition des intérêts implicites :
– Expression du report-déport dans les deux devises.
– Impact dans la position de change de la valeur actuelle de l'engagement.
– Conséquence sur les schémas comptables du change à terme.
Couverture des intérêts non courus en devises.

10 Options de change

Caractéristiques techniques et économiques.
Paramètres et principe de valorisation.
Quelques options de change exotiques (barrières, asiatiques...)
Comptabilisation initiale.
Évaluation et comptabilisation ultérieures.

11 Opérations clientèle en devises

Contexte.
Particularités des opérations clientèle.
Comptabilisation des opérations clientèle.

Comptabilité des produits dérivés

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Anticiper la mise en place d'IFRS 9.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, des back et middle-offices, de l'inspection, du contrôle de gestion, de l'informatique, du back-office et de l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité et notions sur les produits dérivés.

PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
Macro couverture.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (Bifurcation).

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.
Les nouvelles conditions de la mise en place de la comptabilité de couverture.

Les cas particuliers :

- La valeur temps des options.
- Le report-déport.
- L'option juste valeur et le risque de crédit.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les autres dérivés.
Cap, floor, collar.
Options sur swaps de taux (swaption).
Les futures de taux.
Les FRA.
Autres dérivés.

7 Présentation des dérivés et des informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).
Les principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).

Comptabilité des opérations de marché : l'essentiel

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Définir les différentes natures d'instruments financiers et les concepts.
- Situer l'activité de marché dans son environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité en comptabilité IFRS 9, IAS 39 (dérivés) et en normes françaises.
- Appliquer par des exercices et cas pratiques.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres dans les états financiers.

Participants

- Personnel des services comptables, back-offices, d'audit et d'organisation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de la comptabilité générale ou avoir assisté à la formation « Initiation à la comptabilité ».



PROGRAMME

1 Les titres et autres non dérivés

Présentation du référentiel comptable IFRS et « french ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC) et du poids des titres dans le bilan consolidé des banques françaises.
Les méthodes comptables utilisées :

- Le coût amorti.
- La juste valeur.
- La dépréciation.

Les titres en normes françaises :

- Les titres de transaction.
- Les titres de placement.
- Les titres d'investissement.

Les titres en normes IFRS 9 :

- Notions de « business model ».
- Définition des tests SPPI (instruments basiques) et notion de dérivés incorporés.

Les portefeuilles d'actifs en IFRS 9 :

- Les actifs au coût amorti.
- Les actifs en juste valeur OCI recyclable.
- Les actifs en juste valeur.
- Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
- L'option juste valeur pour les passifs.

Les passifs financiers en IFRS 9 :

- Les passifs au coût amorti.
- Les passifs en juste valeur :
 - Les activités de trading.
 - Les options « juste valeur ».
 - Le cas de la comptabilisation du risque de crédit-propre.

Les nouvelles règles de dépréciation :

- La notion de pertes attendues (EL) 12 mois et à maturité.
- Les trois étapes de la dépréciation.

Les opérations de pension livrée.
Les prêts et emprunts de titres.

2 Les opérations en devises

Présentation des notions essentielles de position de change et position de trésorerie par l'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Présentation des comptes techniques de position de change et de contrevaletur de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.
Opérations de change au comptant :

- Aspects techniques et économiques.
- Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.

Opérations de change à terme :

- Aspects techniques et économiques.
- Cours du terme ; report et déport.
- Cotation des contrats de change à terme.
- Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
- Couverture en IFRS et normes françaises.

Prêts et emprunts en devises et titres en devises :

- Aspects techniques et économiques.
- Comptabilisation et évaluation ultérieures.
- Dépréciations des créances douteuses en devises.

NB : d'autres opérations en devises seront examinées dans la partie 3 « Produits dérivés ». Notamment les options de change et les swaps de devises.

3 Dérivés

Introduction :

- Les différentes natures d'instruments financiers et les différents types de marchés de produits dérivés.
- Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
- Usage des contrats.
- Poids des dérivés dans le bilan (et le hors bilan) dans les banques.

Les swaps de taux d'intérêt :

- Mécanisme d'un swap de taux d'intérêt et son usage en fonction des différentes stratégies.

Valorisation d'un swap :

PROGRAMME

- Les étapes de la valorisation selon méthode obligataire et du coût de remplacement.

Les conventions-cadre de compensation (master agreement).

Comptabilisation des dérivés en IFRS : principes généraux hors couverture :

- Définition et champ d'application d'un dérivé.
- Principes généraux de comptabilisation.
- Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, coupon courus.

Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture :

- Principes généraux de la comptabilité de couverture.
- Couverture de la juste valeur.
- Couverture des flux de trésorerie.
- Tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.
- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en IAS 39.

Autres couvertures et dérivés incorporés :

- Macro couverture.
- Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
- Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).

Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9 (phase 3) :

- Les changements pour la comptabilité de couverture.
- Les nouvelles règles pour les dérivés incorporés.

- Les impacts prévisibles.

- Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture en fonction d'IFRS 9.

Comptabilisation des dérivés en normes françaises :

- Les textes applicables.
- Les quatre catégories : micro-spéculation (cat a), micro-couverture (cat b), macro-couverture (cat c), gestion globale d'un portefeuille de transaction (cat d).

Application aux autres contrats : les options :

- Options : mécanisme et valorisation.
- Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
- Aperçu sur les options exotiques.

Application aux autres contrats : les autres contrats :

- Cap, floor, collar.
- Options sur swaps de taux (swaption).
- Contrats sur actions et sur indices boursiers sur marchés réglementés.
- Options sur matières premières (commodities).
- Contrats sur marchés organisés de taux (contrat notionnel et Euribor).
- Options de change.
- Dérivés de crédit.
- Swap financier de devises.
- Equity swaps, FRA.

Comptabilité des produits et des opérations structurés

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Acquérir des éléments de méthodologie pour appréhender l'économie des produits et opérations structurés, leur décomposition en opérations élémentaires et leur prise en compte efficace dans les systèmes d'information et de contrôle de la banque.
- Maîtriser les principes fondamentaux de classification, de comptabilisation et de valorisation des produits structurés en comptabilité (norme comptable IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018 et normes comptables françaises) en partant de leur économie et des opérations sous-jacentes.
- Identifier les différents types de risques à maîtriser dans le cadre du traitement et du contrôle des produits et opérations structurés.

Participants

- Responsables et collaborateurs de la comptabilité, de la gestion des titres, de l'inspection, du contrôle de gestion, du contrôle interne, de l'informatique, du middle-office, du back-office et des opérations avec l'étranger.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes bases de comptabilité et notions sur l'économie des produits structurés.

PROGRAMME

1 Présentation des produits et opérations structurés

Présentation économique des produits et opérations structurés.
Éléments de méthodologie d'analyse de l'économie des produits et opérations structurés (identification des opérations sous-jacentes, etc.).
Typologie de produits et opérations structurés.
Les acteurs et les volumes dans les établissements de crédit.

2 Présentation des produits sous-jacents

Les supports.
Les options.
Les éléments de valorisation des options.
Les « grecs » des options.
Les différentes options.
Les autres produits sous-jacents.

3 Les différentes stratégies proposées aux clients

Les objectifs de gestion des clients.
Les produits sans garantie de capital.
Les produits garantissant le capital.

4 Le traitement comptable

En normes comptables internationales (IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018) et en lien avec l'économie des produits structurés :

- L'analyse de l'économie des opérations et la problématique de l'homogénéisation de l'évaluation des opérations élémentaires du portefeuille ou de la stratégie.
 - Les différentes méthodes comptables (juste valeur, coût amorti et dépréciation).
 - Les différents portefeuilles comptables.
 - Instruments en juste valeur par résultat (HFT et FVO).
 - Classifications coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou non recyclable et juste valeur par résultat (par défaut ou sur option).
 - Les autres dettes.
 - La problématique des dérivés incorporés.
- En normes comptables françaises.
Analyse critique pratique d'une stratégie et de son traitement comptable par les services de la banque.

5 Le contrôle des risques

Les risques de marché.
Calcul du risque sur les positions de la banque.
Le risque comptable.
Les autres risques (liés à la couverture, à l'organisation, au déboucement, etc.).



Élaboration et interprétation du tableau de flux de trésorerie

Objectif général

- Le tableau de flux de trésorerie consolidé est un état obligatoire en normes IFRS.
- Sa lecture apporte des informations extrêmement précieuses sur les flux de l'année d'un groupe, en les éclatant entre les opérations d'exploitation, d'investissement et de financement.
- L'objectif de cette formation est de savoir :
 - Élaborer le tableau de trésorerie en règles françaises et en normes IFRS.
 - Savoir l'interpréter.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale des IFRS et maîtrise des principes de consolidation française.

Participants

- Consolidateurs, responsables administratifs et financiers, comptables impliqués dans l'établissement d'une consolidation aux normes IFRS.

PROGRAMME

1 Réglementation

Rappel de la réglementation française et IFRS.
Identifier les obligations en matière de publication.
Faire une analyse comparative des différents référentiels.

2 Choix de la méthode de présentation

Méthode directe ou indirecte.

3 Construction du tableau des flux de trésorerie consolidé

Ventilation des flux, exploitation, investissement, financement.
Incidence des retraitements de consolidation :

- Les contrats de location financement.
- Les impôts différés.
- Les méthodes d'évaluation.

Impact des éliminations des prestations intragroupe :

- Les flux réciproques.
- Les contrats internes.
- Les dividendes.

Incidence des variations de périmètre :

- Les acquisitions et les cessions d'entreprises.
- Les acquisitions complémentaires de titres.

Les fusions et autres opérations de restructuration :

- Prendre en compte les sociétés mises en équivalence.

4 Informations complémentaires à fournir en annexe

Présentation des informations complémentaires à fournir en annexe.

5 Revue des pratiques de présentation des groupes

Présentation des TFT de certains groupes bancaires.

Avantages au personnel, IAS 19

Objectif général

- Définir les principaux concepts des avantages au personnel en norme IAS 19.
- Maîtriser la méthodologie générale de calcul.
- Savoir apprécier les hypothèses actuarielles retenues et à retenir.
- Évaluer des engagements tels que les IFC.
- Calcul des écarts actuariels.
- Comprendre les principes généraux de la comptabilisation des avantages au personnel en normes IAS 19.

Participants

- Responsables et collaborateurs comptables.
- Commerciaux des compagnies d'assurance, agents généraux, courtiers spécialisés en retraite.
- Directeur des ressources humaines, Compensation and Benefit Manager.
- Actuaire, chargé d'études actuarielles, chargés d'études de produits de retraite collective.
- Directeur financier, directeur administratif et financier, Directeurs généraux.
- Responsables de fonds de pension.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir suivi la formation « IFRS dans les établissements de crédit : l'essentiel » ou un niveau équivalent.



PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux et passifs sociaux en France.
Normes en contexte international.
IFRS et normes IAS.
Application de la norme IAS 19.
Recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

2 Définitions et principes IAS 19

Champ couvert par la norme.
Classification des avantages au personnel selon la norme.
Couvertures admises des engagements.

3 Calculs des engagements en IAS 19

Lexique.
Principes d'évaluation.
Règle d'attribution des droits.
Méthodologie d'évaluation des engagements.

4 Hypothèses d'évaluations actuarielles

Principe.
Hypothèses internes à l'entreprise.
Hypothèses externes à l'entreprise.
Données salariales.
Impacts des hypothèses sur l'engagement.

5 Comptabilisation en IAS 19

Principe.
Comptabilisation au bilan.
Comptabilisation au compte de résultat.
Principes des écarts actuariels.
Principes de traitements des événements exceptionnels.
Informations à fournir en annexes.

6 Cas pratiques

Exercices et cas pratiques.

Bases des impôts différés dans les établissements de crédit

Objectif général

- Comprendre le concept de détermination des impôts différés et savoir l'appliquer à la banque.
- Identifier et maîtriser les principales difficultés.
- Mesurer l'impact des normes CRC 99-02 et IAS 12 sur les impôts différés.
- Intégrer les conséquences de l'intégration fiscale sur les impôts différés.
- Etablir une Preuve d'impôts.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation.
- Responsables et collaborateurs fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.
Notions de comptabilité en normes IFRS ou de consolidation.

PROGRAMME

1 Grands principes

Norme IAS 12.
Impôt exigible et impôt différé.
Approche bilantielle.
Report variable.

2 Détermination de l'impôt/Comptabilisation de l'impôt

Impôt différé en IFRS.

3 Impacts sur les traitements consolidés

Opérations de consolidation.
L'intégration fiscale et ses conséquences sur l'impôt différé.

4 Spécificités bancaires

Autres éléments de capitaux (OCI).
Réserves AFS et réserves de Cash Flow Hedge.
Prêts conclus à des conditions hors marché.

5 Cas de synthèse

Cas pratique d'ensemble.

Manuel des procédures comptables



Objectif général

- Définir le manuel de procédures comptables et rappeler les obligations comptables et réglementaires.
- Proposer un contenu et fixer les limites.
- Donner des règles pour la constitution et la mise à jour.
- Illustrer son contenu par des exemples.

Participants

- Personnel des services comptables, de contrôle, d'audit et d'organisation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Contexte et environnement

Un cadre normatif.
Des grandes fonctions obligatoires.
Des organes de contrôle.
Le contrôle interne.

2 Cadre légal et réglementaire

Le cadre comptable.
Le cadre réglementaire et prudentiel.
Les contraintes fiscales.

3 Objectifs du manuel comptable

Les objectifs du manuel.

4 Public concerné

Le public concerné.

5 Proposition de contenu

Démarche préalable à l'élaboration du manuel des procédures comptables :

– Définir l'objectif.

– Fixer les règles de mise à jour.

Le contenu du manuel sera défini en tenant compte :

- Des applicatifs et du système d'information.
- De l'organisation comptable existante et de ses objectifs.
- Des contraintes réglementaires définies par l'arrêté du 3 novembre 2014 concernant le contrôle interne.

Conseils et recommandations.

Documents illustrant la présentation des différentes composantes du manuel des procédures comptables.

6 Paramétrage comptable

Présentation de l'organisation générale des traitements.

Identification des différentes étapes conduisant au paramétrage.

Liste des prérequis.

Contrôles à mettre en place.

Les 10 règles clés pour assurer un bon paramétrage.



Contrôle comptable bancaire

Objectif général

- Souligner le rôle et les enjeux du contrôle interne comptable.
- Identifier les différentes obligations liées au contrôle interne comptable.
- Définir le positionnement adéquat d'un contrôle comptable de 2^e niveau.
- Partager les bonnes pratiques dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable adapté.
- Dégager des axes de contrôle par nature de comptes et d'opérations.

Participants

- Comptables, contrôleurs internes permanents et comptables, auditeurs internes, membres de l'inspection générale.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Connaissances requises

Environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Environnement général du contrôle interne

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.
Acteurs et organisation du contrôle interne.
Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.
Définition et objectifs du contrôle interne.
Principes du dispositif de contrôle interne (permanent et périodique).

2 Les exigences et bonnes pratiques du contrôle interne comptable

Le risque comptable.
Spécificités de la comptabilité bancaire.
Organisation de la fonction comptable.
Objectifs et organisation du contrôle interne comptable.
Principes organisationnels et répartition des responsabilités entre les acteurs internes et externes.
La piste d'audit.
Manuel de procédures comptables.
Procédure de justification des comptes.
Les techniques de justification des comptes.
Typologie des comptes selon une approche par les risques : mise en place de la classification des risques comptables.
Les outils du contrôle comptable (boîte à outils) : présentation des programmes standards de contrôle.

3 La mise en œuvre du contrôle interne comptable par famille de comptes et par activité

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :

- Les risques et les objectifs du contrôle comptable.
- Les comptes du PCEC.
- Par nature de compte, un aperçu des contrôles possibles de premier et de deuxième niveau et les programmes de contrôle associés.
- Le Hors Bilan et les comptes de résultat seront traités au fur et à mesure des activités les concernant.

N.B. Les règles comptables de chaque activité sont présumées connues des participants.

- Les opérations avec la clientèle (crédits, créances douteuses, dépôts).
- Les opérations interbancaires et de trésorerie.
- Les titres.
- Les autres actifs et passifs.
- Les comptes de régularisation et autres comptes à risque.

Audit comptable des établissements de crédit

Homologation CNCC
15F0135
(fin de validité : 31/12/2019)

Objectif général

- Identifier les risques bancaires dans un environnement comptable.
- Construire une démarche d'audit adaptée aux risques comptables.
- Construire un programme d'audit.
- Pratiquer l'audit comptable des principales activités bancaires.
- Souligner les normes comptables plus particulièrement importantes pour les établissements de crédit, IFRS 9 notamment.

Participants

- Auditeurs, inspecteurs et contrôleurs internes/contrôleurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances bancaires ou comptables ou d'audit.

PROGRAMME

1 Environnement bancaire et financier

L'activité bancaire et financière.

L'organisation de la profession, le nouveau dispositif européen.

2 Environnement comptable

Les normes comptables IFRS et françaises.

Les spécificités de la comptabilité bancaire.

Le Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC).

Le système de collecte d'information (SURFI, FINREP, COREP).

3 Environnement de l'audit comptable

Le contrôle interne comptable et l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les « meilleures pratiques » du contrôle interne comptable bancaire :

– Les différents niveaux de contrôle :

- La révision comptable.
- Le contrôle permanent.
- Le contrôle périodique.

– La notion de compte sensible.

– Le manuel de procédures comptables.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

– Présentation des programmes standards d'audit comptable.

Méthodologie d'audit commune à toutes les activités

Chacune des activités sera examinée selon la méthodologie suivante :

- Caractéristiques économiques et techniques de l'activité.
- La comptabilisation.
- Les risques et les objectifs de l'audit comptable.
- Les contrôles possibles et les programmes de contrôle associés.

4 Audit de l'activité de crédit

Crédits :

– Présentation de l'activité de crédit.

– Typologie des crédits.

– Comptabilisation des crédits.

– Audit comptable des crédits

– Contrôles spécifiques sur certains types de crédits.

Créances douteuses et dépréciées :

- Critères de classement des créances douteuses et dépréciées.
- La notion de perte attendue (Expected credit loss).

Les trois étapes de la dépréciation selon IFRS 9 :

- L'étape 1 et la perte attendue 12 mois.
- L'étape 2 et la perte attendue à maturité.
- L'étape 3 et les actifs non performants.

– Évaluation du montant de la dépréciation (ou provision).
Comptabilisation des créances douteuses et dépréciées.
L'audit des créances douteuses et dépréciées.

5 Audit de l'activité de marché

Approche préalable : robustesse du système de contrôle interne.

Dispositif applicable à toutes les opérations de marché :

– Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.

– Les points sensibles de l'audit comptable.

Les opérations interbancaires et les pensions :

– Présentation du marché interbancaire.

– Définition d'une pension.

– Comptabilisation.

– Audit.

Les titres :

– Notion de « business model ».

– Notion d'instrument basique (test SPPI) et non basique.

– Catégories de titres selon IFRS 9 :

- Actifs au coût amorti.
- Actifs en juste valeur par OCI recyclable.
- Actifs en juste valeur par résultat.
- Actifs en juste valeur par OCI non recyclable.

– Évaluation et comptabilisation selon la catégorie.

– Audit des titres.

Les dérivés :

– Définition d'un dérivé.

– Comptabilisation des dérivés en IFRS : principe général.

– Comptabilisation des dérivés en IFRS : comptabilité de couverture.

– Choix de maintenir l'application d'IAS 39 ou d'opter pour IFRS 9 en matière de documentation de la comptabilité de couverture et de tests d'efficacité.

– Audit des dérivés.

Les opérations en devises (présentation succincte) :

– Comptabilisation des devises dans les deux référentiels.

– Audit des opérations en devises.

6 Audit des autres activités

Les dépôts et comptes de la clientèle.

Les services d'investissement.

L'activité internationale.

Les provisions pour risques.

Les immobilisations.

Les capitaux propres.

Les comptes de régularisation et autres comptes.

Les comptes suspens.

Les opérations hors bilan.

Le compte de résultat.

ONE
ONE



Homologation CNCC

15F0205

(fin de validité : 30/09/2019)

Cycle certifiant

Environnement comptable et contrôle interne

Objectif général

- Identifier les exigences de la réglementation bancaire en matière de contrôle comptable.
- Appréhender le double référentiel comptable.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.
- Souligner le rôle des acteurs du dispositif de contrôle interne comptable.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience
si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 L'environnement comptable

L'activité bancaire et l'organisation de la profession.

Les normes comptables IFRS :

- Les acteurs : IFRS Foundation, IASB, IFRS Interpretation Committee.
- Processus d'adoption d'une norme par l'IASB.
- Les acteurs européens : EFRAG, Comité d'examen des avis sur les normes comptables, ARC, Commission et Parlement européens.
- Processus d'adoption d'une norme en Europe.
- Caractéristiques des IFRS.
- Présentation générale des IFRS en vigueur et en préparation.
- Focus sur les évolutions induites par la norme IFRS 9
- Les IFRS dans le monde.

Le Cadre conceptuel IFRS.

Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs (IAS 8).

Les normes comptables françaises :

- Spécificités de la comptabilité bancaire.
- Les acteurs successifs du référentiel comptable français.
- Présentation des principaux règlements et avis spécifiques aux établissements de crédit.
- Évolutions passées et prévisibles.
- Critères de sélection des textes comptables.

Le plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Les états réglementaires (SURFI, FINREP, COREP).

Présentation des états financiers des principaux groupes bancaires.

2 Environnement du contrôle interne comptable

Les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire.

Dispositif général du contrôle interne : définition du contrôle interne, les acteurs du contrôle interne, composantes du contrôle interne selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le risque comptable et ses conséquences :

- Comptes non justifiés : exemples, conséquences, notion de « contrôles généraux ».
- Mauvaise application des normes comptables : exemples, conséquences, notion de « contrôles spécifiques ».

Spécificités de la comptabilité bancaire et l'organisation de la fonction comptable qui en découle.

Dispositif de contrôle interne comptable :

- Les trois niveaux de contrôle : qui fait quoi ? Définition, rôle de chaque acteur, les critères d'évaluation.
- Le rôle des fonctions « contrôles comptables » et « contrôle permanent ».
- Niveau 3 : le contrôle périodique : définition, rôle.
- Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les différents niveaux de contrôle.

- Les relations avec les organes externes de contrôle (inspection du groupe, commissaires aux Comptes, ACPR, BCE, etc.)
- Typologie des différentes faiblesses constatées.

- Les meilleures pratiques.

Typologie des comptes selon une approche par les risques. Notation des comptes par niveau de risque (comptes sensibles) : définition et exemples. Alimentation manuelle. Comptes de stocks et comptes suspens.

La piste d'audit : approche statique et approche dynamique. Impacts pratiques de ces deux notions pour les inspecteurs.

Manuel de procédures comptables :

- Organisation comptable de l'établissement (charte comptable).
- Plan de comptes et fiches de comptes (cœur du dispositif).
- Système d'information comptable et financier.

- Normes comptables.

- Schémas comptables.

- Organisation de la justification des comptes.

La communication des établissements de crédit dans leurs états financiers sur le risque comptable : les meilleures pratiques.

Le cadre légal et réglementaire, l'arrêté du 3 novembre 2014.

Les différents types de contrôle et des outils : sondages, examen analytique, contrôle de substance, lettrage, etc.

Les référentiels d'audit : Normes d'Exercice Professionnel (NEP), COSO, etc.

Démarche et techniques d'audit comptable (boîte à outils) :

- Quatre techniques pour justifier les comptes.
- Trois étapes pour réaliser un audit comptable.
- Huit programmes standards à la disposition de l'auditeur.

La mise en œuvre de l'audit comptable :

- Objectifs, risque d'audit, limites.
- Prise de connaissance, importance de la bonne compréhension de l'activité et des risques.
- Évaluation de la qualité du contrôle interne.
- Planification de la mission.
- Le programme d'audit.
- Étapes de l'audit comptable.
- Synthèse de la mission.
- Prérequis de l'auditeur.

3 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Crédits à la clientèle

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Rappeler les aspects économiques et techniques des crédits à la clientèle.
- Définir et appliquer les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces opérations selon les normes comptables françaises et internationales (IFRS).
- Appréhender les particularités économiques et comptables de certains types de crédits (opérations hors marché, découverts, factoring, crédits à la consommation, etc.).
- Maîtriser le concept de créance douteuse et le fait générateur de la dépréciation des créances (risque de crédit avéré).
- Maîtriser le risque comptable de ces opérations et identifier les points de contrôle fondamentaux.
- Intégrer les outils, procédures et techniques de contrôle.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.

Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Les crédits : principes généraux

Définition d'un crédit selon le Code monétaire et financier et IAS 39.

Aspects techniques et économiques d'un crédit.

La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.

Les comptes du PCEC relatifs aux crédits.

La comptabilisation des crédits :

– Comptabilisation initiale : les commissions et frais payés ou reçus relatifs aux crédits.

– Comptabilisation ultérieure : méthode du coût amorti (cas général).

– Règles générales de traitement comptable des commissions (syndication, engagements, garantie, etc.).

Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements de financement et de garantie) : segmentation des crédits :

– Échantillon des corporates.

– Échantillon de la clientèle de détail.

– Échantillon des autres crédits.

Démarche en trois étapes de l'audit comptable des crédits :

– Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : crédits fictifs, classification des crédits, engagements de financement et de garantie. Focus sur le programme G6 (hors bilan).

– Évaluation correcte des crédits. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : autorisation des encours, notation des crédits, qualité de l'analyse financière et du dossier administratif, crédits à risque, déclassement des créances douteuses. Conclusions : qualité des portefeuilles de crédit, ajustements éventuels.

– Résultat : focus sur le programme G5 (résultat). Points de vigilance : rentabilité des crédits, capitaux moyens, taux moyens.

2 Les crédits : caractéristiques de certains crédits

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Découverts.

– Cessions de créances professionnelles.

– Affacturage.

– Crédits consortiaux.

– Crédits à la consommation et revolving.

– Prêts à l'habitat et à taux zéro.

– Crédit-bail et locations : dans les comptes sociaux, dans les comptes consolidés, IAS 17. Les caractéristiques d'IFRS 16.

IFRS 9 : les nouveaux portefeuilles :

– Coût amorti.

– Juste valeur par OCI recyclable par résultat.

– Juste valeur par résultat.

Les nouveaux concepts :

– Le business model.

– Les tests SPPI.

Les particularités de certains crédits seront examinées sous le double aspect technique/économique et comptable :

– Engagements de garantie : garanties financières, dérivés de crédit pour le vendeur et l'acheteur de protection.

– Prêts hors marché et engagements de prêter à un taux hors marché.

– Prêts à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par option.

– Financements spécialisés : typologie Bâle III, spécificités.

– Financements structurés : caractéristiques, comptabilisation.

Contrôles spécifiques portant sur certains types de crédits : opérations hors marché ou évaluées à la juste valeur, découverts, crédits spéciaux, créances subordonnées, opérations de location, affacturage, etc.

3 Les crédits : créances douteuses et dépréciations

Modèle IFRS 9 et norme française (ex. CRC 2002-03) :

– Définition selon les référentiels IFRS, français, Bâle III.

– Notion de douteux compromis.

– Intérêts sur créances douteuses ou dépréciées.

– Dépréciations : estimation, prise en compte des garanties, actualisation.

– Reprises liées à l'amélioration des perspectives de recouvrement.

– Reprises liées au passage du temps.

– Passage en pertes.

– Créances restructurées.

PROGRAMME

- Provisions pour risques des engagements de financement ou de garantie.
 - Provisions fiscales ou comptables en normes françaises.
 - Les règles définies par IFRS 9.
 - Modèle de dépréciation : pertes attendues, provisions ex ante.
 - Paramètres bâlois pour estimer la perte attendue et la perte inattendue.
 - Quels PD, LGD, EAD ? Approche Bâle III.
 - Les trois phases (buckets) d'IFRS 9.
 - Ajustement prudentiel pertes attendues/provisions et dépréciations Bâle III.
- Sélection de l'échantillon à contrôler (y compris les engagements douteux).
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des créances douteuses sur base individuelle :
- Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Points de vigilance : exhaustivité des créances douteuses (relation avec l'audit des crédits).
 - Évaluation correcte des dépréciations et provisions. Application du programme de contrôle. Points de vigilance : évaluation prudente

des montants recouvrables, actualisation, robustesse et prudence du système de dépréciations des portefeuilles de petites créances homogènes. Risque de traitement comptable des créances restructurées.

- Résultat : focus sur le programme G5 (Résultat). Points de comparaison : historique, autres établissements comparables, moyenne de la profession.

Risque de non permanence des méthodes de calcul des dépréciations et des provisions (analyse de l'évolution des composantes du « coût du risque »).

Risque de mauvaise prise en compte des dépréciations et provisions dans le calcul des pertes attendues à déduire des fonds propres (Bâle III).

4 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Activité de marché : introduction, titres et devises

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant



Objectif général

- Définir les différentes natures de titres et les concepts.
- Expliquer le mécanisme des opérations en devises et son impact sur le risque et le résultat de change.
- Situer l'activité titres et devises dans l'environnement financier et comptable.
- Traduire l'activité titres et devises en comptabilité IFRS 9 et normes françaises.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité titres et devises.
- Évaluer les impacts sur le résultat et les risques.
- Évaluer les changements en cours pour les anticiper (IFRS 9).
- Illustrer l'activité titres et devises dans les états financiers.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.
Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 Introduction aux titres et autres non dérivés

Présentation des référentiels comptables IFRS et « French ».
Définition d'un instrument financier.
Différentes natures de titres en fonction de caractéristiques économiques.
Présentation du cadre comptable (PCEC).
Les différentes méthodes comptables utilisées :
– Coût amorti.
– Juste valeur.
– Dépréciation.

2 Catégories d'instruments financiers

Les portefeuilles titres en normes françaises :
– Les titres de transaction.
– Les titres d'investissement.
– Les titres de placement.
– Les titres de filiales.
– Les titres de participation et les autres titres détenus à long terme.
Les actifs non dérivés en IFRS 9 :
– Les notions de « business model » et de test « SPPI ».
– Les actifs au coût amorti.
– Les actifs en juste valeur par OCI recyclable.
– Les actifs en juste valeur par résultat :
• Cas général.
• L'option juste valeur par résultat.
– Les actifs en juste valeur par OCI non recyclable.
Règles de transferts entre catégories en IFRS et en normes françaises.
Synthèse de la comptabilisation des titres et autres non dérivés.
Audit et contrôles associés :
– Les risques spécifiques et comptables de l'activité.
– Préable : robustesse du système de contrôle interne. Dispositif applicable à toutes les opérations de marché.
– Les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014.

- Les points sensibles de l'audit comptable.
 - Adaptation du programme d'audit et de l'étendue des sondages.
 - Sélection de l'échantillon à contrôler.
- Démarche en trois étapes de l'audit comptable des titres :
– Existence, justification, classification, exhaustivité : les moyens d'atteindre cet objectif. Point critique : classement des titres et opérations de hors bilan.
– Évaluation correcte des titres. Point critique : l'évaluation de la juste valeur.
– Résultat : l'examen analytique et les sondages. Les points de comparaison.
– Rapprochements front/back/middle/comptabilité.

3 Dépréciation des titres et contrôles associés

Les dépréciations en normes françaises :
– Les actifs douteux.
– Les dépréciations des instruments de dettes.
– Les dépréciations des instruments de capitaux propres.
Les dépréciations en normes IFRS 9 :
– Les notions de pertes attendues (Expected credit loss 12 mois et à maturité).
– Les trois étapes de la dépréciation.
Mise en œuvre des contrôles relatifs aux règles de dépréciation des différents portefeuilles en fonction de la nature des titres.

4 Passifs financiers et autres opérations sur titres et contrôles associés

Passifs financiers en normes françaises.
Passifs financiers en norme IFRS 9 :
– Les passifs au coût amorti.
– Les passifs en juste valeur par résultat.
• Les passifs de trading.

PROGRAMME

- Les options « juste valeur ».
 - Le cas de la comptabilisation du risque de crédit propre.
- Prise ferme de titres à l'émission.
Services d'investissement et opérations réalisées par les PSI.
Comptabilité matière et systèmes de règlement livraison.
Contrôles à mettre en place sur les émissions de titres et les engagements d'achat de titres.

5 Décomptabilisation, pensions, prêts de titres, titrisation et contrôles associés

Modèle de décomptabilisation d'IFRS 9.
Modèle de cession parfaite en normes françaises.
Pensions et repo.
Prêts de titres.
Titrisation : classique, synthétique, complexe, variantes françaises dont les sociétés de financement à l'habitat.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations complexes.

6 Opérations en devises : introduction

Les notions essentielles : position de change et position de trésorerie.
L'approche patrimoniale et l'approche opérationnelle.
Les objectifs de l'activité devises.
Principes de contrôle interne et de limites.
Principes de gestion du risque de change.
Mécanisme de transfert des devises.
Comptes de position de change.
Réévaluation des opérations de bilan et hors bilan.

7 Opérations en devises : évaluation et comptabilisation

Textes applicables et monnaie de comptabilité : IAS 21 et 39, normes françaises (ex. CRBF 89-01 et 90-01).
Usage de comptes techniques de position de change et contrevaletur de position de change.
Comptabilisation de l'engagement en hors bilan.
Distinction entre éléments monétaires et éléments non monétaires en IAS 21.
Distinction entre éléments immobilisés et autres éléments en normes françaises.
Principes de comptabilisation et d'évaluation.

8 Opérations de change au comptant

Aspects techniques et économiques des opérations de change au comptant.
Marché des changes, cotation au certain, cotation à l'incertain.
Évaluation et comptabilisation.
Opérations de couverture.

9 Opérations de change à terme et contrôles associés

Aspects techniques et économiques des opérations de change à terme.
Cours du terme ; report et déport.
Cotation des contrats de change à terme.
Comptabilisation et évaluation selon les deux référentiels.
Couverture en IAS 39 et en normes françaises.
Les points sensibles de l'audit comptable des opérations en devises.
L'importance de l'activité devises, les encours et leur évolution.
Adaptation du programme d'audit et de l'étendue des sondages.
Sélection de l'échantillon à contrôler.
Points particuliers sur l'audit de certains titres ou opérations complexes.
Risques particuliers de cette activité.
Démarche en trois étapes de l'audit comptable des opérations en devises :
– Existence, justification, classification, exhaustivité. Point important : l'exactitude de la position de change. Les moyens de la contrôler.
– Évaluation. Point important : cours de réévaluation pour les opérations de change au comptant et à terme.
– Résultat : l'examen analytique et les sondages. Les points de comparaison.
Les rapprochements front/back/middle/comptabilité.
Détection d'opérations de change à terme non comptabilisées. Impact sur le risque de change et le résultat. Ajustements à faire.

10 Prêts et emprunts en devises et contrôles associés

Caractéristiques techniques et économiques.
Comptabilisation et évaluation ultérieures.
Dépréciations des créances douteuses en devises.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations de prêts et provisions en devises.

11 Titres en devises et contrôles associés

Exceptions au principe général en IFRS 9.
Exceptions au principe général en normes françaises.
Contrôles à mettre en place et points particuliers d'audit sur opérations de titres en devises.

12 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Activité de marché : dérivés

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Expliquer le mécanisme économique et technique des produits dérivés et leur usage.
- Traduire l'activité en IFRS et en normes françaises selon les stratégies trading ou couverture.
- Appliquer et pratiquer la comptabilité des produits dérivés.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.

Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.



PROGRAMME

1 Introduction : instruments et marchés de produits dérivés

Différentes natures d'instruments financiers.
Différents types de marchés de produits dérivés.
Caractéristiques des marchés réglementés et des marchés de gré à gré.
Usage des contrats.

2 Les swaps de taux d'intérêt

Environnement économique des swaps de taux.
Principes de valorisation :
– Actualisation.
– Courbe de taux zéro-coupon.
Détermination de la juste valeur selon IFRS 13.
Les trois niveaux hiérarchiques.
Les principes de contrôles.
Rapprochements comptabilité-gestion.
Méthodologie de contrôle de la juste valeur.

3 Comptabilisation des dérivés en IFRS

Principes généraux :
– Principes généraux de comptabilisation.
– Schémas comptables de base : changements de juste valeur, flux d'intérêt, intérêts courus.
– Les concepts de CVA et de DVA.
– Les contrôles comptables.
Comptabilité de couverture :
– Principes généraux de la comptabilité de couverture.
– Couverture de juste valeur.
– Couverture de flux de trésorerie.
– Tests d'efficacité : méthode du swap hypothétique.
– Synthèse : évaluation des non-dérivés et dérivés en comptabilité de couverture.
Les contrôles comptables :
– Rapprochement comptabilité-gestion.
– Contrôles sur la juste valeur.
– Contrôle des conditions de couverture.
Macro couverture :
– Définition d'un gap de taux.

– Le « carve out » européen.
– Le traitement comptable.
Couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.
Les contrôles comptables des opérations de couverture :
– Les rapprochements comptabilité-gestion.
– La vérification des conditions pour qualifier l'opération de couverture.
Dérivés incorporés. Séparer ou pas ? (bifurcation).
L'option juste valeur.
Les contrôles comptables.

4 Le remplacement d'IAS 39 : IFRS 9

Les changements proposés pour la comptabilité de couverture.
Les instruments éligibles.
Les traitements comptables.

5 Comptabilisation des dérivés en normes françaises

Les quatre catégories :
– Microspéculation.
– Microcouverture.
– Macrocouverture.
– Gestion globale d'un portefeuille de transaction.
Le traitement des soultes.
Les contrôles comptables en normes françaises.

6 Application aux autres contrats

Présentation économique des options.
Présentation simplifiée du modèle Black-Scholes.
Les grecs des options.
Le traitement comptable des options.
Les contrôles comptables :
– Les rapprochements comptabilité gestion.
– Les contrôles sur la juste valeur.
– Les contrôles de la comptabilité d'intention.
Les autres dérivés :
– Cap, floor, collar.
– Options sur swaps de taux (swaption).
– Les futures de taux.
– Les FRA.

PROGRAMME

- Les dérivés de crédit.
- Les contrôles comptables :
- Les rapprochements comptabilité gestion.
 - Les contrôles sur la juste valeur.
 - Les contrôles de la comptabilité d'intention.

7 Présentation des dérivés et les informations à fournir dans les états financiers

Problème de la compensation (netting) (IAS 32).

Les principales informations à fournir dans les états financiers (IFRS 7).

8 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Durée
2,5 joursPrix
repas inclus
1 987 € HTAnimateurs
Hugues BEAUGRAND
Marie-Paule DEGEILH
Véronique HAURANT
Jean-Marie LAYDate
8 au 10 octobre 2018Autres opérations
bancaires

Autres opérations bancaires

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant



Objectif général

- Comprendre les opérations interbancaires et de trésorerie.
- Présenter les comptes et ressources de la clientèle.
- Traduire les opérations de moyens de paiement dans les systèmes comptables.
- Identifier les différentes catégories d'immobilisations et les pertes de valeur des éléments d'actif.
- Analyser les divergences entre normes françaises et IFRS.
- Maîtriser l'analyse des risques conduisant à la constitution des provisions.
- Identifier et analyser les passifs éventuels.
- Définir les risques comptables.
- Maîtriser la méthodologie de contrôle des différents risques comptables.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôle (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.

Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 Opérations interbancaires et de trésorerie

Les objectifs de la trésorerie d'une banque.
Le marché interbancaire.
Les opérations au jour le jour et à terme.
Les taux de référence : Eonia, Euribor.
Les opérations en blanc et les opérations de pension.
La comptabilisation des opérations de trésorerie : coût amorti et juste valeur par résultat.
Le calcul des intérêts.
Les comptes du PCEC.
La traduction de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
Démarche en trois étapes de contrôle comptable des opérations interbancaires :
– Existence, justification, classification, exhaustivité.
– Évaluation correcte.
– Résultat (contrôle des données).

2 Comptes et ressources de la clientèle

Aspects techniques et économiques.
Comptabilisation de ces opérations dans le bilan des banques françaises.
Les comptes du PCEC.
Les caractéristiques de certains dépôts : comptes sur livret, d'épargne à régime spécial, comptes à terme, bons de caisse.
Les comptes à vue.
Autres produits d'épargne dont les contrats d'assurance (IFRS 4).
Comptabilisation des commissions sur les différents produits.
Application de la démarche de contrôle comptable :
– Contrôle de la détermination du coût amorti et du calcul du TIE.

3 Moyens de paiement et les systèmes de règlement

Les moyens de paiement.
Les systèmes de paiement.
Les commissions sur moyens de paiement.
Contrôle des comptes de suspens.

4 Immobilisations et dépréciations

Présentation générale des immobilisations.
Immobilisations corporelles, IAS 16.

Immeubles de placement, IAS 40.
Immobilisations incorporelles, IAS 38.
Dépréciation d'actifs, IAS 36.
Divergences avec les normes françaises.
Contrôle de la comptabilisation des immobilisations et en particulier, différences entre charges et immobilisations.
Contrôle des méthodes mises en place pour identifier et quantifier les pertes de valeurs.
Présentation IFRS 16.

5 Provisions et engagements de retraite

Provisions, passifs et actifs éventuels, IAS 37.
Avantages au personnel, IAS 19 : présentation basée sur la nouvelle norme applicable en 2013, changements introduits par cette nouvelle norme.
Contrôle des méthodes mises en place pour identifier et quantifier les risques en liaison avec les différents services concernés (direction des risques et services juridiques).

6 Dettes et capitaux propres, fonds propres

Définition des capitaux propres comptable en IAS 32.
Définition des fonds propres prudentiels.
Distinction entre capitaux propres et dettes.
Instruments hybrides et composés.
Contrôle de la correcte répartition entre capitaux propres et dettes (instruments hybrides, par exemple, obligations convertibles en actions).

7 Autres actifs et passifs

Comptes des débiteurs et créditeurs divers.
Comptes de régularisation.
Hors bilan.
Le risque comptable attaché à ces comptes.

8 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.
Exposé oral de chaque sous-groupe.
Débriefing avec l'animateur et les participants.
Notation faisant partie de la note finale.

Homologation CNCC

15F0204

(fin de validité : 30/09/2019)

Cycle certifiant

États financiers individuels et consolidés

Objectif général

- Savoir exploiter les documents de référence des établissements de crédit.
- Rappeler l'économie des principaux métiers de la banque et faire le lien avec les règles d'évaluation et de comptabilisation.

Participants

- Responsables et collaborateurs des structures de contrôles (inspection et audit, contrôle permanent et risques), des services de comptabilité, des back et middle-offices, du contrôle de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.
Bac +3.
Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 Le cadre légal et réglementaire

Utilité des comptes consolidés et étapes du processus d'élaboration.
Normes françaises, normes internationales IFRS et normes prudentielles.

2 Pourcentage de contrôle et pourcentage d'intérêt

Définition et modes de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11, IAS 28).
Périmètre de consolidation : les critères, les seuils, les exclusions possibles ou obligatoires.

3 Les méthodes de consolidation

Processus d'élaboration du bilan et du compte de résultat consolidés en fonction de la méthode applicable : intégration globale, proportionnelle ou mise en équivalence.

4 Les retraitements préalables

Les retraitements d'homogénéité préalables : instruments financiers, provisions, amortissements, crédit-bail...
L'ajustement des comptes réciproques.

5 Les règles applicables en matière d'impôt

De l'impôt exigible à l'impôt différé : présentation de la norme IAS 12.
Les sources de décalages : de la théorie (l'approche bilantielle) à la pratique (l'approche par le résultat).

6 La conversion des comptes des entités étrangères (IAS 21)

Le rôle de la monnaie fonctionnelle.
La méthode du cours de clôture.
La méthode du cours historique.

7 Élimination des opérations réciproques et des résultats internes

Élimination des opérations internes sans impact sur le résultat.
Élimination des opérations internes avec impact sur le résultat.

8 Élimination des titres consolidés : IFRS 3

La méthode de l'acquisition.
Déterminer le montant des titres à éliminer, les valeurs d'entrée des actifs, des passifs, des minoritaires, du goodwill.

9 Les variations de pourcentage d'intérêt

Augmentations et diminutions du % d'intérêt *sans* changement de méthode de conso : règles et divergences entre principes France et IAS.
Augmentations et diminutions du % d'intérêt *avec* changement de méthode de conso : règles et divergences entre principes France et IFRS.

10 Les états de synthèse consolidés

Bilan, compte de résultat, annexe, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres en format CRC et IAS.
États consolidés prudentiels : SURFI, COREP, FINREP.
Des capitaux propres consolidés comptables aux fonds propres consolidés prudentiels Bâle III : les filtres prudentiels.

11 Le tableau de bouclage des capitaux propres

Présentation du tableau de bouclage des capitaux propres sociaux aux capitaux propres retraités pour la consolidation.

12 Audit des comptes consolidés

Prise de connaissance du groupe :
– Périmètre, %, chiffres significatifs, seuils de matérialité.
– Les acteurs : compétences, répartition des responsabilités.
– Moyens utilisés : liasse de conso, dossier annuel, permanent, progiciel utilisé et fonctionnalités.
– Calendrier type.
Évaluation du contrôle interne :
– Vérification de l'existence d'un guide de contrôle interne groupe.
– Vérification de l'existence d'un plan comptable groupe.
– Faiblesses de contrôle interne identifiées les années précédentes et corrections apportées.
– Contrôle des opérations de préconsolidation : comptes locaux, retraitements éventuels incluant la fiscalité, ajustement des interco, données saisies dans la liasse de consolidation, travaux des auditeurs locaux internes ou externes.
– Contrôle des opérations de consolidation : paramètres de conso, données des entités, suivi des contrôles défaillants, écritures du consolideur, analyse des contributions.
– Contrôle sur les documents de synthèse : rapprochement avec les états de sortie, contrôle de l'annexe et du rapport de gestion.
Synthèse :
– Note de synthèse des contrôles effectués.
– Rapport de contrôle.

PROGRAMME

13 Autres aspects liés aux états financiers

Présentation des états financiers (IAS1).

Autres normes liées aux états financiers :

- IAS 7 : État des flux de trésorerie.
- IAS 34 : Information financière intermédiaire.
- IFRS 8 : Information sectorielle.
- IAS 24 : Informations relatives aux parties liées.
- IAS 10 : Événements postérieurs à la clôture des comptes.
- IAS 8 : Méthodes et estimations comptables, erreurs.

Publication des états et informations financiers.

Règles relatives à la mission des commissaires aux Comptes : nomination, déontologie, diligences et limites.

Démarche, rapports et relations avec les commissaires aux Comptes.

**14 Capitaux propres, fonds propres prudentiels
Bâle III, solvabilités**

Rappels :

- Définition des capitaux propres comptables en IAS 32.
- Définition des fonds propres prudentiels.
- Distinction entre capitaux propres et dettes.
- Instruments hybrides et composés.

Définition et contenu des fonds propres prudentiels Bâle III.
Ratios de solvabilité Bâle III.

15 Analyse financière d'une banque

Classification IFRS et présentation dans les états financiers.

Structure du bilan et intermédiation par nature de contrepartie (clientèle, interbancaire, etc.).

Soldes intermédiaires de gestion et ratios d'exploitation/de rentabilité.

Structure du PNB.

Coût du risque.

Conventions et résultats analytiques par domaine d'activité.

Variation des capitaux propres et résultat global.

Présentation rapide du contenu des documents de référence.

16 Contrôle continu

Travaux en atelier sur un cas au choix.

Exposé oral de chaque sous-groupe.

Débriefing avec l'animateur et les participants.

Notation faisant partie de la note finale.

Bank accounting audit

General objectifs

- Defining the main accounting rules defined by IFRS 9 in a bank environment.
- Understanding the accounting risks.
- Being able to propose improvements in the accounting organization.
- Being a credible partner for the financial departments of the bank.

Participants

- Statutory auditors and their co-workers, auditors, internal inspectors and internal controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples, practical exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, questions/answers to verify, revise and confirm the experiences.

Pre-requisites

General knowledge about accounting and banking.

PROGRAMME

1 Banking environment

Individual and consolidated financial statements:

- Targets of the different financial statements.
- Content of the accounts.

Main principles of bank accounting:

- Amortized cost.
- Fair value.
- Impairment.

2 Principles of accounting internal control

The different levels of controls (definition and links):

1. Operational control of the accounts.
2. Permanent control.
3. Periodic control.

Definition of "account justification".

Typology of accounts (sensitive accounts).

Accounting procedures manual.

3 Retail and corporate bank

Lending operations:

- Short-term loans.
- Equipment loans.
- Housing loans.
- Finance lease.

The credit risk:

- Definition of the "expected credit loss"
- The three buckets of the impairment.
- Checking the classification of assets and their impairment.

Customer accounts:

- Current accounts.
- Special savings accounts.
- Other accounts.

Suspense accounts.

Other activities:

- Tangible and intangible assets.
- Miscellaneous debtors and creditors.
- Overhead costs.

4 Treasury

Loans and borrowings:

- Without guarantee.
- Securities sold or purchased under repurchased agreement (REPO).

Assets at amortized cost:

- Notion of business model
- "SPPI" test.

Assets at fair value through OCI (recyclable and non-recyclable)

Assets at fair value through PL:

- General rules.
- The fair value option.

Liabilities:

- Liabilities at amortized cost.
- Liabilities at fair value:
 - Trading.
 - Fair value option.
 - The own credit risk.

5 Derivatives

Derivatives classified as HFT.

- CVA and DVA

- Clean price vs dirty price

Conditions to classify a derivative as a hedging financial instrument.

The fair value hedge.

The cash flow hedge.

The other derivatives (briefly).

IFRS 16 : contexte et impacts

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Situer les impacts de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location.
- Maîtriser le contenu des nouveaux agrégats financiers attendus : « droit d'utilisation » et « obligation locative ».
- Analyser les impacts sur l'activité des sociétés financières.

Participants

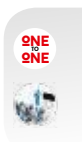
- Responsables des fonctions comptables, contrôleurs de gestion, auditeurs internes.

Supports et moyens pédagogiques

- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques : calculs financiers sur le droit d'utilisation et les dettes de loyers, schémas comptables.
- Approche événementielle exhaustive sur la vie des contrats de location.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bon niveau en comptabilité bancaire.
Notions sur les IFRS.



PROGRAMME

1 Pourquoi et comment des normes internationales ?

Les acteurs de conception : IASB et FASB.
Le processus d'élaboration : les exposés-sondages.
Les instances de validation européennes.
Le cadre conceptuel de l'IASB.
Les principales normes applicables aux établissements financiers.

2 IFRS 16 - Contrats de location

IFRS 16 : Analyse d'activité selon les 4 phases :
– Recognition.
– Measurement.
– Presentation.
– Disclosure.
Approche par les « droits d'utilisation » et les « dettes de loyers » actualisées. Distinction des montants entre loyers et services.
Impacts sur l'EBITDA et sur les ratios d'endettement des preneurs.
Options de comptabilisation et impacts :
– Identification et contrôle des actifs.

- Choix des durées.
 - Taux d'actualisation.
 - Ré-estimations annuelles
 - Traitement des coûts liés aux contrats.
- IFRS 9 sur les instruments financiers :
– Classification évaluation et dépréciation.

3 Impacts d'IFRS 16 chez les bailleurs

Dispositions transitoires.
Modification des clauses contractuelles.
Refonte des échéanciers.
Communication financière aux preneurs.
Evolution des traitements comptables :
– Déclassement en douteux.
– Résiliation.
– ITNL - immobilisations temporairement non louées.
– Récupération du matériel - vente - solde de dossier.
– Option d'achat (levée anticipée ou à l'échéance).
– Traitement des réserves latentes.

Anticipation des impacts IFRS et Bâle III

Objectif général

- Expliciter les grands principes des normes IFRS en matière de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers (norme comptable IFRS 9, essentiellement).
- Identifier les principales divergences par rapport aux normes et principes comptables applicables en France (PCG et ex règlements CRC relatifs aux titres, aux opérations en devises et aux swaps financiers de taux d'intérêts).
- Appréhender les principaux retraitements des capitaux propres comptables IFRS pour déterminer les fonds propres prudentiels selon les règles Bâle II et Bâle III (règlement CRR).
- Appliquer en pratique les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches en faisant précisément le lien entre la logique prudentielle et les conventions comptables (en particulier sous l'angle de la marge permettant de faire face au coût des fonds propres nécessaires au titre du risque de crédit).
- Prendre connaissance des nouveaux ratios (LCR, NSFR et de levier) prévus par le dispositif Bâle III (règlement CRR).

Participants

- Collaborateurs comptables.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la banque.
Bases de comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 IFRS - Champ d'application, caractéristiques et cadre conceptuel

Caractéristiques des normes IFRS.
Champ d'application des normes IFRS.
Principales normes et évolutions en cours.
Les caractéristiques du cadre conceptuel des normes comptables IFRS :
– Caractéristiques qualitatives.
– Comptabilisation des 5 éléments des états financiers.

2 IFRS - traitement des instruments financiers non dérivés

Normes applicables.
Définition et caractéristiques des instruments financiers.
Définition de la juste valeur et de la hiérarchie de détermination de la juste valeur.
Traitement comptable des titres et des autres instruments financiers non dérivés; comparaison avec les normes françaises (ex règlement CRBF 90-01).
Présentation des classements IFRS 9 (coût amorti, juste valeur par OCI recyclable ou par résultat)
Dépréciation des actifs financiers.
Traitement des passifs financiers.

3 IFRS - traitement des instruments financiers dérivés

Définition d'un dérivé.
Economie générale des stratégies ou des portefeuilles incluant des dérivés.
Règles générales d'évaluation et de comptabilisation des dérivés.
Objectifs et conditions de la couverture.
Modalités pratiques de comptabilisation (dérivé de couverture et élément couvert).
Option juste valeur.
Traitement des dérivés incorporés.

4 Réforme de comptable IFRS 9

Contexte et date d'application de la norme.
Grands principes de classement et d'évaluation des actifs financiers (coût amorti ou juste valeur par résultat).
Juste valeur par OCI.
Comptabilité de couverture.
Dépréciations (expected loss / incurred loss).

5 Fondements de bale II et principaux changements introduits par bale III

Fondements des règles prudentielles Bâle II.
Contexte de l'évolution et principales modifications introduites par le dispositif Bâle III.

6 Détermination des fonds propres

Fondements de l'approche prudentielle (fonds propres et maîtrise de la solvabilité effective à un an).
Incidence de l'augmentation du niveau des fonds propres et solutions permettant d'accroître les fonds propres.
Composition des fonds propres, éligibilité des ressources et niveau de ratio «fonds propres / risques pondérés» à respecter.
Logique de la pondération à 1250% et de l'option pour la déduction des fonds propres.
Notion de pertes attendues et de pertes non attendues.
Principales déductions des capitaux propres comptables et filtres prudentiels.
Evolutions du contenu des fonds propres et des déductions ou filtres prudentiels entre Bâle II et Bâle III (pertes et profits latents, en particulier).
Particularités des fonds propres prudentiels en règles françaises (FRBF et provision pour risques généraux).

PROGRAMME

7 Risque de crédit et marge minimale

Détermination des expositions au risque de crédit. Incidence du coût amorti.
 Modalités de détermination des risques pondérés en approche standard.
 Modalités et conditions de mise en oeuvre de l'approche basée sur la notation interne (IRB - Internal rating based).
 Mécanismes d'atténuation du risque de crédit et incidence sur l'exposition au risque de crédit.
 Prise en compte des pertes attendues (expected losses / dépréciations comptables) et impact de la norme IFRS 9 qui modifie les règles de dépréciation comptable.

8 Ratios de liquidité (LCR ET NSFR)

Présentation du numérateur (actifs liquides de très bonne qualité)

et le dénominateur (sorties nettes de trésorerie à un mois) du ratio de liquidité à un mois : LCR (Liquidity Coverage Ratio).
 Explication des règles et modalités pratiques de détermination du ratio sur la base d'un exemple chiffré (cf. exercice).
 Présentation des composants du ratio de ressources stables : NSFR (Net Stable Funding Ratio).

9 Ratio de levier

Contexte du ratio.
 Détermination des composantes du dénominateur du ratio (actifs et engagements pondérés).

Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Comprendre le fonctionnement d'une société d'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS et de Solvabilité II pour une société d'assurance.

Participants

- Tous les collaborateurs d'une compagnie notamment ceux des services comptables, contrôle interne, risques ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune.



PROGRAMME

1 La dimension juridique de l'assurance

Le schéma général de l'assurance.
Précisions de vocabulaire.
Classification des garanties.
Typologie des sociétés d'assurance et principe de spécialisation.

2 Les dimensions statistique et économique

Mécanisme de compensation des risques et mutualisation.
Loi des grands nombres et conditions d'application.
La place de l'assurance dans l'économie.
L'organisation du contrôle des assurances.
Les risques et les types d'actuariat.

3 Comptabilité et assurances

Les comptes annuels : bilan, compte de résultat.
L'enregistrement des opérations.
Le principe de prudence.
La comptabilité en partie double, journal et grand livre.
Exemples.

4 L'analyse des comptes

Les ventilations possibles du compte de résultat.
La représentation des engagements.

5 Le cadre réglementaire

Les provisions techniques en non vie et en vie.
Comparaison.

6 L'ancien cadre prudentiel (Solvabilité I)

Les placements et leur évaluation.
Les règles et limitations.
La marge de solvabilité.
L'embedded value.

7 Le nouveau cadre prudentiel (Solvabilité II)

Définitions.
Mécanisme d'élaboration.
Calendrier.
Processus de calcul, modèle standard versus modèle interne, premières analyses d'impacts.
Le système de gouvernance, les exigences du système de gouvernance, le contrôle interne, la supervision prudentielle.
Les trois types de reporting, le calendrier de livraison du reporting.

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant



Comptabilité d'assurance

Objectif général

- Connaître le cadre réglementaire de la comptabilité d'assurance.
- Connaître les règles d'enregistrement comptable des opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers sans expérience de la comptabilité d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Rappels sur les principes généraux comptables.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le cadre réglementaire spécifique de l'assurance

Le code des assurances.
Les règles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.
Structure du plan comptable 2016.
La cinématique des flux comptables et leur transcription dans les états financiers.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Les placements des sociétés d'assurance et le principe de la personne prudente.
Nomenclature et classification des actifs.
Évaluation, comptabilisation et présentation des instruments financiers.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des opérations avec les tiers

Opérations réalisées avec les assurés.
Opérations réalisées avec les intermédiaires.
Opérations réalisées avec les agents.

5 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Les grands principes d'enregistrement des engagements vis-à-vis des assurés :
– Les provisions techniques d'assurance vie.
– Les provisions techniques d'assurance dommages.
– Les autres provisions techniques.

6 Les normes relatives à la comptabilisation du résultat des sociétés d'assurance

L'enregistrement des opérations.
Les agrégats du compte de résultat.
Les ratios d'analyse de la performance.

7 La comptabilité des opérations de coassurance et de réassurance

La comptabilité de la coassurance.
La comptabilité de la réassurance.

8 Les opérations en devises

Comptabilité mono-devises.
Comptabilité multi-devises.

9 La comptabilité des opérations hors bilan

Avals, cautions et garanties (reçus ou donnés).
Les valeurs reçues en nantissement.
Les instruments financiers à terme.

10 Les règles comptables applicables aux comptes consolidés des sociétés d'assurance

Les textes de référence.
Les principaux retraitements de consolidation.

11 Les règles relatives à l'information prudentielle à destination de l'ACPR

Les états de reporting trimestriels.
Les états de reporting annuels et les rapports narratifs.

Application des IFRS aux sociétés d'assurance

Homologation CNCC
17F0179
(fin de validité : 31/12/2019)

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les normes applicables à l'assurance.
- Analyser les impacts de la mise en place des IFRS pour un groupe de sociétés d'assurance ou de bancassurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs des services de consolidation.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Rappel du champ d'application des normes IFRS en France.
Recensement des normes applicables.
Une norme spécifique aux opérations d'assurance : IFRS 4.

2 Contexte spécifique de l'assurance

Rappel des spécificités de l'assurance : cycle de production inversé, adossement actif passif, contraintes réglementaires.
IFRS 4 phase 1 : une norme provisoire.

3 Les normes relatives à la comptabilisation des actifs des sociétés d'assurance

Classification IFRS des actifs et passifs financiers et règles de valorisation associées selon IFRS 9.
Évaluation, comptabilisation et présentation des actifs immobiliers.
Dépréciation.
Dérivés.
Opérations de couverture.

4 Les normes relatives à la comptabilisation des passifs des sociétés d'assurance

Rappel sur les règles de comptabilisation des engagements d'assurance.
La notion de risque significatif d'assurance et la classification des contrats.

Séparation des composantes d'un contrat.
Comptabilisation des passifs des contrats régis par IFRS 4.
Comptabilité reflet : le mécanisme de la participation aux bénéfices différée.
Le test de suffisance des passifs.
Comptabilisation des passifs des contrats soumis à IFRS 9.
IFRS 17 : principaux concepts et évolutions par rapport à la norme actuelle.

5 Les normes relatives à la réalisation des comptes consolidés

Les principes de consolidation en normes françaises.
Impacts d'IFRS 10, 11 & 12.
Conversion des comptes des entreprises étrangères (IAS 21).
Regroupements d'entreprises (IFRS 3).
Impôts sur le résultat (IAS 12).

6 Les normes relatives à la présentation de l'information financière

La norme IAS 1 : Présentation des états financiers.
La norme IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie.
La norme IFRS 8 : Information sectorielle.
La recommandation du CNC 2013-05.

Cycle certifiant

Opérations en devises des sociétés d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles de comptabilisation des opérations en devises dans les sociétés d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de change dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers traitant des opérations en devises étrangères.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, titre IV.
- Norme IAS 21.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Comptabilité mono-monétaire

Principe général.
Opérations en devises non significatives.
Règles de conversion des opérations en devises.

3 Comptabilité pluri-monétaire

Principe général.
Éléments structurels :
– Titres de participation.
– Dotations aux succursales étrangères.
Éléments opérationnels :
– Placements financiers et immobiliers (acquisition, valorisation en date d'inventaire, cession, produits et charges associés).
– Opérations de change au comptant.
– Instruments financiers à terme (entrant ou pas dans le cadre de stratégies autorisées).

- Immobilisations incorporelles ou corporelles autres que les immeubles.
- Provisions techniques et réserves spécifiques (valorisation en date d'inventaire et impact en résultat).
- Autres éléments du résultat.

4 Comptes consolidés relevant du règlement du CRC n°2000-05

Conversion des comptes d'entreprises établissant leurs comptes en monnaies étrangères :
– Méthode de conversion.
– Entreprises situées dans des pays à forte inflation.
– Couvertures.
– Informations à faire figurer dans l'annexe.

5 Comptes consolidés en IFRS

Présentation de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » :
– Définitions.
– Principe général.
– Principaux retraitements par rapport aux normes françaises.

Bâtir le bilan économique sous Solvency II

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Construire, à partir des référentiels comptables en normes françaises et IFRS, le bilan économique Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptable et prudentiel.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité d'assurance.
Normes IFRS appliquées à l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II.
L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.
Les règles de valorisation des éléments du bilan selon Solvency II.
Conséquences sur les données comptables.
L'obligation de réconciliation entre comptabilité et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

2 L'organisation préalable à la production du bilan économique

Réconciliation multi-normes et production du reporting prudentiel.
Les nouveaux états de reporting prudentiel.
L'approche bilanciale.
Conséquences sur les données, les outils et les processus.

3 Valorisation des actifs et passifs ne faisant pas l'objet de principes de valorisation spécifiques dans Solvency II

Principes génériques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

4 Valorisation des actifs incorporels dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

5 Valorisation des participations dans Solvency II

Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Notion de participations stratégiques et cohérence avec la notion de participation en comptabilité.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

6 Valorisation des provisions techniques dans Solvency II

Rappel sur les règles de valorisation des provisions techniques.
Présentation de la formule standard.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

7 Valorisation des passifs éventuels et des passifs financiers dans Solvency II

Rappels sur la notion d'actifs et passifs éventuels.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

8 Valorisation des impôts différés dans Solvency II

Notion d'impôt différé.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

9 Composition et hiérarchie des fonds propres dans Solvency II

Hiérarchie (niveau de qualité) des fonds propres définie par Solvency II.
Composition de chaque niveau de fonds propres et critères d'admissibilité à la couverture de la marge de solvabilité.
Principes spécifiques de comptabilisation et de valorisation.
Rubriques du bilan économique concernées par les retraitements d'harmonisation entre normes françaises, IFRS et Solvency II.

10 Consolidation sous Solvency II

Définition du périmètre de consolidation.
Règles de consolidation applicables.

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvency II

Objectif général

- Connaître les états de reporting prudentiel du pilier 3 de Solvency II.
- Identifier les informations nécessaires à la réalisation du reporting.
- Réconcilier les états avec les données comptables.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Documentation e-SURFI Assurance (ACPR).
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité d'assurance.

PROGRAMME

1 Introduction à Solvency II

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.

2 Le reporting prudentiel selon le pilier 3 de Solvency II

Les objectifs du reporting réglementaire.

La fréquence et le contenu du reporting : trimestrielle et annuelle.

Les états quantitatifs (Quantitative Reporting Templates), solo et consolidés

Les reporting narratifs : le reporting à destination du public (Solvency and Financial Conditions Reporting) et celui à destination du régulateur (Regular Supervisory Reporting).

3 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels

Cartographie du reporting par échéance, solo et consolidé.

Identification des principales informations contenues dans ces rapports (bilan, inventaire des placements, structure des fonds propres, provisions techniques, marge de souscription, montant de fonds propres minimal et montant de fonds propres cible).

4 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux actifs

S.06.02.01 et S.06.02.04 (trimestriel, solo et consolidé) : liste des actifs.

S.07.01.04 (annuel, solo et consolidé) : placements structurés.

S.08.01.01 et S.08.01.04 (trimestriel, solo et consolidé) : dérivés.

S.09.01.01 et S.09.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : rendement.

S.06.01.01 et S.06.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : fonds (transparence).

S.10.01.01 et S.10.01.04 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : prêts/emprunts et pensions de titres.

S.11.01.01 et S.11.01.04 (annuel, solo et consolidé) : actifs détenus en garantie.

5 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs aux provisions techniques

S.12.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : par LOB et par pays.

S.13.01.01 (annuel, solo et consolidé) : cash flows futurs.

S.14.01.01 (annuel, solo et consolidé) : obligations.

S.15.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variable annuities.

S.19.01.01 (annuel, solo et consolidé) : variation des PSAP.

S.20.01.01 (annuel, solo et consolidé) : triangles de liquidation.

S.21.02.01 (annuel, solo et consolidé) : risques non vie.

6 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les états relatifs à la détermination de la marge

S.05.01.01 (annuel, solo) : activité par pays.

S.05.02.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : primes, sinistres et frais annuels.

7 Les Quantitative Reporting Templates trimestriels et annuels – Les autres états (réassurance ...)

S.30.01.01 et S.30.02.01 (annuel, solo et consolidé) : 10 plus forts risques cédés en facultative.

S.30.03.01 et S.30.04.01 (annuel, solo et consolidé) : programme de réassurance de N+1.

S.31.01.01 (annuel, solo et consolidé) : part des réassureurs.

S.31.02.01 (annuel, solo et consolidé) : cession à des entités ad hoc.

S.23.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : synthèse des fonds propres.

S.02.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : bilan économique.

S.02.02.01 (annuel, solo et consolidé) : actifs et passifs par devises.

S.03.01.01 (annuel et trimestriel, solo et consolidé) : hors bilan.

8 Les états de reporting nationaux complémentaires ACPR

Contexte et justification du maintien.

Liste des états nationaux statistiques.

9 Le Regular Supervisory Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

10 Le Solvency and Financial Conditions Report

Les principales rubriques du reporting.

L'organisation relative à la production du reporting.

Détail du contenu.

Délais de production.

Consolidation des sociétés d'assurance

Cycle certifiant

Objectif général

- Connaître les principes de consolidation des sociétés d'assurance.
- Appliquer les techniques de consolidation aux opérations d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des services comptables ou financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Règlement CRC 2000-05.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale, comptabilité d'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

Les grands principes de l'assurance.
La classification des opérations d'assurance.
Spécificité de la comptabilité d'assurance.

2 Le règlement CRC 2000-05 : principes de consolidation et principaux retraitements en normes françaises

Présentation des principes généraux relatifs à la consolidation.
Présentation des techniques de consolidation (intégration globale, mise en équivalence).
Principaux retraitements de consolidation, en assurance vie et en assurance dommages.

3 Définition et mode de calcul du contrôle exclusif, du contrôle conjoint et de l'influence notable (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

Rappel sur les critères d'analyse du contrôle en normes françaises.
Définition du contrôle selon IFRS 10.
Déclinaison de la notion de contrôle aux entités traditionnelles et aux entités structurées.
Cas particulier des fonds support des contrats d'assurance.

4 Définition du périmètre de consolidation (critères, seuils) et des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

Définition des seuils de consolidation.
Justification de la non consolidation en application du principe d'importance relative.
Les contraintes d'information induites par IFRS 12.

5 Choix de la méthode de consolidation et conséquences pratiques

Conséquences de l'intégration globale (accès aux données, compatibilité avec les délais d'arrêté, processus opérationnel).
Conséquences de la mise en équivalence (impact sur les agrégats des états financiers, valorisation de la quote-part de situation nette...).

6 Présentation et publication des états financiers, individuels et consolidés, en normes françaises et en IFRS

Les états financiers (IAS 1, recommandation 2013-R-05 de l'Autorité des Normes Comptables).
Focus sur la note 1 « Principes et méthodes comptables ».
Annexes spécifiques à l'assurance.

7 Consolidation sous Solvency II

Principes généraux relatifs à la consolidation prudentielle.
Définition du périmètre de consolidation prudentielle.
Titres de participation stratégique.
Principaux retraitements de consolidation.

8 Consolidation des filiales d'assurance d'un groupe bancaire

Principaux retraitements.
Problématiques opérationnelles.

Fiscalité des opérations d'assurance

Objectif général

- Connaître les règles fiscales applicables aux opérations d'assurance.
- Identifier, mesurer et analyser les impacts de ces règles dans le bilan et le compte de résultat.

Participants

- Collaborateurs des services comptables des sociétés d'assurance.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Comptabilité générale.
Notions de fiscalité.



SNE



PROGRAMME

1 Introduction

Origine du texte.
Contraintes réglementaires associées aux opérations en devises dans le Code des Assurances.
Définitions.

2 Fiscalité de l'assurance vie

Principe général.
Prélèvements sociaux sur la rémunération des contrats d'épargne.
Gestion des prélèvements libératoires.
Fiscalisation des plus-values réalisées.

3 Taxes sur les conventions d'assurance (assurance dommages)

Principe général.
Inventaire des garanties soumises à la taxe sur les conventions d'assurance.
Règles de comptabilisation (fait générateur de l'inscription en comptabilité, paiement).

4 Autres impôts, taxes et contributions diverses associées à l'activité d'assurance

Taxe sur les excédents de provisions des sociétés d'assurance dommages.
Contribution aux frais de contrôle ACPR.
Contributions au Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires et au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes.
Taxes et contributions diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

5 Détermination du résultat fiscal

Principe général de déductibilité des provisions techniques.
Principales déductions et réintégrations relatives aux opérations d'assurance.

6 Impôts différés, contrôle et preuve d'impôt

Règles relatives aux impôts différés en normes françaises.
Présentation de la norme IAS 12 et de l'interprétation IFRIC 21.
Inventaire des principaux retraitements entraînant la constatation d'un impôt différé.

Risque opérationnel dans l'assurance

Objectif général

- Maîtriser le nouveau contexte réglementaire.
- Appréhender les événements de risques récemment subis par la communauté financière.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Directeurs audit, auditeurs.
- Responsable conformité.
- Responsables et correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent et périodique.
- Responsables des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Maîtriser les enjeux et le contexte réglementaire

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.

Les directives Solvabilité II, les textes de l'EIOPA.

La définition du risque opérationnel.

La pyramide du contrôle.

L'évaluation du risque opérationnel selon la formule standard de la réforme Solvabilité II.

Les saines pratiques.

2 Mettre en place une organisation dédiée au traitement des risques opérationnels

Filières Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.

Les fonctions en adhérence avec les fonctions clés gestion des risques et contrôle permanent et conformité : missions, articulations.

Les correspondants « contrôle interne » au sein des directions : missions.

Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 Cartographier les risques opérationnels

L'approche par processus.

Le modèle de données sous-jacent ou la modélisation des risques opérationnels.

Un exemple de nomenclature des risques opérationnels.

Les risques de non-conformité.

Les risques frontières.

Les priorités dans le déploiement des contrôles.

4 Mettre en place une base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre : pertes, presque pertes, manque à gagner, etc.

Organiser la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.

Proposition d'un workflow de collecte des incidents.

Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, incidents multiples, etc.

Lien entre anomalie de contrôle permanent et incident.

Réconciliation avec les bases existantes.

5 Mesurer les risques opérationnels : quelles méthodologies

Les différentes méthodologies quantitatives et qualitatives : Loss Distribution Approach, Scorecards, Key Risk Indicators, etc.

Le déploiement de ces méthodologies : laquelle choisir, quelle évolution avec la maturité acquise...

La valeur ajoutée d'un dispositif de management des risques opérationnels et du dispositif de contrôle permanent.

6 La gouvernance des risques opérationnels

Rôles et responsabilités des différents acteurs.

Notion de risque majeur : quel seuil ? Argumentation.

Tableau de bord des principaux risques majeurs.

7 Suivre et maîtriser les risques opérationnels

Tableau de bord des principaux risques majeurs (suite).

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, assurabilité des risques opérationnels, etc.

Les indicateurs clés par type de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.

Exemple de cartographie.

8 Appréhender les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités clés : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.

Panorama des outils existants sur le marché.



Homologation CNCC
En cours

Audit d'une société d'assurance

Objectif général

- Connaître et appliquer la démarche d'audit.
- Identifier les risques propres à l'activité d'assurance.
- Bâtir un programme d'audit pour une société d'assurance.

Participants

- Auditeurs et responsables de contrôle interne.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Outre la connaissance de l'activité d'assurance et des grands schémas organisationnels de l'activité, la connaissance des règles comptables (françaises et IFRS) applicables à l'activité d'assurance est souhaitable.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation du modèle économique de l'assurance.
Cartographie des risques associés à l'activité d'assurance.
Nomenclature des opérations d'assurance.
Introduction à Solvabilité II et aux contraintes réglementaires liées au contrôle interne et à la maîtrise des risques.

2 Les placements des sociétés d'assurance

Sélection, valorisation et comptabilisation des placements (acquisition, valeur d'inventaire, cession).
Focus sur la gestion actif/passif en assurance vie (étude des problématiques spécifiques aux placements des sociétés d'assurance).
Étude de la rentabilité des placements.

3 La tarification et la souscription des contrats

Revue du processus de souscription (canaux de distribution – notamment Internet –, information précontractuelle, respect de la réglementation de la consommation, pièces justificatives...)
Analyse des critères de tarification (par risque, par garanties, exclusions, franchises...), revue des dossiers rejetés.
Revue des provisions techniques.
Focus sur certaines provisions techniques : provision globale de gestion et provision pour aléa financier en assurance vie, provisions pour risques en cours en assurance non vie.

4 La gestion administrative des contrats

Gestion des avenants au contrat.
Quittancement des primes.

Gestion des renouvellements.
Gestion des rachats et résiliations.

5 La gestion des sinistres

Analyse du processus de traitement administratif des déclarations de sinistres (modes de déclaration, délais...)
Analyse du processus d'évaluation des sinistres (détermination de la responsabilité, application des garanties et exclusions, expertises...)
Revue des dossiers de sinistres et des provisions pour sinistres à payer.
Contrôle des règlements de sinistres effectués.
Détermination statistique des sinistres tardifs (IBNR).
Analyse macro de la sinistralité (coût des sinistres, frais de gestion...), par portefeuille, branche, garantie... (triangles de liquidation en non vie).
Provisions pour risques croissants, provisions d'égalesisation.
Analyse des dossiers sinistres litigieux ou contentieux.
Modalités de prévention et de détection des fraudes.

6 Le programme de réassurance

Étude du programme de réassurance (nature des contrats, par garantie, branche ou portefeuille).
Détermination du résultat de souscription brut et net de réassurance.
Analyse de la solidité financière des réassureurs et des garanties reçues.

7 Indicateurs financiers et comptables

Revue des provisions techniques (y compris la part des réassureurs).
Analyse de la marge technique et financière.

Solvency II : l'essentiel

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la directive Européenne Solvency II.
- Analyser les principales évolutions méthodologiques liées à Solvency II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.



PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvency II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la Directive dans le droit français.

2 Le pilier 1 de Solvency II et les exigences quantitatives

Identification des garanties incluses dans le périmètre.

Calcul des provisions techniques selon la méthode du best estimate.

Définition de la marge de risque.

Présentation de la formule standard.

Calibrage des différents risques de la formule standard.

Le recours aux modèles internes.

3 Le pilier 2 de Solvency II et les exigences relatives à la gestion des risques et à la gouvernance

La définition du profil de risque spécifique de l'entité d'assurance.

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management et le dispositif d'atténuation des risques.

Le schéma général de gouvernance défini par Solvency II.

Les responsabilités des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions-clés.

Le rapport sur les risques propres et la solvabilité (rapport ORSA).

4 Le pilier 3 de Solvency II et les exigences relatives au reporting prudentiel

La cartographie des différents reportings quantitatifs (états QRT, rapport BCE, état sur la stabilité financière, états nationaux statistiques).

Les rapports narratifs à destination du régulateur (RSR) et du public (SFCR).

Les règles de valorisation des éléments du bilan économique Solvency II.

La composition des fonds propres sous Solvency II et les règles de couverture, l'exigence de capital minimum et de capital cible.

L'obligation de réconciliation entre le référentiel local et Solvency II : comptes sociaux et comptes consolidés.

NOUVEAUTÉ

Gouvernance et gestion des risques : les enjeux du pilier 2 de Solvency II

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par Solvency II en matière de gouvernance et de gestion des risques.
- Identifier les problématiques associées à la mise en place d'une organisation et d'un contrôle interne approprié des organismes d'assurance.

Participants

- Collaborateurs des directions financières ou des directions des risques.
- Auditeurs internes ou externes.
- Administrateurs des organismes d'assurance (sociétés, mutuelles et institutions de prévoyance).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance et/ou de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

La genèse et les objectifs de Solvency II : pourquoi un cadre harmonisé européen ?

L'architecture de la nouvelle norme : les 3 piliers.

Les enjeux de Solvabilité II pour les sociétés d'assurance.

Les effets de la transposition de la Directive Solvency II dans le droit français.

2 La cartographie des risques liés à l'activité d'assurance

Rappels sur le modèle économique de l'assurance.

Les risques liés aux placements.

Les risques liés aux garanties octroyées aux assurés.

Le risque opérationnel dans l'assurance.

Les risques liés aux techniques de transfert des risques.

3 Le dispositif de contrôle et d'atténuation des risques

La mise en œuvre de l'approche Entreprise Risk Management.

La définition du dispositif de contrôle interne.

Les techniques d'atténuation des risques.

Les techniques de transfert des risques (réassurance, titrisation...).

Le dispositif de suivi et de contrôle des risques.

4 L'impact du contrôle des risques sur l'exigence de fonds propres

Les principes génériques de détermination du besoin en fonds propres selon Solvency II.

Les différents modules de risques pris en compte dans la formule standard.

Les leviers de pilotage de l'exigence de fonds propres par l'atténuation des risques.

La gestion des fonds propres.

5 Le schéma général de gouvernance

Le principe des quatre yeux.

Le principe de la personne prudente.

Le principe de proportionnalité.

Les trois lignes de défense.

Les dirigeants effectifs.

Les responsables des fonctions-clés (actuariat, gestion des risques, conformité, audit).

L'organe d'administration, de gestion et de supervision.

6 Les rôles respectifs des responsables de fonctions clés, des dirigeants effectifs et des administrateurs

Rôle et prérogatives des responsables des fonctions clés.

Point sur le cumul et la sous-traitance des fonctions clés.

Rôle et prérogatives des dirigeants effectifs.

Rôle et prérogatives des administrateurs.

7 Les politiques écrites et la mise en œuvre du contrôle interne

Le socle minimal absolu : gestion des risques, contrôle interne, audit interne, externalisation (article L354-1 du Code des assurances).

Les politiques écrites nécessaires : conformité, compétence et honorabilité, ORSA, actuariat, gestion du risque de souscription, provisionnement, réassurance, communication d'informations à destination du public et aux fins de contrôle, rémunérations.

Les autres politiques écrites : gestion du risque opérationnel, contrôle interne, continuité d'activité, sous-traitance, conformité, gestion actif-passif, gestion du risque d'investissement, gestion du capital... Qualité des données (gouvernance associée, dispositif de contrôle permanent).

Sous-traitance (exigences de la Directive, procédures de sélection et de supervision des prestataires importants ou critiques).

8 Le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Évaluation du besoin global de solvabilité.

Conformité continue avec les exigences réglementaires de capital.

Conformité continue avec les provisions techniques.

Écarts par rapport aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis.

Lien avec le processus de gestion stratégique et le cadre décisionnel.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Comprendre les objectifs poursuivis par la norme IFRS 17.
- Identifier les problématiques comptables associées à la mise en place de la norme IFRS 17.
- Comparer la norme avec le référentiel Solvabilité II.

Participants

- Collaborateurs des directions comptables ou financières.
- Consolidateurs et responsables du reporting comptables et prudentiels.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, tests, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance des IFRS.
Sensibilisation à l'environnement comptable et réglementaire de l'assurance.



PROGRAMME

1 Introduction

IFRS 4 : une norme provisoire.

La genèse et les objectifs d'IFRS 17.

Les problématiques associées à IFRS 17 : périmètre d'application, méthodes de valorisation des engagements vis-à-vis des assurés, modalités de reconnaissance du résultat.

2 Classement et évaluation initiale des contrats d'assurance

Identification des contrats inclus dans le périmètre d'IFRS 17.

Critères de classement des contrats d'assurance.

L'approche des blocs (building blocks approach).

L'approche de la commission variable (variable fee approach).

L'approche simplifiée (premium allocation approach).

Les contrats dits onéreux.

3 Valeur des contrats à la date d'inventaire et effets de première application

Principes de calcul du best estimate.

Principes de calcul de l'ajustement pour risque.

Effets de variations du best estimate et de l'ajustement pour risque.
Modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de services.
Effets de première application.
IFRS 17 – Solvabilité II : divergences et convergences.

4 La reconnaissance du résultat d'assurance

Calcul du résultat de souscription :

– Détermination du produit d'assurance.

– Constatation des sinistres survenus.

– Évaluation des frais directement imputables aux contrats.

Calcul du résultat opérationnel :

– Évaluation des frais non directement imputables aux contrats.

– Produits financiers et charge d'intérêt.

Détermination du résultat courant.

Réglementation bancaire et financière : l'essentiel

Homologation CNCC

En cours

Objectif général

- Présenter sous forme synthétique l'ensemble des textes réglementaires applicables au secteur bancaire et financier.
- Expliquer leur structure.
- Identifier leurs sources et comprendre leur hiérarchie.
- Se familiariser avec un vocabulaire et un environnement complexes.

Participants

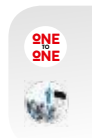
- Toute personne sur le point de rejoindre le secteur bancaire et financier.
- Collaborateurs récemment recrutés dans ce secteur.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.



PROGRAMME

Introduction : le métier de banquier

La banque de détail, la banque d'investissement, la gestion d'actifs...
Risques de liquidité, d'insolvabilité, de marché, de non-conformité...

1 Les sources des textes législatifs et réglementaires français

Les textes internationaux.
Les textes européens.
Les textes français.

2 Le code monétaire et financier

Les instruments financiers et les produits d'épargne.
Les opérations de banque et connexes.
Les services d'investissement et connexes.
Les prestataires et les institutions.

3 Les principaux textes du C.R.B.F./arrêtés ministériels

Les conditions d'exercice : agrément, système de contrôle interne, pratiques commerciales.
Organisation des services communs : centrale des risques, FICP.
Les caractéristiques des opérations : collecte des ressources et conditions de rémunération, blanchiment des capitaux.
Organisation du marché interbancaire et des TCN.
Les reportings sociaux et consolidés (publiés, SURFI, FINREP).
Les normes comptables France et IAS/IFRS.

4 Le règlement CRR

Les fonds propres, le ratio de solvabilité, le contrôle des grands risques, les coefficients de liquidité (LCR et NSFR).
Le ratio de levier.
Les états COREP.

5 Le règlement général de l'AMF (RGAMF)

Règles d'organisation : dispositif de conformité et de contrôle interne...
Règles de bonne conduite : segmentation et information des clients...
Les évolutions récentes : EMIR, directive AIFM, MIF2, UCITS V.

6 SEBC, BCE, BDF et politique monétaire

Les instruments : opérations d'open market, les facilités permanentes.
Les contreparties et les actifs éligibles.
Les procédures : appels d'offres et opérations bilatérales.
Les réserves obligatoires.

7 Ce qu'il faut retenir du code de la consommation

Dispositions concernant le crédit : crédit conso et crédit immobilier.
Traitement des situations de surendettement.

8 Ce qu'il faut retenir du code des assurances

Agréments et contrôle des entreprises d'assurance.
Les provisions techniques et la réglementation des placements.
Les dispositions comptables et prudentielles.

Environnement de la banque

Objectif général

- Familiariser les entrants dans l'établissement, à la culture bancaire générale nécessaire à :
 - La bonne compréhension de l'organisation de la profession.
 - La connaissance de base de la réglementation bancaire.
 - Le rôle de la profession dans le monde économique actuel.

Participants

- Nouveaux arrivants, jeunes diplômés n'ayant pas ou peu de connaissances des nombreux métiers de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une bonne culture générale économique de base.

PROGRAMME

1 Introduction : l'environnement bancaire

Historique.
Évolution.
Aspects législatifs.

2 Le rôle économique de la banque, les activités et les métiers dans le contexte mondial et européen

Activité et métiers bancaires.
Trois pôles majeurs d'activités.
Les services rendus à l'économie.
Les cibles de clientèle.

3 L'intermédiation bancaire

Les sept métiers de la banque universelle.
Les trois métiers de la banque d'investissement.
Les différentes ressources des banques et la collecte des dépôts.
La notion de marge d'intermédiation et la constitution d'un taux de prêt.

4 La prestation de services connexes

Assurer la relation clientèle.
Améliorer le PNB et ses composantes.
Opérations de change.

5 La prestation de service d'investissement

Que recouvrent les PSI ?
Quel est leur poids dans l'activité et la rentabilité des banques ?
Faut-il fixer des limites à leurs interventions pour compte propre ?

6 Les marchés financiers, organisation, rôles et intervenants

Schéma des marchés financiers.
Le marché unifié des capitaux.
Le découplage des marchés.
Le rôle des marchés et celui des banques dans les marchés.

7 Le marché monétaire et ses dérivés

Le rôle central du marché monétaire pour assurer la liquidité de l'économie.
Les produits, les maturités et les contraintes du marché monétaire.

8 Le marché interbancaire, son rôle et ses acteurs

Les intervenants du marché interbancaire.
La notion de refinancement des banques par les pensions.
L'équilibre des trésoreries bancaires.

9 Le rôle de la BCE et des BCN

La masse monétaire et ses composants.
La politique d'appels d'offre de la BCE.
La régulation et le prix de l'argent banque centrale.
Les politiques non conventionnelles.

10 Les différents taux d'intérêts, leur composition, leur choix et les instruments de couverture

L'EONIA et ses dérivés.
L'EURIBOR et ses dérivés.
Les taux fixes et la notion de signature.
Les principaux instruments de couverture.

11 Première approche du compte de résultat d'une banque

La notion de marge d'intermédiation.
Que représentent les commissions.
La notion de produit net bancaire.
Les conséquences sur la rentabilité des défauts de paiements.

12 Les contraintes réglementaires attachées à l'activité bancaire : agréments, contrôles

Le rôle des autorités de tutelle.
Les raisons de l'obligation de l'agrément.
Les nombreux organismes professionnels.

13 Les principaux ratios contraignant l'activité bancaire

La couverture à taux fixe.
La division des risques.
La liquidité.
Les réserves obligatoires.
Bâle III.
Quelles techniques possibles d'amélioration des ratios ?

Les exigences du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel - GDPR

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Rappeler les enjeux de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.
- Comprendre les exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (« GDPR »).
- Partager une culture commune afin de se préparer au projet de mise en conformité.

Participants

- (CIL) Correspondants Informatique & Libertés et Correspondant Données Personnelles.
- Délégués à la Protection des Données (DPO).
- Collaborateurs des filières Conformité/Risques Opérationnels.
- RCSI/RCCI.
- Auditeurs internes.
- Contrôleurs permanents.
- Juristes.
- Auditeurs externes, consultants.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

PROGRAMME

1 Les enjeux de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel

Rappel du contexte réglementaire national et européen.
Définitions des données personnelles, sensibles et de la sphère privée.
Principaux textes de référence.
Rôle de la CNIL et coopération avec les autorités européennes.
Implications pour les entreprises en termes d'enjeux de conformité et de gestion des risques.

2 Le nouveau règlement européen « Data Protection » (GDPR) et ses implications pour les établissements bancaires et financiers

Un cadre juridique unifié pour l'ensemble de l'Union Européenne.
Un renforcement des droits des personnes.

Une conformité basée sur la transparence et la responsabilisation.
Des responsabilités partagées et précisées.
Le cadre des transferts hors de l'Union mis à jour.
Des sanctions encadrées, graduées et renforcées.

3 Comment se préparer à sa mise en conformité ?

Comment les autorités de protection se préparent-elles ?
Quel projet à mettre en place au sein des établissements bancaires et financiers ?
Description des Registres de traitements et des PIA (Privacy Impact Analysis).
Rôle du Délégué à la protection des données ou Data Protection Officer (DPO).

Panorama des évolutions réglementaires

Objectif général

- Se familiariser avec les différentes évolutions réglementaires actuelles et avoir une vue d'ensemble.
- Maîtriser les principales composantes de ces réglementations.
- Comprendre leur logique et les enjeux spécifiques pour la banque.

Participants

- Tout collaborateur de la banque souhaitant comprendre ce que certains thèmes recouvrent (Bâle III, EMIR, FATCA, etc.).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Chaque thème réglementaire fait l'objet d'une fiche de synthèse des éléments clés de la réglementation.

Connaissances requises

Connaissances de la banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les principales composantes de l'Union bancaire.
Les rôles de la BCE et de l'ABE.
Les enjeux comptables, prudentiels et de liquidité.

2 De Bâle II vers Bâle III et CRD 4

Faiblesse de Bâle II, objectifs de Bâle III.
Les exigences de fonds propres :
– Des exigences de qualité.
– Des exigences de montant.
La finalisation de Bâle III (évolution des méthodes).
Le ratio d'effet de levier.
Les coefficients de liquidité (LCR et NSFR).

3 Les nouvelles exigences informationnelles

Les exercices d'AQE.
Le SREP de l'ABE.
Les états COREP.
L'article 78 de l'ABE.
Le pilier 3.

4 De MIF I vers MIF II

Pourquoi MIF II ?
Les principales composantes de MIF II.
Les points d'attention sur le suivi de la mise en oeuvre.

5 EMIR

Le périmètre du règlement n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012.

Les acteurs.
Les impacts sur le circuit des dérivés.
Les enjeux pour les banques.
Les similitudes avec la loi Dodd Franck (DFA).

6 La directive AIFM

Les périmètres de la directive n°2011/61/UE du Parlement et du Conseil du 8 juin 2011.
Les acteurs.
Les principales composantes de la directive.
L'influence de la directive sur le rôle des acteurs (dont les conservateurs dépositaires).
Les liens AIFM et UCITS V.

7 La sécurité financière

Le contenu de la 4^e directive.
Le règlement sur les virements de fonds.
Les principales recommandations et les évolutions à venir.
FATCA et AEOI.

8 La protection et sécurité des données

Le nouveau règlement concernant la protection des données personnelles (RGPD) (2018).
La Loi de Programmation Militaire (LPM) du 18 décembre 2013.

Data Protection : quelles exigences pour les établissements bancaires et financiers ?

NOUVEAUTÉ



Objectif général

- Comprendre les enjeux et les évolutions de la réglementation en matière de protection des données personnelles.
- Connaître l'étendue des pouvoirs des autorités de protection et leurs moyens de contrôle.
- Appréhender les risques d'absence de protection des données personnelles encourus par les établissements bancaires et financiers et savoir les maîtriser.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de l'environnement bancaire et financier.

Participants

- (CIL) Correspondants Informatique & Libertés et Correspondant Données Personnelles.
- Délégués à la Protection des Données (DPO)
- Collaborateurs des filières Conformité/Risques Opérationnels.
- RCSI/RCCL.
- Auditeurs internes.
- Contrôleurs permanents.
- Juristes.
- Auditeurs externes, consultants.

PROGRAMME

1 La réglementation en matière de protection des données

Présentation des principales composantes de la loi Informatique et Libertés.

Sources internationales et européenne du droit local.
Les récentes évolutions.

L'application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données.

Les principaux risques encourus.

Présentation des autorités de protection (en particulier CNIL et Commission de Contrôle des Informations Nominatives - CCIN).

Étendue et limites des missions des autorités de protection.

2 L'application de la loi au sein de l'organisation, fonction de l'évaluation des risques

Les attentes quant au rôle de Délégué à la Protection des Données (DPO) (fiche de poste).

Les obligations réglementaires :

- Garantir les droits aux personnes concernées.
- Tenue du registre des traitements.
- Analyse d'Impacts sur la vie Privée (PIA).
- Demandes d'autorisation pour les traitements « sensibles ».
- Maintenir les niveaux de sécurité grâce aux mesures techniques et organisationnelles adéquates.

– Encadrement des transferts internationaux.

La mise en œuvre des Packs Conformité (ou Labels/Certifications).

La réalisation d'une cartographie des risques « données personnelles » :

- L'identification des risques en lien avec les risques opérations (sécurité des systèmes d'information, cybercriminalité) et risques de non-conformité.
- L'évaluation des risques.
- La gestion et le pilotage des risques.
- L'intégration de ces risques dans la cartographie des risques de non-conformité.

3 L'application de la loi au sein de l'organisation : le rôle des acteurs

Formation et sensibilisation des collaborateurs.

Gouvernance des acteurs : audit interne, déontologue, CIL.

Le pilotage des différents acteurs : DPO, contrôles périodiques, déontologues.

4 La mise en œuvre d'un dispositif de contrôle

Anticiper et prévenir les contrôles des Autorités de protection.

Les éléments de réponse en cas de contrôles sur pièces.

Publicité du rapport, sanctions pénales, jurisprudence.

Bâle III (CRR, CRD 4) : l'essentiel

Homologation CNCC
17F0184
(fin de validité : 31/12/2019)

Objectif général

- Acquérir une compréhension d'ensemble de l'essentiel du dispositif Bâle III.
- Situer les enjeux de la réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle de la solvabilité (fonds propres, risques attendus et non attendus, etc.).
- Expliquer les principaux mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux.

Participants

- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects fondamentaux de Bâle III et l'impact du dispositif prudentiel sur l'économie générale des banques.
- Équipes des fonctions Finance et Risques des banques (approche du pilotage financier).
- Contrôleurs internes et externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales bancaires.



PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, FINREP...
Perspectives Bâle IV.

2 Fonds propres Bâle III - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Ratio de levier.

3 Risque de crédit

Principes généraux.
Approche standard : synthèse des principales pondérations.
Approche IRB : systèmes de notations internes, facteurs de risque (PD, LGD, EAD, M), classes d'actif et fonctions de pondérations associées.
Présentation synthétique de l'essentiel des autres aspects :
– Techniques d'atténuation du risque de crédit.
– Pertes attendues et provisions/dépréciations associées : modalités de calcul et d'ajustement des fonds propres.
– Actions selon l'approche IRB.

- Titrisation (Bâle II et la réforme Bâle II.5).
- Risque de contrepartie et risque CVA (Bâle II et la réforme Bâle III).

4 Risques de marche (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).
Exigence de fonds propres en approche standard.
Approche modèles internes : notion de Value-at-Risk (VAR).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5 - CRR.

5 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.
Approche de base (Basic Indicator Approach).
Approche standard.
Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).

6 Ratios de liquidité

Contexte.
Ratio de liquidité à court terme (LCR).
Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

7 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP).
Revue du processus par le superviseur (SREP).
Stress tests.
Pilier 3 : Informations à publier.

Bâle III (CRR, CRD 4) : approfondissement

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) », « Capital Requirements Directive (CRD 4) » et actes délégués.
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Rappeler l'approche comptable et le passage à l'approche prudentielle.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.
- Expliquer les ratios de liquidité et le ratio de levier prudentiels.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de l'économie de la banque.
Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR), Capital Requirements Directive (CRD 4) et actes délégués.
Régulation et supervision en Europe.
Exigences de déclarations : COREP, Grands risques, FINREP, etc.

2 Fonds propres - CRR

Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Traitement des primes d'émission, des intérêts minoritaires, des actifs d'impôt différé et des participations.
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

3 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

4 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.
Systèmes de notations internes.

Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB et fonctions de pondération associées.

5 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations/provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées.
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

6 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approches IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

7 Risque de crédit : actions

Principes et définitions.
Méthode de pondération simple.
Méthode PD/LGD.
Méthode des modèles internes.

8 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5- CRR.
Risque de crédit transféré.

PROGRAMME

9 Risque de crédit : risque de contrepartie et risque CVA

Périmètre et définitions.

Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.

Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III - CRR.

10 Risques de marché (portefeuille de négociation)

Périmètre et évaluation du portefeuille de négociation (trading book).

Exigence de fonds propres en approche standard.

Approche modèles internes.

Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5 -CRR.

L'essentiel de la « Fundamental Review of the Trading Book » (FRTB).

11 Risque opérationnel

Définition et méthodologies.

Approche de base (basic indicator approach).

Approche standard.

Approche avancée (Advanced Measurement Approach ou AMA).

12 Ratios de liquidité Bâle III - CRR

Introduire des ratios de liquidité :

– Ratio de liquidité à court terme (LCR).

– Ratio de financement stable (NSFR).

Calendrier de mise en œuvre.

13 Ratio de levier

Objectifs.

Composition.

Calendrier de mise en œuvre.

14 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.

Évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP).

Revue du processus par le superviseur (SREP).

Stress tests.

Pilier 3 : Informations à publier et relation avec IFRS 7.

Bâle III, Pilier 2 : ICAAP, stress tests

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble du pilier 2 de Bâle III et de ses impacts.
- Acquérir un niveau d'expertise permettant de manipuler aisément dans son activité opérationnelle les concepts d'ICAAP et d'ILAAP, de revue prudentielle (SREP), de risques traités dans le pilier 2, de stress tests.
- Savoir utiliser les calculs du pilier 2 et notamment les stress tests dans le pilotage de l'établissement.
- Comprendre les aspects essentiels du dispositif Bâle II-III.

Participants

- Contrôleurs de gestion. Financiers.
- Gestionnaires des risques et ALM.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances du pilier 1 de Bâle III.

PROGRAMME

1 Principes généraux du pilier 2

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.

Principes du pilier 2 : responsabilité de la banque quant au processus interne d'évaluation des fonds propres, principaux secteurs de risques traités sous le pilier 2, meilleures pratiques.

Modifications du pilier 2 avec les nouvelles règles Bâle III - CRR-CRD 4 : coussins de fonds propres, MMD (Montant Maximum Distribuible).

2 Objectifs de l'ICAAP et de l'ILAAP

Évaluer le montant des fonds propres et de la liquidité en interne.

Analyser les risques les plus importants.

Planifier les mesures à prendre si les risques sont trop importants.

Projeter la situation financière et stratégique et la robustesse du bilan.

L'utilisation du pilier 2 dans l'activité de l'établissement.

Un exemple : l'ICAAP à la Deutsche Bank.

3 Revue du processus par le superviseur et attentes de la BCE et de l'ACPR

Le processus.

Autorisation des approches avancées.

Méthodologie du système d'évaluation des risques.

Demandes des autorités de contrôle en 2016 en matière de pilier 2 :

– Évaluer la quantité et la composition du capital interne comparées aux fonds propres réglementaires du pilier 1.

– Montrer l'adéquation des processus de gestion des risques.

– Renforcer l'environnement de contrôle et de gestion des risques.

– Réduire les risques auxquels les banques sont exposées.

– Améliorer les processus ICAAP et ILAAP.

– Constituer un coussin de fonds propres en plus des normes minimum, ou améliorer la qualité de leurs fonds propres.

Les niveaux d'exigences en capital exigés en 2015 (ainsi que la fixation du montant maximum distribuible et lien avec les exigences de fonds propres du pilier 1).

Principes d'un coussin des fonds propres du pilier 2 imposé par le superviseur et qui vient s'ajouter aux coussins de fonds propres réglementaires (pilier 1).

L'accent renforcé en 2016 sur l'ICAAP et l'ILAAP.

4 Risques traités par le pilier 1

Le risque de concentration : définition, principes, méthodes de mesure (ratios, modèles) :

– Définition.

– Principes.

– Méthode de mesure (ratios, modèles).

Les risques résiduels liés aux techniques de réduction du risque de crédit : définition, procédures de contrôle :

– Définition.

– Procédures de contrôle.

– Actions correctrices demandées par les autorités de supervision en cas de maîtrise insuffisante des risques résiduels.

Les risques liés aux opérations de titrisation :

– Définition.

– Risques visés par le Comité de Bâle.

– Traitement de ces risques en pilier 2.

Le risque de liquidité :

– Définition.

– Le coût de liquidité ou spread de liquidité.

– La mesure du risque de liquidité : le gap ou impasse de liquidité.

– La réglementation Bâle III (pilier 1) : contexte, ratio de liquidité à court terme (LCR), ratio de financement stable (NSFR).

Réglementation concernant le risque de liquidité (pilier 2).

5 Facteurs non traités sous le pilier 1

Le risque stratégique et le risque lié à l'activité :

– Définition.

– Principes de gestion de ce risque.

Le risque de réputation :

– Définition.

– Principes de gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire :

– Définition.

– Incidence de la variation des taux d'intérêt sur le résultat de la banque et sur sa valeur économique.

– Les sources de risque de taux d'intérêt : non-adossement entre ressources et emplois en matière de type de taux, déformation de la

PROGRAMME

courbe des taux, risque de base, options cachées.
 – Banking book et trading book.
 – Les différentes mesures de risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la duration, méthode des simulations.
 Principes de maîtrise du risque de taux d'intérêt.

6 Stress tests

Objectifs.
 Contexte.
 Stress tests aux USA (FED).
 Stress tests en Europe (ABE et BCE).
 Stress test de l'ACPR.
 Principaux types de stress tests : analyse historique, analyse de scénarios, analyse de sensibilité, reverse stress tests.
 Stress tests : attentes de l'ACPR.
 Les cinq catégories de stress tests les plus répandues en pilier 2.

Risques de marché :
 – Définition du trading book.
 – VaR normale.
 – VaR stressée et stress tests.
 Développement d'un programme effectif de stress tests : questions à considérer, considérations techniques, pratiques courantes dans les banques, meilleures pratiques.
 – Notamment transformation d'un scénario de stress macroéconomique ou financier en hypothèses sur les variables de risque (corrélations entre variables macroéconomiques et paramètres Bâle II-III).
 Utilisation des stress tests dans le pilotage de l'établissement : diffusion des résultats dans l'entreprise, notamment au management, analyse des résultats et prise de décisions adéquates pour réduire les expositions et les concentrations de risques jugées excessives.

Risque de Crédit : fondamentaux Bâle III CRR CRD 4

Objectif général

- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle III : « Capital Requirements Regulation (règlement CRR) » et « Capital Requirements Directive (CRD 4) ».
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Maîtriser les approches standard et IRB du risque de crédit.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous les différentes approches.
- Appréhender les techniques d'atténuation du risque de crédit.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables de la fonction ALM et risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la banque.
Bases de la comptabilité bancaire.

PROGRAMME

1 Introduction : généralités sur le risque de crédit

Les risques bancaires : définition, principaux risques bancaires.
Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.
L'approche des autorités de contrôle.
Le risque de crédit : définition, lien avec les autres risques.
Risque de défaut et risque de migration.
Typologie des crédits.

2 Modèles de risque de crédit

Notations : agences de ratings, notation interne, méthodologie de notation (analyse financière, credit-scoring).
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les principaux modèles (CreditMetrics, CreditRisk+, KMV, CreditportfolioView, autres modèles).

3 La réglementation Bâle III-CRR

De Bâle I à Bâle III.
Transposition en Europe : Capital Requirements Regulation (règlement CRR) et Capital Requirements Directive (CRD 4).
Le rôle de l'Autorité bancaire européenne (ABE), le mécanisme de supervision unique (MSU) et le mécanisme de résolution unique (MRU).
Les contrôles de l'ACPR, de l'ABE et de l'ESMA.
Exigences de déclarations : COREP, FINREP, etc.
Mécanisme du ratio de solvabilité.
Mécanisme de pondération.
Contenu des fonds propres comptables et passage aux fonds propres prudentiels.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
Ajustements réglementaires des fonds propres.
Le ratio minimal, les coussins de protection, contracycliques et systémiques.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.

4 Risque de crédit : approche standard

Principes généraux.
Les organismes externes d'évaluation.
Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation interne.
Synthèse des principales pondérations.
Modalité de reconnaissance et d'utilisation des organismes de notation externes.

5 Risque de crédit : approche IRB

Principes généraux.
Systèmes de notations internes : exigences minimales.
Facteurs de risque : exigences minimales sur PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actif dans l'approche IRB et fonctions de pondérations associées.

6 Risque de crédit : pertes attendues et dépréciations / provisions

Les pertes attendues : modalités de calcul.
Les provisions et les dépréciations associées : normes et procédures comptables françaises et IFRS, règles de calcul des provisions, approche IFRS 9, calcul des provisions de l'approche IR.
Le traitement de l'insuffisance ou de l'excédent de dépréciations/provisions (par rapport aux pertes attendues) par l'ajustement des fonds propres.

7 Risque de crédit : techniques d'atténuation du risque de crédit

Objectifs.
Protection de crédit financée : définition, instruments éligibles, approches simple et générale, approche IRB.
Protection de crédit non financée : définition, éligibilité des fournisseurs de protection, instruments éligibles, approche standard et approche IRB.

PROGRAMME

8 Risque de crédit : titrisation

Périmètre et définitions.
Exclusion des actifs titrisés par l'établissement originateur.
Approche standard.
Approche notation interne.
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle II.5-CRR.

9 Risque de crédit : risque de contrepartie et Risque cva

Périmètre et définitions.
Les quatre méthodes de calcul de l'exigence de fonds propres.
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (credit value adjustment - CVA).
Les nouvelles exigences et pondérations introduites par Bâle III -CRR.

10 Ratios de liquidité Bâle III - CRR

Introduire des ratios de liquidité :
– Ratio de liquidité à court terme (LCR).
– Ratio de financement stable (NSFR).
Calendrier de mise en œuvre.

11 Piliers 2 et 3

Objectifs et contexte de la revue prudentielle.
Évaluation de l'adéquation du capital et de la liquidité internes (ICAAP et ILAAP).
Revue du processus par le superviseur (SREP).
Les principaux risques du pilier 2 (non traités en pilier 1) : risque de concentration, risque résiduel des techniques de réduction du risque de crédit, risque de titrisation.
Stress tests.
Pilier 3 : Informations à publier, relation avec IFRS 7.

États COREP : l'essentiel

Objectif général

- Comprendre et connaître l'essentiel des états relatifs au ratio de solvabilité, dénommés « états COREP ».
- Connaître les règles, les principes et les caractéristiques générales des états COREP.
- Approfondir et illustrer les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables chargés de l'élaboration et/ou des contrôles, personnel ayant en charge l'adaptation des systèmes permettant l'automatisation de ces états.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.

Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Le rôle de l'EBA et de la BCE.

Présentation générale des états COREP : liste, périodicité, délais et modalités de transmission.

2 Les états COREP relatifs aux fonds propres

Rappel sur les fonds propres :

- Composantes et contenu des fonds propres.
- Niveau de fonds propres.
- Période transitoire.

Examen des états COREP « CA » : CA1, CA2, CA3...

3 Les états COREP relatifs au risque de crédit

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :

- Approche standard.
- Approche IRB.
- Atténuation des risques de crédit : protection de crédit financée, protection de crédit non financée.

Rappel sur les règles de calcul du risque de crédit :

- Risque de contrepartie.

Examen des états COREP « CR » : CR SA, CR IRB, CR GB, CR SETT...

4 Les états COREP relatifs aux risques de marché

Rappel sur les principes de calcul des risques de marché :

- Définition du PTF de négociation.
- Seuils.

- Les différents risques et principes de calcul.

Examen des états COREP « MKR » : MKR TDI, MKR EQU...

Examen de l'état COREP « CVA ».

5 Les états COREP relatifs aux risques opérationnels

Rappel sur les règles de calcul des risques opérationnels :

- Définition du risque opérationnel.
- Les différentes approches : base, standard et avancée.

Examen des états COREP « OPR » : OPR, OPR Detail...

États FINREP

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP, adapté à la norme IFRS 9.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance générale de la comptabilité en IFRS est souhaitable.

ONE
SNE



PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :
– Numérotation.
– Codification.
– Contenu des zones et lien avec les normes...
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Norme IFRS 9 : classification et évaluation.
Directives européennes.
Règlements.
Reportings et instructions.

3 Le cadre réglementaire

Instruments financiers par nature
Nomenclature des secteurs d'activités des contreparties.
Pays de résidence de la contrepartie.
Code NACE

- La ventilation des prêts et avances par type de produit, sûreté, objet, et garantie
- « Write-off » et « produits sur encours précédemment comptabilisés »
- Variation cumulée négative de la juste valeur due au risque de crédit.
- Couverture économique.
- POCI (ou « actifs financiers dépréciés dès leur acquisition »).
- Non Performing Exposure (NPE)
- Forbearance Exposure
- Valeur brute comptable
- Etc.

4 Les états FINREP

Analyse des différents états et identification des différentes données nécessaires.
Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales et les points d'attention.

Homologation CNCC
En cours

États COREP : risques de crédit

Objectif général

- Permettre à tout participant de se familiariser avec les états COREP relatifs au risque de crédit.
- Comprendre le dispositif et les concepts.
- Maîtriser les modalités d'élaboration et de contrôle de ces états, et être capable de porter une appréciation sur la qualité des informations adressées à l'ACPR.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des états COREP.
- Toute personne souhaitant mesurer le lien entre son activité et les fonds propres nécessaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Introduction

De Bâle I à Bâle III.
Les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.
Le rôle de l'EBA et de la BCE.
Les enjeux et les raisons des dernières évolutions.

2 Le dispositif

Les textes et mesures associées (CRR et CRD 4).
Champ d'application et périmètre.
Contrainte réglementaire.
États et périodicité.
Délais et modalités de transmission.

3 Le calcul des fonds propres

Les textes.
Champ d'application.
Composition : T1 (CET1, AT1), Tier 2.
Ajustements.
Traitement des intérêts minoritaires, des actifs d'impôts différés et des participations.
Le niveau de fonds propres et les coussins.
Période transitoire.
Examen des états COREP « CA » (CA1, CA2, CA3...)
Cas pratique avec les états COREP « CA ».

4 Méthodologie générale de calcul des risques de crédit

Principes de calcul.
Types d'exposition : éléments de bilan, éléments de hors bilan, instruments dérivés...
Catégories d'exposition.
Techniques de réduction du risque de crédit (protection de crédit financé, protection de crédit non financé).
Risque de contrepartie.

5 Approche standard

Principes généraux.
Catégories d'exposition et pondérations associées.
Principes d'élaboration et analyse de l'état COREP « CR SA ».
Cas pratique avec l'état COREP « CR SA ».
Contrôles à effectuer.

6 Approche IRB

Principes et conditions d'utilisation de l'approche IRB.
Les facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Système de notation interne et classes d'actifs.
Le traitement des pertes attendues.
Analyse des états COREP « CR IRB ».
Contrôles à effectuer.

7 Examen des autres états relatifs aux risques de crédit

Examen des états :
– CR GB : répartition par zone géographique.
– CR SETT : risque de règlement/livraison.
– CR EQU IRB : risque action.
– CR SEC : titrisation.

8 Rappel sur les risques opérationnels

Les différentes approches : de base, standard et avancée.
Analyse des états « OPR » et « OPR Détail ».

9 Les informations à publier sur le risque de crédit au titre du pilier 3

Liste des informations à publier.

Ratios de liquidité Bâle III : LCR, NSFR, ALMM

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Connaître et comprendre les ratios de liquidité définis par Bâle III.
- Approfondir le contenu du ratio de liquidité court terme (LCR), du ratio structurel à long terme (NSFR) et des outils de suivi supplémentaires (ALMM, AMT).
- Être en mesure d'identifier les conséquences et les impacts dans son établissement.

Participants

- Personnel de la comptabilité, de la trésorerie, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Toute personne concernée par les ratios des banques et leurs évolutions.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif de liquidité Bâle III.
Présentation générale du dispositif.
Textes.

2 Le ratio de liquidité court terme (LCR)

Présentation générale du LCR : objectif, contrainte réglementaire, niveau d'application, mise en œuvre et période transitoire...
Coussin de liquidité :
– Définitions.
– Caractéristiques : exigences générales et exigences opérationnelles.
– Composition et pondérations associées.
Sorties de trésorerie
– Taux de retrait.
Entrées de trésorerie
– Taux d'entrée.
Sorties nettes de trésorerie.

3 Le ratio structurel de liquidité long terme (NSFR)

Objectif et contrainte réglementaire.
Composition.

Modalités de calcul.

Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Les outils de suivi supplémentaires (modèle ALMM)

Introduction et textes relatifs aux outils de suivi.
Liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.
Définition, objectifs et composition de chaque outil de suivi :
– États pour les outils supplémentaires de suivi (AMT) :
• C67 : concentration des financements par contrepartie.
• C68 : concentration des financements par type de produit.
• C69 : prix pour différentes durées de financement.
• C70 : refinancements.
– États pour la concentration de la capacité de rééquilibrage :
• C71 : concentration de la capacité de rééquilibrage par émetteur/contrepartie.

5 Cas pratique

Calcul du ratio de liquidité court terme à partir d'un cas.
Mise à jour du reporting LCR.

Ratio de solvabilité

Objectif général

- Découvrir le ratio de solvabilité (Bâle III) applicable aux établissements de crédit.
- Connaître les composantes des fonds propres (CET1, AT1, T1, T2).
- Connaître les méthodologies de calcul des exigences de fonds propres relatifs aux différents risques (crédit, marché et opérationnel).

Participants

- Tout collaborateur de banque.
- Prestataires informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Identification des risques liés à l'activité bancaire.
Présentation des mesures de suivi mis en place par les autorités de contrôle.

2 Le dispositif général

Contexte et objectif.
Les textes et la documentation disponible (CRR, CRD 4).
Les 3 piliers du dispositif.
Établissements assujettis et ratio minimum.
Le reporting : périodicité, délais...

3 Les fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.
Contraintes réglementaires.
Composition : CET1, T1, T2, ajustements, traitement spécifiques...
Niveau de fonds propres et coussins.
Période transitoire.

4 Les risques de crédit

Approche standard :
– Les principes de calcul et les pondérations appliquées.
– Les techniques de réduction du risque de crédit.

– Le traitement des dérivés.
Approche IRB :
– Les conditions d'utilisation et les spécificités.

5 Les risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.
Les grands principes du calcul de l'exigence de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

6 Les risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Définition et caractéristiques de chaque approche : de base, standard et avancée.

7 Informations à publier

Liste des informations à publier.

8 Les évolutions prévues dans le cadre de Bâle IV

Les évolutions prévues dans le cadre de Bâle IV.

Ratios prudentiels et règles de gestion

Homologation CNCC
15F0152
(fin de validité : 31/12/2018)

Objectif général

- Se familiariser avec les outils de suivi et de mesure des risques des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Comprendre les aspects économiques et réglementaires de chaque ratio transmis aux autorités de contrôle.
- Connaître la composition de chaque ratio.
- Être capable de les contrôler et de les valider.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Responsables et collaborateurs en charge de l'élaboration ou du contrôle des ratios.

- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 Le contexte

Présentation des différents ratios, de leurs origines économiques, des objectifs et des modalités d'application.

Modalités de calcul des ratios sur base consolidée : mise en évidence des différences entre les approches comptables et prudentielles.

2 Le ratio de solvabilité

2¹ Le ratio de solvabilité : le dispositif général

Contexte, objectif, les 3 piliers du dispositif et les différentes approches.

Les textes et documents disponibles : CRR, CRD 4...

Établissements assujettis et ratio minimum.

Les états : périodicité, délais, modalités de transmission...

2² Le ratio de solvabilité : fonds propres

Objectifs, textes et champ d'application.

Contraintes réglementaires et modalités de calcul.

Composition : CET1, AT1, T1, T2.

Ajustements (déductions et filtres prudentiels) et retraitements spécifiques (intérêts minoritaires, participations, actifs d'impôts différés).

Niveau de fonds propres.

Traitements pendant la période transitoire.

Présentation des états COREP « CA ».

Mise à jour des états COREP « CA » à partir des données de l'exercice sur les fonds propres.

2³ Le ratio de solvabilité : risque de crédit

Les principes de calcul.

Les techniques de réduction du risque de crédit.

Le traitement des dérivés (risque de contrepartie).

La méthodologie générale de calcul de l'approche standard :

– Principes généraux.

– Expositions.

– Catégories d'exposition.

– Principales pondérations.

– Présentation de l'état COREP « CR-SA ».

Approche IRB :

– Les principales caractéristiques des approches IRB.

– Examen de l'état COREP « CR-IRB ».

2⁴ Le ratio de solvabilité : risques de marché

Définition et évaluation du portefeuille de négociation.

Les différents types de risques et les règles générales de calcul des exigences de fonds propres au titre des risques de taux, de variation des titres de propriété, du risque de change...

Revue des états à remplir.

2⁵ Le ratio de solvabilité : risques opérationnels

Définitions et méthodologies.

Les différentes approches.

2⁶ Informations à publier

Liste des informations à publier.

3 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III).

Le ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Coussin de liquidité : composition.

– Sortie de trésorerie : les taux de retrait.

– Entrée de trésorerie : les taux d'entrée.

– Sorties nettes de trésorerie.

Le ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) :

– Définition.

– Objectifs.

– Composition.

Les outils supplémentaires de suivi de liquidité : liste des tableaux, périodicité, niveau d'application, date de mise en œuvre, période transitoire.

4 Les grands risques

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

Le reporting.

5 Le ratio de levier

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.

Le reporting.

6 TLAC, MREL

Présentation générale :

– Objectifs et périmètre.

– Définitions et textes.

– Modalités de calcul.



Reportings (SURFI/PROTIDE/BDP)

Objectif général

- Comprendre le dispositif SURFI.
- Connaître et approfondir les modalités d'élaboration et de contrôle des états périodiques SURFI destinés à l'ACPR.
- Aider les participants à concevoir et à mettre en œuvre l'organisation et les contrôles nécessaires.

Participants

- Comptables et responsables de l'élaboration et/ou de la vérification des états SURFI destinés à l'ACPR.
- Personnel des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance de la comptabilité bancaire est souhaitée. A défaut, la participation à la formation « Comptabilité bancaire » est conseillée.

PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Objectifs du dispositif.
Principales caractéristiques du dispositif.
Présentation générale du dispositif.

2 Cadre réglementaire

Principes généraux d'élaboration des reportings SURFI/PROTIDE/BDP.
Les règles comptables applicables :
– Aux comptes sociaux.
– Aux comptes consolidés.
Les exigences à remplir au titre du contrôle interne.

3 Le reporting SURFI : présentation générale

Présentation générale des tableaux :
– Plan de comptes PCEC.
– Identification et définition des principaux attributs.
Principes de codification, règles de contrôle...
Liste des tableaux à remettre.
Textes et documentation disponible.
Les systèmes de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

4 Étude détaillée de certains tableaux SURFI

Analyse des tableaux les plus délicats.
Mise en exergue des évolutions récentes et en cours.

5 Cas pratique SURFI

Présentation du cas : données, hypothèses...
Sélection de quelques tableaux clés à remplir.

6 Focus sur les tableaux monétaires SURFI

Cadre juridique (textes BCE et BDF).
Modalités techniques de déclaration et de contrôle des remises.
Les évolutions récentes.

7 Les statistiques balance des paiements et position extérieure

Cadre juridique.
Méthodologie : concepts clés, définitions, structures et rubriques de la balance des paiements et de la position extérieure.
Modalités techniques de déclaration (notes techniques DGS).
Cohérence SURFI/BDP.

8 Les statistiques de détention de titres (PROTIDE)

Cadre juridique.
Présentation générale de la collecte.
Identification et description des données collectées.
Cohérence PROTIDE/SURFI.

9 Les aspects organisationnels et informatiques

Présentation des différentes organisations.

10 Contrôles et vérifications à effectuer

Les contrôles avant/pendant/après les traitements SURFI.

Durée
2 jours

Prix
repas inclus
1 599 € HT

Animateurs
Gérard MAROT
Hervé MANCERON
Henri JACOB

Date
26 au 27 mars 2018
20 au 21 juin 2018
24 au 25 septembre 2018
21 au 22 novembre 2018

311CECB5

Reporting réglementaire
et prudentiel : l'essentiel

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel

Homologation CNCC
En cours

Cycle certifiant

Objectif général

- Inventorier les différents reportings comptables et prudentiels à transmettre à l'ACPR.
- Comprendre le dispositif actuel.
- Connaître le contenu de chaque reporting.
- Découvrir les dernières évolutions.

Participants

- Personnel de la comptabilité, du contrôle de gestion, du back-office, du contrôle et de l'audit en charge de l'établissement ou du contrôle des ratios.
- Toute personne qui veut comprendre l'impact de son activité sur les ratios réglementaires.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance des opérations bancaires est souhaitée.



PROGRAMME

1 Introduction

Historique.
Synthèse des reportings.
Respect du contrôle interne (Arrêté du 3 novembre 2014).

2 Le reporting SURFI

Objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif.
Textes et documentation disponible.
Les dimensions (attributs).
Liste des états à remettre.
Présentation des dernières évolutions.
Système de remise : tronc commun, seuils par activité.
Périodicité et délais.

3 Les états FINREP

Définitions, objectifs et champ d'application.
Cadre réglementaire.
Présentation générale du dispositif FINREP.

4 Les états COREP

4¹ Présentation général du dispositif COREP

Bâle I à Bâle III, les 3 piliers et les différentes approches du dispositif.
Le dispositif général :
– Textes et contraintes réglementaires.
– Les états : périodicité, délais...

4² Le calcul des fonds propres

Composition des fonds propres : T1 (CET1, AT1) et T2.
Ajustements et traitements spécifiques.
Niveau de fonds propres et période transitoire.
Présentation générale des états COREP « CA ».

4³ Le calcul des risques de crédit

Champ d'application, périmètre et définitions.
Principe de calcul.
Approche standard :

– Principes généraux.
– Expositions.
– Catégories d'exposition.
– Principales pondérations.
L'essentiel de l'approche IRB.
Risque de contrepartie.
Réducteurs de risque.
Présentation des états.

4⁴ Le calcul des risques de marché

Principes de calcul.
Composition du portefeuille de négociation.
Seuils d'assujettissement.
Méthode générale de calcul des exigences de fonds propres.

4⁵ Le calcul des risques opérationnels

Définitions et méthodologies.
Les différentes approches.

4⁶ Liste des informations à publier

Liste des informations à publier.

5 Le ratio de levier

Présentation générale :
– Objectifs et périmètre.
– Définitions et textes.
– Modalités de calcul.
Le reporting.

6 Les ratios de liquidité

Présentation générale du dispositif (Bâle III) :
– Ratio de liquidité à court terme à 1 mois (Liquidity Coverage Ratio (LCR)) : définition et objectifs, composition.
– Ratio à long terme (Net Stable Funding Ratio (NSFR)) : définition et objectifs, composition.
– Éléments de suivi de liquidité.
Les états relatifs à la liquidité.

PROGRAMME

7 Les grands risques

Présentation générale :

- Objectifs et périmètre.
- Définitions et textes.
- Modalités de calcul.

Le reporting.

8 Les Asset Encumbrance

Présentation générale :

- Objectif du reporting et textes.
- Définition, objectifs et contenu de chaque état.

Le reporting.

Fonds propres : passage du comptable au prudentiel et pilotage financier des banques

Homologation CNCC
16C0056
(fin de validité : 31/03/2018)

Objectif général

- Rappeler les concepts sous-jacents de la comptabilité générale et la notion de capitaux propres.
- Acquérir l'essentiel du dispositif Bâle III en matière de fonds propres prudentiels (nouvelle réglementation Bâle III « Capital Requirements Regulation – CRR »).
- Expliciter le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels et la logique sous-jacente retenue par le régulateur.
- Identifier les conséquences de l'application de la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018 (impact de première application et incidence sur les fonds propres prudentiels ; traitements des instruments de capitaux propres classés précédemment en « disponible à la vente ; enregistrement de dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains »).
- Expliquer les principaux mécanismes à mettre en œuvre pour déterminer le coût des fonds propres et le coût du risque de crédit dans le cadre du pilotage financier d'une banque.
- Comprendre l'organisation du pilotage financier des principales banques et l'évolution connue depuis la crise de 2008-2009.

Participants

- Toute personne souhaitant comprendre les aspects fondamentaux de Bâle III en matière de fonds propres et leur impact sur le pilotage financier d'une banque.
- Collaborateurs des fonctions finances, risques, contrôle, audit, back et middle-office des banques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances générales bancaires.

PROGRAMME

1 Capitaux propres comptables et concepts sous-jacents

Définition des capitaux propres et concepts sous-jacents.
Approche par l'actif net ou la situation nette.
Position de subordination des actionnaires et conséquences comptables (rémunération aléatoire, principe comptable de prudence, etc.).
Enregistrement de la rémunération des porteurs de dettes externes et de celle des actionnaires. Coût des fonds propres et distribution de dividendes.

2 Approche des fonds propres prudentiels et de la notion de solvabilité

Économie d'une banque et rôle des fonds propres (approche en pire scénario à horizon d'un an).
Cercle vertueux de la solvabilité (approche par les risques pondérés ou par l'emploi des fonds propres).
Appréhender l'origine des exigences de fonds propres (risque de crédit non attendu, risque de marché et risque opérationnel).
Maîtriser le lien entre les exigences de fonds propres et les risques pondérés.

3 Fonds propres Bâle III - CRR

Périmètre de consolidation comptable (IFRS 10) et prudentiel.
Mécanisme du ratio de solvabilité et mécanisme de pondération.
Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et, Tier 2 Capital (T2).
Impact de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (impact de première application ; classification et évaluation).
Le ratio minimal ; les coussins de protection, contracyclique et systémique.
Calendrier de mise en œuvre et mesures transitoires.
Analyse des principaux types de retraitement et de déduction.
Explication de la logique sous-jacente :

– Non valeurs.
– Résultat de valorisation non transformable ultérieurement en trésorerie (cash flow hedge).
– Résultat latent IFRS.
Actifs non recouvrables en situation de pire scénario.
Résultat volatil IFRS.
Incidence de la norme comptable IFRS 9 applicable le 1^{er} janvier 2018 (enregistrement des dotations pour pertes attendues sur l'ensemble des actifs sains évalués au coût amorti ou en juste valeur par OCI recyclable par résultat).
Pertes attendues au titre du risque de crédit non appréhendées par la comptabilité en approche « Incurred Losses », etc.

4 Lien entre la rentabilité minimale et le coût des fonds propres et du risque de crédit

Lien entre distribution, rémunération et niveau des fonds propres nécessaires pour couvrir un niveau donné de risques pondérés.
Appréhender avec un exemple l'impact marginal de la production nouvelle sur les fonds propres et la marge minimale nécessaire pour continuer à respecter un niveau donné de ratio de solvabilité.
Appréhender avec un exemple l'impact sur la rentabilité des différents types de garanties (incidence sur les facteurs de risque PD, LGD et EAD).

5 Organisation du pilotage financier dans les banques

Positions antagonistes du régulateur et de l'actionnaire.
Impact de l'évolution de la réglementation (sélectivité, productivité et recentrage sur les métiers de base rentables).
Organisations en place dans les principales banques (synthèse des informations contenues dans les documents de référence – pilier 3 de Bâle III).
Processus de pilotage financier.



Homologation CNCC
En cours

Contrôle et révision des états prudentiels

Objectif général

- Connaître les obligations réglementaires relatives aux contrôles des ratios.
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de révision des états prudentiels.
- Présenter une démarche de contrôle et des modèles de grilles de contrôle.

Participants

- Tout collaborateur de banque ayant un lien avec l'élaboration et le contrôle des ratios prudentiels.
- Auditeurs et réviseurs.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale des ratios prudentiels.

PROGRAMME

1 Le contexte

Importance des ratios et de la qualité des informations transmises aux autorités de contrôle.
Identification des risques.
Objectifs et champ d'application.

2 Les obligations réglementaires

Les textes :
– Arrêté du 3 novembre 2014.
– Textes BDF : normes minimales de qualité.
Les obligations réglementaires :
– Les 3 niveaux de contrôle.
– Piste d'audit.
– Qualité de l'information.
Rôle, fonctions et qualités du réviseur.

3 La démarche de contrôle

Objectifs des contrôles : 1^{er} niveau et 2^{ème} niveau.
Démarche et méthodologie de contrôle.
Les différents types de contrôle.
Planification et réalisation des contrôles.
Les différentes étapes du contrôle : préparation, contrôle, formalisation, suivi.

4 Les outils et moyens de contrôle

Les moyens et outils de contrôle.

5 Contrôle et révision

5¹ Révision et contrôle des fonds propres

Rappel de la composition des fonds propres.
Rappel du contenu des états « CA ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :

- 1^{er} niveau.
 - 2^{ème} niveau.
- Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5² Révision et contrôle des états COREP

Rappel du contenu des états « COREP ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5³ Révision et contrôle du ratio de liquidité (LCR)

Rappel de la composition du ratio « LCR ».
Rappel du contenu des états « LCR ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

5⁴ Révision et contrôle des grands risques

Rappel des règles relatives aux grands risques.
Rappel du contenu des états « LE ».
Objectifs et champ d'application des contrôles.
Contrôles à effectuer :
– 1^{er} niveau.
– 2^{ème} niveau.
Proposition de modèles de grilles de contrôle.

6 Cas pratique

Cas pratique en sous-groupes.
Correction du cas pratique.

Duration
1 day

Price
lunch included
828 € HT

Trainers
Henri JACOB

Date
Please contact us

314
CRR, CRD 4, Basel III:
the basics

Exigence
prudentielle
et reporting
financier

CRR, CRD 4, Basel III: the basics

General objectives

- Acquiring the basics of the Basel III framework.
- Identifying the changes introduced by the Basel III Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).
- Assessing the impact of these changes on your institution's solvency ratio.
- Preparing for change.

Participants

- Anyone wishing to master the fundamental aspects of Basel III and the impact of the prudential system on the general economy of the banks.
- Accountants and finance professionals.
- Financial controllers and ALM managers.
- Risk managers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Alternating examples and practical drills.
- Single-choice quiz, tests, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

Knowledge of the bank's activities.



PROGRAMME

1 Introduction: background, implementation, prospects

From Basel I to Basel III.
Transposition in Europe: Capital Requirements Regulation (CRR) and Capital Requirements Directive (CRD 4).
Regulation and supervision in Europe.
Reporting requirements (COREP/FINREP in accordance with CRR).
Basel IV prospects.

2 Own funds Basel III – CRR

Mechanics of the solvency ratio and of weighting.
Own Funds components: Common Equity Tier 1 Capital (CET1), Additional Tier 1 Capital (AT1), and Tier 2 Capital (T2).
Comparing Basel II and Basel III own funds.
The minimum ratios, the capital buffers (conservation, countercyclical and systemic capital buffers).
Chronology from Basel I to Basel III.

3 Credit risk

General principles.
The Standardised Approach: summary of the main risk weights.
The IRB approach: the internal rating system, the risk factors (PD, LGD, EAD, M), the exposure classes and their risk weight functions.
Synthetic presentation of the other aspects.
– Credit risk mitigation.
– Expected loss amount and credit risk adjustments: calculation and own funds adjustment.
– Equity exposures under the IRB approach.
– Securitisation: Basel II and the new requirements introduced by Basel II.5 – CRR.
– Counterparty credit risk and CVA risk: Basel II and the new requirements introduced by Basel III – CRR.

4 Market risks (trading book)

Trading book scope and requirements.
The Standardised Approach.
The Internal Model Method: the Value-at-Risk concept.
The new requirements introduced by Basel II.5 – CRR.

5 Operational risk

Definition and methodologies.
The Basic Indicator Approach.
The Standardised Approach.
The Advanced Measurement Approach (AMA).

6 Liquidity ratios and other aspects of Basel III

Background.
The Liquidity Coverage Ratio (LCR).
The Net Stable Funding Ratio (NSFR).
Implementation schedule.
Introducing a leverage ratio.

7 The second and third pillars

The Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Processes (ICAAP and ILAAP).
The Supervisory Review and Evaluation Process (SREP).
Stress tests.
Third Pillar: Information to be published.

NOUVEAUTÉ

Aspects comptables, réglementaires et prudentiels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique

Objectif général

- Maîtriser les principes de la comptabilité bancaire et des Reporting réglementaire et prudentiel applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique.

Participants

- Toute personne devant participer à la comptabilisation des opérations et à l'établissement des états publiables, réglementaires et prudentiels d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de la comptabilité générale.

PROGRAMME

1 Introduction

Les textes européens.
Les textes de transposition française.
Les activités d'un établissement de paiement.
Définition et liste des services de paiement autorisés.
Les activités d'un établissement de monnaie électronique.

2 Le référentiel comptable applicable aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Le règlement ANC N°2014-07 applicable au secteur bancaire.
Présentation des états financiers des établissements dont la seule activité est la fourniture de services de paiement ou l'émission et la gestion de monnaie électronique.
Présentation des états financiers des établissements exerçant des activités de nature hybride.

3 La réglementation prudentielle applicable aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Les obligations de cantonnement.
Les exigences de fonds propres.
Le dispositif de contrôle interne applicable au secteur bancaire.

4 Les obligations de Reporting applicables aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique

Les états SURFI :
– Socle commun.
– Tableaux relatifs aux blocs d'activité.
– Tableaux divers.
– Tableaux spécifiques aux EP.
– Tableaux spécifiques aux EME.
Les états COREP
– Les états CA.
– L'état CA_EP.
– L'état CAEFP_EME.
Le Reporting anti-blanchiment.
La balance des paiements (CRT).
Le rapport annuel de contrôle interne.
Le questionnaire de protection de la clientèle.

États FINREP NG (National Gaap)

NOUVEAUTÉ

Objectif général

- Connaître la réglementation, les enjeux et les principales caractéristiques des états FINREP NG (National Gaap), à remettre par les établissements utilisant le référentiel comptable national.
- Présenter les états FINREP.
- Identifier et définir les données nécessaires.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables et de consolidation chargés de l'élaboration et/ou des contrôles des états FINREP NG.
- Collaborateurs des services audit, inspection et contrôle.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance générale de la comptabilité est souhaitable.

ONE
ONE

PROGRAMME

1 Introduction

Origine du dispositif FINREP.
Champ d'application et périmètre.
Évolution et extension du système d'origine.
Les différents systèmes de remise.
Périodicité et délais.

2 Textes et documents disponibles

Norme IFRS / Comptabilité française.
Directives européennes : nomenclatures économiques
Règlements.
Notes et instructions.

3 Caractéristiques générales

Principes généraux relatifs à la structure et à la composition des états :

- Numérotation.
- Codification.
- Contenu des zones et lien avec les normes...
- Architecture des états.
- Principales ventilations utilisées.

4 Analyse des états FINREP NG

Présentation générale des différents états (ou tableaux) inclus dans le FINREP NG et identification des différentes données nécessaires.

- F01 00_NG Bilan.
- F02 00_NG Etat du résultat net.
- F04 00_NG Ventilation des actifs financiers par instrument et par secteur de contrepartie.
- ...

Pour chaque état, seront précisés les caractéristiques générales, les liens avec les autres états et les points d'attention.

NOUVEAUTÉ

De Bâle III à Bâle IV

Objectif général

- Expliquer et comprendre les réformes à venir (Bâle IV) avec les nouvelles obligations réglementaires en cours et à venir.
- Situer les enjeux de la nouvelle réglementation issue de Bâle IV (finalisation de Bâle III : projets de CRR2, CRD5, BRR1, BRR2).
- Intégrer les changements essentiels introduits par ces textes.
- Expliquer les mécanismes, les concepts sous-jacents et les enjeux des différentes approches.
- Appliquer les mécanismes de l'exigence de fonds propres sous différentes approches.

Participants

- Comptables, contrôleurs de gestion, gestionnaires des risques, inspecteurs, auditeurs internes, trésoriers.
- Responsables financiers, responsables des fonctions ALM et Risques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance obligatoire de Bâle III.

PROGRAMME

1 Introduction : contexte, mise en œuvre, perspectives

De Bâle III à Bâle IV (Finalisation de Bâle III).

Architecture de Bâle III : mécanisme du ratio de solvabilité, les trois piliers. Principaux textes en Europe de « Bâle IV » : proposition de la Commission Européenne (23 novembre 2016) : CRR2, CRD5, BRRD1, BRRD2.

Résumé des principales réformes : TLAC et MREL, révision du calcul de l'exigence de fonds propres et des risques pondérés.

Les discussions au sein du Comité de Bâle.

2 Fonds propres - CRR

Rappels sur les fonds propres Bâle III :

- Composantes des fonds propres : Common Equity Tier 1 Capital (CET 1), Additional Tier 1 Capital (AT1) et Tier 2 Capital (T2 capital).
- Ajustements réglementaires des fonds propres.
- Les ratios de solvabilité minimums ; les coussins de protection, de conservation, contracyclique et systémique.

Le ratio de levier :

- Contexte.
- Textes.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio TLAC :

- Objectifs.
- Textes.
- Composition.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

Le ratio MREL :

- Contexte.
- Texte.
- Périmètre.
- Composantes.
- Calendrier de mise en œuvre.

3 Ratios de liquidité Bâle III – CRR

Introduire des ratios de liquidité :

- Ratio de liquidité à court terme (LCR) : définition, caractéristiques, composition.

- Ratio de financement stable (NSFR) : définition, caractéristiques, composition.

Périodicité, période d'observation, date d'application.

4 Évolutions à venir de Bâle III : risque de crédit

L'approche standard Bâle III – CRR du risque de crédit :

Rappels succincts :

- Principes généraux.
- Les organismes externes d'évaluation.
- Grilles de pondération en fonction de la nature des expositions et de leur notation externe.

Les modifications prévues dans la nouvelle approche standard envisagée (« Bâle IV »).

Rappels succincts sur l'approche IRB.

Comparaison des taux de pondération moyens de l'approche standard et de l'approche IRB.

Les planchers de fonds propres de l'approche IRB envisagés (discussion au sein du Comité de Bâle).

Titrisation :

- Rappels succincts sur la titrisation dans Bâle II – Bâle II.5 : périmètre et définitions, approche standard, approches notation interne, les exigences et pondérations introduites par Bâle II.5-CRR.
- Les nouvelles réglementations, en particulier la titrisation STS : texte, définition de la titrisation STS, périmètre.

Risque de contrepartie :

- Rappels succincts sur le risque de contrepartie dans Bâle III-CRR.
- Nouvelle méthode de calcul de l'exposition au risque de contrepartie sur les dérivés (SA-CCR) dans le CRR2.

5 Évolutions à venir de Bâle III : risque opérationnel

Rappels succincts sur le risque opérationnel dans Bâle III :

- Définition et méthodologies.
- Approche de base (basic indicator approach).
- Approche standard.
- Approche avancée (advanced measurement approach ou AMA).
- Nouvelles approches envisagées (non entérinées au Comité de Bâle) : une nouvelle approche standard :
- Un nouvel indicateur de référence, en remplacement du revenu brut positif.

PROGRAMME

- Suppression de la référence aux lignes d'activité, remplacée par des tranches déterminées en fonction du niveau de l'indicateur de référence.
- Application de coefficients marginaux aux tranches.
- Suppression de l'approche AMA.

6 Évolutions à venir : risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Définition de l'IRRBB.
Nouveaux scénarios de stress sur l'IRRBB.
Harmonisation des reportings.
Le calcul de la charge en fonds propres.
Les attentes concernant la supervision.

7 Évolutions à venir : risque de marché et FRTB

Définition de la FRTB.
Texte.
Principes généraux.
Principaux changements :
– Modification de la frontière banking book – trading book selon le type de portefeuille.
– Horizons de liquidité différents par type d'actifs.
– Révision de l'approche standard : la « Sensitivity-Based approach »

(SBA) : notions de capital charge, default risk charge, residual risk add-on.

- Révision des mesures de risque de marché : le remplacement de la VaR par l'ES, notions de « Incremental Default Risk » (IDR), de « Capital add-on ».
- Renforcement des règles de validation des modèles internes de risque de marché : en particulier exigences de backtesting au niveau du desk de trading.
- Revue du risque CVA.
- Exigences de publication plus détaillées sur les charges en fonds propres pour risque de marché (pilier 3).
- Impacts.

8 Évolutions à venir : dispositif de résolution

Le plan de résolution, le bail-in, la garantie des dépôts.
La BRRD1.
La BRRD2 :
– Définition.
– Objectifs.
– TLAC et MREL.
MREL, Loss Absorption Amount (LAA) et Recapitalization Loss Amount (RCA).

Comprendre les enjeux du dispositif de contrôle interne des établissements financiers

Objectif général

- Acquérir les bases essentielles en matière de contrôle interne au sein des établissements financiers.
- Comprendre le sens des évolutions en matière de dispositif de contrôle interne.
- Connaître et maîtriser les différentes obligations liées au contrôle interne.
- Comprendre l'articulation contrôle vs risque dans la banque.
- Faciliter la compréhension des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Participants

- Tout collaborateur des établissements de crédit (manager, contrôleurs, auditeurs, etc.).
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Administrateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une connaissance minimale des opérations bancaires est souhaitée.

PROGRAMME

1 La notion de contrôle interne

Le concept de contrôle interne (définition et éléments du dispositif, Cf. Coso).
Le contrôle interne par rapport aux autres notions de contrôle/risque.
Les spécificités du contrôle interne bancaire.

2 Connaître les principales exigences réglementaires relatives au dispositif

Présentation des principales évolutions liées à l'arrêté du 3 novembre 2014 :
– L'intégration des exigences prudentielles.
– La gouvernance par les risques.
La notion de contrôle permanent/contrôle périodique.
Les sujets spécifiques :
– Les enjeux de conformité.
– Les prestations externalisées.
– Le contrôle interne des états financiers et extra-financiers
Les principaux états traitant du contrôle interne :
– Rapport annuel sur le contrôle interne.
– Rapport sur la surveillance des risques.

3 Organisation du dispositif de contrôle

Les différentes structures organisationnelles.
Le rôle du contrôle périodique.
La complémentarité contrôle permanent-périodique.

Le rôle des différents comités (comité d'audit et des risques, comité des risques et du contrôle interne, etc.)

4 Les principaux risques de la banque et les contrôles associés

Les principaux risques dits financiers :
– Risque de crédit.
– Risque de marché.
– Risque de liquidité.
– Risque de taux.
Les risques opérationnels :
– Risque de non-conformité (dont LCB/FT).
– Autres risques opérationnels.
Risque stratégique et risque de réputation.

5 L'articulation risque et contrôle permanent

De la cartographie des risques au contrôle permanent.
Les types de contrôle permanent.
Les modalités de réalisation des contrôles permanents.
Les restitutions du contrôle permanent.
De la conformité des contrôles à l'efficacité des contrôles.

Savoir optimiser son dispositif de contrôle permanent

Objectif général

- Comprendre la place du contrôle permanent au sein du dispositif de contrôle interne (notamment au regard du contrôle périodique).
- Maîtriser les différentes méthodes permettant de déployer un dispositif efficace à partir d'un référentiel de contrôle.
- Acquérir des réflexes permettant de piloter son dispositif de contrôle permanent.
- Savoir communiquer et convaincre sur les dysfonctionnements significatifs.

Participants

- Collaborateurs en charge des contrôles en banque ou société de gestion.
- Collaborateurs des filières contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Cas pratique qui sert de fil conducteur sur la deuxième journée.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes connaissances de banque ou d'audit.

PROGRAMME

1 Introduction : les nouveaux enjeux du contrôle interne

Des risques de mieux en mieux identifiés.
Un équilibre devenu nécessaire entre formalisation et efficacité.
Les attentes du régulateur sur le contrôle permanent.

2 La compréhension du contexte

Les éléments de l'environnement de contrôle :
– Objectifs.
– Responsabilités.
– Fiches de poste.
– Délégation – limite – autorisation.
Le contexte opérationnel.
Activité et performance (notamment notion de KPI).

3 L'approche par les risques

Identification des risques potentiels.
Mesure des risques.
Gestion des risques.
Pilotage des risques.

4 Risque et contrôle

Les liens risque – contrôle (impact x fréquence).
La typologie des contrôles (préventif – détectif – correctif).
L'identification des facteurs de risque.

5 L'analyse causale

L'apport des référentiels de contrôle (ex : Coso).
Les différents types de cause.
L'importance de l'analyse causale pour préciser les plans d'actions.

6 Les atouts du contrôle permanent

Une professionnalisation des équipes et une traçabilité des travaux de contrôle.
Les difficultés du contrôle permanent : entre empathie et indépendance.

7 Les outils du contrôleur permanent

La démarche analytique.
La piste d'audit.
Le test de cheminement.
Le brainstorming.
La technique d'échantillon.
La documentation des constats.

8 Savoir construire son plan de contrôle

Les informations à disposition (rapports d'audit, information direction des risques, etc.).
La prise en compte des contrôles de niveau 1.
L'approche par les risques pour bâtir un contrôle 1 et 2 efficace.
De l'identification du dysfonctionnement au plan d'action.

9 Savoir piloter son dispositif

Le rôle des différents indicateurs de suivi des risques et des contrôles.
Les éléments permettant la mise à jour du dispositif.
La formalisation des informations : exemple de documents de reporting.
Les indicateurs pour évaluer la qualité de son dispositif.

10 La communication sur le dispositif de contrôle permanent

À partir des différents éléments structurés lors des cas pratiques, jeux de rôle pour savoir ce qu'il faut communiquer aux différents interlocuteurs : hiérarchie, collaborateurs, instance exécutive.

Contrôles des prestations essentielles externalisées

Objectif général

- Comprendre le dispositif réglementaire et normatif.
- Savoir déployer des méthodologies d'identification et d'évaluation des risques liés à l'externalisation compte-tenu du contexte réglementaire.
- Connaître les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de supervision permanent et périodique des services externalisés et savoir les mettre en œuvre.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques de place.

Participants

- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.
- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Les principales notions attachées à la notion de PEE

Enjeux de l'externalisation pour l'industrie bancaire.

Définitions.

Contexte réglementaire : Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.

Principales obligations : contrats et dispositif de contrôle.

Gouvernance et examen du contrôle des PEE.

Travaux de place et éléments normatifs.

2 Éligibilité, classification, approche par les risques

Critères d'éligibilité.

Principes de classification.

Typologie de risques associés à l'externalisation.

Approche par les risques des PEE :

– Critères quantitatifs.

– Risques qualitatifs.

Lien avec les cartographies des risques existantes.

3 Périmètre du contrôle interne des prestations essentielles externalisées

Contrôle de conformité et contrôle opérationnel.

Les principaux éléments constitutifs du périmètre de contrôle :

- Conformité contractuelle.
- Situation financière du prestataire.
- Agréments, certifications et qualité.
- Dispositif général de gouvernance et de contrôle interne.
- Contrôle interne de la prestation fournie.
- Dispositif de traitement des incidents relatifs à la prestation.
- Fiabilité des états de suivi et de reporting.
- Systèmes d'information et continuité d'activité.

4 Mise en œuvre du contrôle permanent et périodique des prestations essentielles externalisées

Rôle et responsabilités des différents organes de contrôle et des opérationnels en charge de la prestation.

Définition d'un niveau de surveillance adapté.

Typologie des contrôles sur pièces et sur place.

Élaboration d'un plan de contrôle permanent des PEE.

Élaborer un plan et guide d'audit des PEE.

Particularités des audits de PEE.

Audits dédiés vs audits mutualisés.

Suivi des recommandations d'audit des PEE.



Savoir gérer sa communication orale en audit

Objectif général

- Acquérir un plus grand professionnalisme dans la conduite des entretiens et des réunions menés pendant la mission d'audit.
- Faire adhérer les audités aux constats et recommandations.
- Désamorcer les situations de tensions
- Appliquer des techniques de négociation et de dynamique de groupe lors des réunions d'audit

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Les cas pratiques s'inscrivent dans une logique pédagogique d'entraînement et d'identification d'axes de progrès individuels. Entretiens d'investigation, entretiens de négociation de validation de constats. L'auditeur identifiera le « profil » de l'audité et devra adapter ses questionnement et comportement.

Connaissances requises

Avoir déjà préférentiellement participé à quelques missions d'audit et réalisé des entretiens.

PROGRAMME

1 Réunir les conditions d'une bonne communication

L'écoute, l'empathie, le piège de l'apparence.
S'appuyer sur la valeur ajoutée de l'auditeur pour traiter les objections liées à l'image de l'audit.
Présenter ce qu'est un état d'esprit « win-win ».
L'iceberg de la relation.

2 Conduire la réunion d'ouverture de la mission

Comprendre et organiser l'enjeu de la réunion d'ouverture.
Les idées-clés d'une réunion d'ouverture.
Les sujets à traiter en priorité.
Les points à clarifier dès le départ.

3 Conduire un entretien d'investigation

Les différentes étapes de l'entretien d'investigation :
– La préparation.
– Les figures imposées de l'ouverture structurée à la conclusion.
– La prise de notes fiables et l'exploitation des informations.
– Le compte-rendu d'entretien.
– Les points d'attention dans le cadre de l'entretien d'audit.
Mises en situation avec débriefing détaillé des observateurs et de l'animateur - Points de force et axes de progrès individuels.

4 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

L'acquisition d'outils permettant de récupérer des informations utiles à la mission
– L'écoute attentive.
– Le vocabulaire à utiliser et les pièges à éviter.
– La pertinence du questionnement.
– La reformulation et les synthèses partielles.

5 Utiliser des outils méthodologiques et comportementaux

Identifier « le profil ou le style » des interlocuteurs pour adapter sa communication.

6 Anticiper les situations de tensions

Apport technique et méthodologique pour permettre d'identifier les raisons ou les causes d'insatisfaction qui rendent la situation difficile.
Mise en œuvre d'une communication et d'un comportement « assertifs ».
Identification de ses attitudes pièges lors d'un entretien difficile.
Développer ses capacités relationnelles.

7 Conduire un entretien de validation

Les différentes étapes de l'entretien de validation : démarrage, présentation hiérarchisée des constats et des préconisations.
Traitement des objections et argumentation.
Conclusion.
Les techniques de négociation pour faire passer ses constats et ses recommandations.
Distinction entre l'essentiel et l'accessoire.

8 gérer la réunion de clôture de la mission

Identification des conditions de réussite forme/fond
Gestion des difficultés relationnelles au regard des aspects de dynamique de groupe ; l'influence du groupe ; les pressions potentielles (même implicites).
Gestion de sa propre neutralité.

Savoir gérer sa communication écrite en audit

Objectif général

- Rappeler les techniques de rédaction d'un rapport d'audit.
- Enrichir son expression écrite pour satisfaire aux impératifs d'un écrit utile.
- S'entraîner à la rédaction pour développer sa technique.
- Prendre en compte les attentes des différents destinataires.

Participants

- Auditeurs et Inspecteurs juniors et seniors.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de base en audit interne.

PROGRAMME

1 Les objectifs de l'écrit

La construction des paragraphes.
L'articulation des phrases.
L'enchaînement des idées.

2 L'articulation des idées

Les objectifs de l'écrit et les buts à atteindre.
Ce qui se cache derrière les mots (les faits, le sens littéral, la connotation, les opinions, les interprétations...).

3 Les fiches de constat

Les préalables à l'écrit : organiser sa pensée, surpasser les freins à l'écriture, identifier ses cibles et leurs attentes potentielles.
Les enjeux des fiches de constats.
La structuration des idées pour présenter des constats clairs.

4 La rédaction de synthèse

La fiche de pré-diagnostic.
Les éléments du rapport.

Les différentes parties :

- Les 3 fonctions de l'introduction.
- Les caractéristiques du développement (corps du rapport).
- La synthèse ou conclusion.

5 La technique d'écriture

La ponctuation.
Les termes qui rendent compte du rapport entre les idées.
Les termes qui permettent d'articuler le discours.

6 La rédaction d'un rapport : procédés d'écriture

L'importance du titre qualifiant.
La rédaction de la synthèse.
La logique de raisonnement selon la significativité du risque.



Guide opérationnel de la lutte anti-fraude

Objectif général

- Cerner les principaux enjeux relatifs à la lutte contre la fraude.
- Appréhender les événements de fraude récemment subis par la communauté financière pour savoir anticiper le risque futur.
- Mettre en place et optimiser son dispositif de lutte anti-fraude.
- Savoir choisir et mettre en œuvre des méthodes et des outils appropriés.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables des risques opérationnels.
- Responsables conformité.
- Responsables filière fraude.
- Fonctions audit et contrôle permanent.
- Collaborateurs d'établissements financiers.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Le cadre réglementaire et les acteurs clés

Textes et accords internationaux.
Présentation des moyens de prévention de la fraude au niveau international.
Environnement normatif du domaine.
Prise en compte dans le cadre de la réglementation bancaire : Bâle III, Arrêté du 3 Novembre 2014 relatif au contrôle interne.

2 La notion de fraude

Définitions et notions voisines de la fraude (détournement de fonds, blanchiment, abus de biens sociaux, corruption, conflits d'intérêt, etc.).
Typologies de fraude (interne/externe, logique/physique, etc.).
Profil des fraudeurs et motivations.
Coût de la fraude dans le secteur bancaire.

3 L'exposition au risque de fraude

Diagnostiquer les vulnérabilités.
Cartographier le risque de fraude interne et externe.
Spécificités des cartographies sur le risque de fraude.

4 Le dispositif anti-fraude

Prévention et moyens à mettre en place :
– Organisation et procédures.
– Sécurité logique et physique.
– Charte anti-fraude.
Fraude et dispositif de contrôle interne :
– Lien entre fraude et contrôle interne.
– Évaluation de l'origine des anomalies.
– Tests de procédures confirmant ou non les anomalies.
Surveillance et détection :
– Surveillance.
– Indicateurs d'exposition.
– Outils de détection.
– Systèmes d'alertes.
Traitement du cas de fraude :
– Procédures.
– Communication.
– Mesures conservatoires d'urgence, etc.

Comment adapter son dispositif de lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme

Objectif général

- Maîtriser les principaux enjeux et les points clés de la lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme (intégrant la fraude fiscale et la corruption).
- Comprendre, dans ce contexte, la réglementation et ses récentes évolutions (transferts de fonds, monnaie électronique, renforcement de l'approche par les risques).
- Intégrer les spécificités liées à la transposition de la 4^e directive et à la réglementation sur les transparences des données à enjeu fiscal.
- Accéder aux meilleures pratiques et être capable de mettre en place un dispositif complet de LCB/FT.

Participants

- Contrôleurs permanents ou périodiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.
- Collaborateurs en charge de la conformité.
- Autres collaborateurs concernés par les dispositifs LCB/FT.

Supports et moyens pédagogiques

- La matinée sera construite autour de quiz portant sur les principaux thèmes. Les réponses au quiz permettront d'appréhender de manière ludique et précise les contextes réglementaires et les attentes des régulateurs.
- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices et de cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance générale en banque.

PROGRAMME

Les parties 1, 2 et 3 seront abordées à partir de quiz support aux échanges et à l'explicitation des enjeux réglementaires.

1 Généralités : les composantes du blanchiment et financement du terrorisme

Les définitions et les processus de blanchiment de capitaux.
Les définitions et les techniques de financement du terrorisme.
Les techniques de corruption.
Notion de fraude fiscale et de paradis fiscaux.

2 Le cadre légal et réglementaire international

La 4^e directive européenne.
La lutte contre le terrorisme.
Le dispositif de gel des avoirs.
Les évolutions internationales relatives à la réduction de l'évasion fiscale (FATCA, AEOI).
La loi du 3 juin 2016 (financement du terrorisme).
La réglementation sur les virements internationaux.
Les recommandations du GAFI.
Les reportings réglementaires.

3 Les attentes du régulateur

Les évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014 et du RG AMF.

Les lignes directrices de l'ACPR.

Les principaux enseignements des sanctions du régulateur :

- Bénéficiaire effectif.
- PPE.
- Atypicité des flux.
- Documentation et traçabilité.

4 Les éléments-clés des dispositifs

Les dispositifs clés :

- La classification des risques : le cœur du dispositif.
 - Renforcement des exigences en matière d'identification client.
 - Approche par les risques clients/opérations.
 - Bénéficiaire effectif.
 - Suivi de la relation.
 - Tierce introduction.
- Le rôle des outils de profilage.

5 Savoir déployer un dispositif de contrôle efficace

Le dispositif de prévention (les acteurs, les procédures, la formation, le suivi, la documentation et leur conservation).

Le contrôle permanent du dispositif (niveau 1 et 2).

Le dispositif déclaratif (COSI et TRACFIN).



Gestion de crise, plan d'urgence et de poursuite de l'activité : les bonnes pratiques

Objectif général

- Maîtriser les concepts et le contexte réglementaire.
- Réussir la mise en place d'un PUPA (Plan d'urgence et de Poursuite de l'Activité).
- Comprendre les étapes du processus de la gestion de crise.
- Appréhender les postures associées.

Participants

- Responsables PUPA (business continuity manager).
- Directeurs des risques.
- Directeurs des risques opérationnels.
- Correspondants PUPA et risques opérationnels.
- Fonction contrôle permanent et périodique.
- Directeurs des systèmes d'Information.
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le contexte réglementaire

Système de management pour la GCA (Norme ISO22301).
Obligation de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Bâle II, saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels.
Cadre normatif et éléments de terminologie : PUPA, PSI, PSM, DMIA, PDMA, etc.

2 La mise en œuvre d'un PUPA

Les différents acteurs et leurs rôles : la filière PUPA.
Le Business Impact Analysis (BIA) :
– L'approche processus critiques, grilles d'analyses d'impacts.
– La définition des scénarii de sinistre.
– Exercices d'applications.
La définition d'une stratégie de continuité :
– L'analyse des besoins en continuité.
– Le cahier des charges PUPA.
– Internalisation vs externalisation/les solutions mixtes.
La documentation du PUPA :
– La documentation « idéale » et les difficultés de maintenance.
– Les typologies de procédures PUPA : alerte, contournement, repli, continuité en mode dégradée, retour.
– Le plan de communication de crise, interne et externe.
Les tests PUPA :
– Le plan de test.
– L'organisation, le pilotage, et le debriefing.
– Le caractère probant des tests.

– Les tests de place, l'intégration des prestataires de services essentiels externalisés.

3 Le processus de la gestion de crise et les postures associées

Les bonnes pratiques de la gestion de crise :
– Réduire le temps de réponse initial, évaluer la crise, mobiliser les organisations et les hommes, occuper le terrain et communiquer.
Les étapes du processus de gestion de crise :
– Principes de politique de gestion de crise : réception d'une alerte et analyse de l'incident.
– Activation de la cellule de crise.
– Coordination et activation des dispositifs de secours.
– Retour à la normale et clôture de la crise.
Définir, sur la base de scénarios de sinistre élaborés par les participants, la posture à adopter à partir des 5 questions clés :
– De quoi s'agit-il ?
– Où sont les pièges, les erreurs à éviter ?
– Quels sont les acteurs ?
– Quelles sont les décisions à prendre ?
– Quelles sont les actions à lancer ?
Les objectifs de cette simulation sont de permettre :
– La bonne compréhension et la bonne application des règles de gestion de crise.
– La maîtrise des principes de fonctionnement.
– La maîtrise des procédures d'urgence.

Audit du risque opérationnel

Objectif général

- Comprendre les composantes du risque pour apprécier les objectifs des dispositifs.
- Maîtriser les enjeux des évolutions en matière de risque opérationnel.
- Savoir élaborer une méthodologie adaptée aux spécificités du risque opérationnel selon les métiers.
- Être capable d'apprécier la pertinence et l'efficacité des dispositifs mis en place.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque opérationnel

Le contexte réglementaire :

- Définition et composantes du risque.
- Les méthodes d'évaluation.

L'intégration de la gestion du risque au sein de la gouvernance.

L'articulation de la gestion du risque et les contrôles permanents.

2 Identifier les principaux risques liés au risque opérationnel

Les éléments du dispositif risque opérationnel : collecte des pertes internes et externes, évaluation des facteurs de risque, élaboration de scénario.

L'utilisation des données selon les méthodes retenues dans le cadre des exigences prudentielles.

- Méthode de base.
 - Méthode standard.
 - Méthode avancée.
 - Évolution vers la Méthode Standard Avancée (SMA).
- Les différents types de risque opérationnel et les indicateurs d'évaluation du risque (Key Risk Indicator-KRI).
- Les modalités de pilotage du risque opérationnel.
- Les spécificités des exigences de conformité.

3 Mise en œuvre d'une démarche

Appréciation des éléments du dispositif.

Démarche d'audit sur les différentes composantes.

Recherche de preuve(s).

Réalisation d'un Questionnaire de Contrôle Interne (QCI).



Audit du risque de crédit

Objectif général

- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de crédit.
- Connaître les exigences prudentielles en matière de risque de crédit.
- Savoir auditer la pertinence des méthodes d'évaluation des fonds propres.
- Appréhender les différentes étapes du processus crédit et le rôle des différents acteurs.
- Savoir apprécier la conformité et la fiabilité des dispositifs de contrôle interne de la filière crédit.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.

PROGRAMME

1 Les enjeux des exigences prudentielles, de Bâle II vers Bâle III

De Bâle I à Bâle II.
Architecture de Bâle II.
Transposition en France.
De Bâle II à Bâle III puis Bâle IV.

2 La méthode standard

Principes généraux.
Les organismes de notation externes.
Calcul de l'exposition au risque de crédit.
Taux de pondération par catégorie d'exposition.
Les évolutions attendues quant à la méthode standard.

3 Les méthodes IRB

Principes généraux.
Systèmes de notation interne.
Facteurs de risque : PD, LGD, EAD, M.
Classes d'actifs dans l'approche IRB :
– Les différentes classes d'actifs,
– La fonction de pondération corporate,
– Les fonctions de pondération de la clientèle de détail (habitat, revolving, autres crédits de détail).
Pertes attendues et provisions.

4 Les techniques de réduction du risque de crédit

Les différentes catégories de réducteurs de risque.
Sûretés réelles ou collatérales : les différentes approches, les sûretés éligibles et leur traitement.
Compensations de bilan.
Sûretés personnelles ou garanties : les différentes approches, garants éligibles et traitement des sûretés personnelles.

5 Les différentes caractéristiques des crédits

Les différents types de crédit : leurs caractéristiques, les risques spécifiques pour la banque : risque de crédit et connexe.

6 Comprendre les enjeux de la réglementation

Les principes essentiels de l'arrêté du 3 novembre 2014.
Les enjeux en matière de dispositif de contrôle.

7 Savoir analyser les enjeux en matière de gouvernance

Cas pratique sur un thème d'audit au niveau d'une direction des risques de crédit.

8 Le processus crédit

Les différents risques sur les étapes du processus (crédit, opérationnel).
Le dispositif de contrôle interne attendu (approche par l'arrêté du 3 novembre 2014).

9 La comptabilisation des crédits

Les principes comptables essentiels (bilan, hors bilan et compte de résultat).
La gestion des douteux/contentieux.
Les crédits restructurés.
Le coût du risque.

10 L'audit des événements sur crédit

L'audit des découverts.
L'audit des douteux-contentieux.

Audit des activités de marché

Homologation CNCC
15F0136
(fin de validité : 31/12/2019)

Objectif général

- Appréhender les différentes composantes de l'activité d'une salle de marché et le rôle des différents acteurs.
- Maîtriser les enjeux de la gestion du risque de marché.
- Connaître les exigences réglementaires (en termes de fonds propres et de dispositifs de contrôle interne).
- Détailler, à partir d'exercices et cas pratiques, les différentes composantes d'une mission d'audit appliquée aux activités de marché.

Participants

- Collaborateurs travaillant pour les contrôles permanents/contrôles périodiques, auditeurs externes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances de la banque et de la démarche générale d'audit.
Connaissances de base en mathématique financière.



PROGRAMME

1 Les éléments constitutifs du risque de marché

Les différents instruments.
Les différents modes de gestion.
Les différents marchés.
Les composantes de leur valorisation.

2 La valorisation des instruments

La valorisation des instruments de taux.
La valorisation des instruments à revenus variables.
(Les options seront vues en J2).

3 Connaître le cadre réglementaire

Les exigences en matière de surveillance prudentielle.
Le dispositif de contrôle selon l'arrêté du 3 novembre 2014.

4 Identifier les principaux risques liés à l'activité de marché

L'organisation d'une salle des marchés.
La gestion des risques de la salle des marchés (organisation, acteurs, processus).
Les différents dispositifs mis en place : rôle du back et du middle-office.

5 Cas pratique

Structuration de la démarche selon les différents thèmes intéressants l'audit des activités de marché (contrepartie, marché, résultats, etc.).
Définition des référentiels de contrôle.
Illustrations des contrôles à mener sur place.

6 Mesure du risque de taux d'intérêt

Sources et effets du risque de taux d'intérêt.
Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, duration, sensibilité.

7 Mesure du risque de change

Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.
La position de change.

8 Mesure du risque actions

Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.
Le modèle de marché et les bêtas.

9 Mesure du risque options

Définition d'une option.
Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.
Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox-Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

10 La value-at-risk

Origine de la VaR.
Définition de la VaR.
Limites de la VaR.
L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.
Le modèle RiskMetrics :
– Principes de base et hypothèses du modèle.
– Calcul de la VaR pour un actif.
– Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.
– Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
– Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.
L'analyse historique :
– Principes et hypothèses.
– Exemple.
– Avantages et inconvénients de l'approche historique.
Les simulations Monte-Carlo :
– Principes et hypothèses.
– Exemple.
– Avantages et inconvénients de la méthode.
Exigences minimales dans le calcul de l'exigence en fonds propres de Bâle II par la méthode des modèles internes (méthodes VaR) :
– Le dispositif Bâle II sur le calcul de l'exigence en fonds propres.
– Les exigences minimales pour utiliser les modèles internes (modèles VaR).
– Les modifications de Bâle III sur le calcul de l'exigence de fonds propres en méthode des modèles internes et leur impact en matière de fonds propres.

Mise en œuvre opérationnelle du dispositif de protection de la clientèle

Objectif général

- Comprendre les enjeux d'un dispositif de protection des intérêts de la clientèle.
- Appréhender les contraintes organisationnelles induites par les exigences législatives et réglementaires.
- Maintenir à jour les procédures opérationnelles et de contrôle des risques de non-conformité associées à la protection de la clientèle.
- Savoir répondre au questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle.

Participants

- Collaborateurs et responsables de la direction de la conformité.
- Contrôleurs permanents et périodiques/auditeurs internes et membres de l'Inspection générale.
- Collaborateurs en charge du traitement des réclamations.
- RCSI/RCCI.
- Collaborateurs en charge de la gestion des risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissance de l'environnement bancaire et financier.
Connaissances de base des règles de bonne conduite entre l'établissement financier et la clientèle.

PROGRAMME

1 Présentation du socle légal et réglementaire relative à la protection de la clientèle

Dispositions législatives et réglementaires entourant la protection des intérêts des clients :

- Code de la Consommation.
- Code Monétaire et Financier.
- Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires.
- Loi sur la consommation (Loi « Hamon »).
- Loi relative au compte dormant et en déshérence (loi Eckert).
- Transposition de la directive européenne sur le crédit immobilier.
- Orientations de la Commission Européenne, etc.
- Les actions en réponse des associations professionnelles.
- Une mission dévolue à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- Rôle du pôle ABE IS (Assurance Banque Épargne Info Services).

2 Description des obligations qui en découlent et des risques associés

Typologie d'obligations :

- Identification et connaissance de la clientèle.
- Devoir d'information précontractuelle et contractuelle.

- Devoir de conseil.
- Traitement des réclamations.
- Focus sur la procédure de traitement des réclamations clients en réponse à la recommandation ACPR du 14 novembre 2016).
- Gestion des incidents de paiement.
- Cartographie des risques relatifs à la protection de la clientèle.

3 Dispositifs opérationnels de contrôle permanent entourant les pratiques de protection des intérêts du client

Bonnes pratiques au sein des établissements bancaires et financiers : des initiatives adaptées à la catégorie de clients, la protection des clients « fragiles », des démarches « responsables ».

Inventaire des procédures opérationnelles concernées.

Dispositifs de conformité et de déontologie.

Implications pour les contrôleurs permanents (1^{er} et 2^e niveaux) et périodiques.

Gouvernance et reporting interne.

Questionnaire ACPR sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (QPC2).

Internal auditing in banking

General objective

- Understanding risks in financial world : know key areas of banking to ensure that one could appreciate the inherent risks link to banking activities
- Identify key points of control.
- Understand the internal audit role within the bank organization.
- Acquire skills to conduct internal audit assignments according to these various risks.

Participants

- Internal and external auditors, internal controllers, risk managers, compliance officers and controllers.

Training Supports

- PowerPoint documentation.
- Exercise materials and case studies with an answer key.
- Alternating examples and exercises and case studies.
- Single-choice quiz, synthesis, Q&A, in order to check, review and confirm the knowledge acquired.

Pre-requisite

Knowledge of basic audit techniques and banking operations.

PROGRAMME

1 The major risks of the banking activity

The traditional risks in a bank credit, market, operational and compliance.
The role of the corporate governance.

2 Internal control

The definition of Internal Auditing
The Pivotal Document for Change (COSO)
The recommendations of the Basel Committee.
Critical analysis and explanation of the text.

3 Internal audit

The role and key issues of internal audit.
The importance of the internal audit plan: a wide view across the range of risks within the organization.
The internal audit and the other actors of the evaluation.
Periodic control and permanent controls: complementary steps.
Methodology of an internal auditing mission.
Presentation of the different guidelines used by the auditor.

4 Specific audit methodologies according to the different bank risks

Every activity of the bank will be detailed according to the various risks to ensure that one could appreciate the risks inherent in the activities conducted.

Field studied:

- The market activities.
- The operational processes linked to the market activities.

Field studied:

- The credit activities: specific internal control activities.
- Capital requirement (Basel II and III): another way to analyze credit activities.

Field studied:

- Operational risk specificity (human by nature).
- Ways to evaluate operational risk managing process.
- Operational risk management (from risk assessment to the reporting to the Top Management).

Field studied:

- Compliance risk components: an old subject with new methods.
- A specific internal audit approach.



Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel

Objectif général

- Appréhender la gestion globale du bilan à l'aide de cas pratiques.
- Maîtriser les mécanismes de mise en œuvre.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

PROGRAMME

1 Introduction à la gestion actif/passif

L'intermédiation bancaire.
Le bilan bancaire.
Origine et effets des risques structurels
Principes et outils de la gestion des risques structurels.

2 Le risque de liquidité et sa gestion

Origine et effets du risque de liquidité.
Spread de liquidité.
Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2011-2012.
Mesure du risque de liquidité :

- Le besoin de financement.
- Le gap de liquidité.
- Les réserves de liquidité.
- Le positionnement de marché.
- Gap dynamique de liquidité.
- Stress scénarii de liquidité.

Gestion du risque de liquidité.
Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

3 Le risque de taux d'intérêt et sa gestion

Origine et effets du risque de taux.
Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.
Illustrations du gap de taux.
Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.
Gestion du risque de taux.
Taux de cession interne.
Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

4 Le risque de change et sa gestion

Origine et effets du risque de change.
Périmètre du risque de change dans le cadre de l'ALM.
Mesure du risque de change : la position de change.
Gestion du risque de change.

5 Le rôle de l'ALM dans une banque

Interaction ALM avec les directions commerciales et marketing : rôle dans le pilotage commercial et la détermination de la tarification.
Interaction ALM avec la direction financière : rapport ALM – contrôle de gestion.

Gestion actif/passif (ALM) : approfondissement

Objectif général

- L'ALM comme outil stratégique de pilotage du bilan et du résultat.
- Comprendre la mesure et la gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt.
- Comprendre la modélisation ALM.
- Piloter les risques ALM dans le cadre d'un comité ALM.

Participants

- Dirigeants de banques, responsables ou futurs responsables de la fonction ALM, trésoriers, responsables financiers, contrôleurs de gestion, responsables d'études informatiques, direction stratégique, auditeurs internes.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires et de la gestion financière.

Avoir suivi la formation « Gestion actif/passif (ALM) : l'essentiel ».

PROGRAMME

1 Rappel sur les notions de base

Rappels sur les risques structurels.
Rappels sur la courbe des taux d'intérêt.

2 Échéancement des postes du bilan

Problématique de l'échéancement et principes de modélisation.
Remboursements anticipés.
Dépôts non échancés et principe de modélisation.
Engagements hors bilan.
Réserves obligatoires.
Débiteurs.

3 Indicateurs et couverture des risques structurels

Risque de taux et gap de taux fixe.
Duration du gap de taux.
Risque de taux et MNI.
Risque de taux et VAN.
Risque de taux spécifique : risque de base et risque de fixing.
Introduction à l'ALM dynamique.
Couverture du risque de taux et normes comptables.

4 Le risque de liquidité

Indicateurs sur la situation de liquidité :
– Besoin de financement.
– Gap de liquidité statique.
– Gap de liquidité dynamique
– Stress scénarii et plans d'urgence.
– Réserves de liquidité.

Les financements.
Ratios réglementaires.
Gestion du risque de liquidité :
– Couverture de l'impasse.
– Gestion des ratios réglementaires.

5 Taux de cession interne

Principe d'adossement notionnel.
Définition.
Utilisation de la courbe swap.
Détermination des TCI.
Exemple de calcul pour un profil amortissable (non linéaire).

6 Règlementation

Bâle III, CRR, CRD4.
Ratios de liquidité Bâle III.

7 Les fonds propres dans le cadre de la gestion des risques structurels

Définitions.
Principes sur le remplacement des fonds propres.

8 Préparer et animer son comité ALM

Organisation du comité ALM.
Fonctionnement du comité ALM.
Attributions du comité ALM.
Indicateurs à présenter au comité ALM.
Ordre du jour du comité ALM.



Mesure et gestion des risques de marché

Objectif général

- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître les indicateurs essentiels des risques de marché : durée, sensibilité, bêta, grecques, Value-at-Risk.
- Connaître les principaux modèles d'évaluation des risques de marché.
- Appréhender les principales stratégies de gestion des risques de marché.
- Connaître la réglementation bancaire sur les risques de marché, notamment le dispositif Bâle III, CRR, CRD 4.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Présentation des marchés financiers.
Les risques liés aux activités de marché.

2 Mesure des risques de marché

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Les instruments de taux : définition, catégories (taux, change, actions, matières premières).
- Marchés monétaire et obligataire.
- Types de taux d'intérêt : taux fixes et variables.
- Les produits dérivés de taux : principaux produits (swaps de taux, FRAs, contrat EURIBOR, contrat euro-notionnel, options de taux...).
- Sources et effets du risque de taux d'intérêt.

Mesure du risque de taux d'intérêt :

- Évaluation du risque de taux d'intérêt : valeur actuelle d'un instrument de taux, durée, sensibilité.
- Les différentes méthodes de mesure du risque de taux d'intérêt : méthode des impasses, méthode de la durée, méthode de simulation.

Mesure du risque de change :

- Les opérations de change : au comptant, à terme, options de change, swaps de devises.

– La position de change.

Mesure du risque actions :

- Définition d'une action.
- Les opérations sur actions.
- Return et volatilité d'une action, d'un portefeuille actions.

Le modèle de marché et les bêtas.

Mesure du risque options :

- Définition d'une option.
- Valeur d'une option : valeur intrinsèque et valeur-temps.
- Paramètres de sensibilité de la valeur d'une option : les grecques.

Modèles d'évaluation de la valeur d'une option et des grecques : Cox Ross-Rubinstein et Black-Scholes.

3 La value-at-risk

Démarche simplifiée de la VaR :

- Origine de la VaR.
- Définition de la VaR.

– Limites de la VaR.

– L'usage de la VaR : détermination des limites internes, calcul de l'exigence de fonds propres.

Le modèle RiskMetrics :

- Principes de base et hypothèses du modèle.
- Calcul de la VaR pour un actif.
- Calcul de la VaR pour un portefeuille diversifié.

Le modèle RiskMetrics :

- Méthode des variances-covariances.
- Approche RiskMetrics pour les instruments de taux d'intérêt.
- Avantages et inconvénients du modèle RiskMetrics.

L'analyse historique :

- Principes et hypothèses.
- Exemple.

Avantages et inconvénients de l'approche historique.

Les simulations Monte-Carlo :

- Principes et hypothèses.
- Calcul de la VaR d'une option à partir des simulations Monte-Carlo.
- Avantages et inconvénients de la méthode.

4 La gestion des risques de marché

La gestion du risque de taux d'intérêt :

- La couverture du risque de taux : utilisation des contrats à court terme et à long terme, utilisation des options de taux.
- L'arbitrage et le risque de taux : l'utilisation des contrats à terme (euro-notionnel, Euribor).
- La spéculation et le risque de taux : achat et vente de puts.

La gestion du risque de change :

- La couverture du risque de change : utilisation des options de change.
- La spéculation et le risque de change : utilisation de contrats à terme et d'options.

La gestion du risque actions :

- La couverture du risque actions : utilisation du marché au comptant ; exemple de gestion à partir du bêta du portefeuille, assurance de portefeuille ; utilisation des contrats futures, des options.
- L'arbitrage et le risque actions : utilisation des contrats à terme et des options.
- La spéculation et le risque actions : achat et vente de puts.

La gestion du risque sur les options :

- Sensibilité d'un portefeuille d'options.

PROGRAMME

- Gestion de la position Delta.
- Gestion de la position Gamma.
- Gestion de la position Véga.
- Le smile de volatilité.

La gestion du risque au moyen de la VaR :

- Exemple d'un portefeuille de change.
- Exemple d'un portefeuille diversifié d'actions.

La fixation des limites :

- Les différentes limites de risque : limites d'activité, limites de position.
- La méthode traditionnelle de calcul des limites : limite en sensibilité.
- La méthode de calcul des limites en VaR.

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Généralités : le dispositif Bâle II, définition réglementaire du trading book, règles d'évaluation du trading book, règles de gestion, règles générales pour la détermination des risques de marché du point de vue réglementaire.

- Modalités de calcul : risques couverts, les deux méthodes de calcul d'exigence de fonds propres.

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Exigences minimales pour l'utilisation de la méthode des modèles internes.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de change par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de taux par la méthode standard : risque général (méthode des impasses, méthode

de la duration), risque spécifique, risque sur pensions livrées.

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque actions par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque sur produits de base par la méthode standard.

L'exigence de fonds propres pour risques de marché :

- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risques optionnels par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour risque de règlement-livraison par la méthode standard.
- Calcul de l'exigence en fonds propres pour dépassement des grands risques par la méthode standard.
- Le risque de contrepartie : définition, exigence de fonds propres pour risque de contrepartie.
- Les modifications de Bâle II.5 : le contexte de Bâle III, principales modifications à l'approche standard (risque spécifique), principales modifications à l'approche modèles internes.
- Introduction au FRTB (Fundamental Review of the trading book) : révision de la frontière entre le Banking book et le Trading book, remplacement de l'indicateur « Value-at-Risk » par l'indicateur « Expected Shortfall », révision de l'horizon de risque.

Mesure et gestion des risques bancaires

Objectif général

- Identifier les principaux risques bancaires.
- Avoir une vision d'ensemble sur le processus de gestion de ces risques.
- Bien appréhender leur mesure.
- Avoir des notions de base sur leur couverture.
- Intégrer le vocabulaire technique permettant de mieux dialoguer avec les équipes risques et gestion financière.

Participants

- Responsables et collaborateurs des fonctions comptables, audit, gestion des risques, ALM et contrôle de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonnes notions bancaires et financières.
Notions de mathématiques et statistiques de base.

PROGRAMME

1 Les risques bancaires

Définition.

Les différents risques bancaires.

Le processus de gestion des risques.

Les fonctions clés de la gestion des risques.

Le système de contrôle interne.

L'évolution des méthodes de mesure et de gestion des risques bancaires.

Les fonds propres économiques et prudentiels pour faire face à ces risques.

L'approche des autorités de contrôle.

2 Les fonds propres

Le rôle des fonds propres.

L'allocation des fonds propres.

Le dispositif Bâle II et les changements de Bâle III.

3 Mesure et gestion du risque de crédit

Les concepts fondamentaux et les facteurs de risque.

Les réducteurs de risque.

Les agences de rating et la notation interne : méthodologie et notes.

Les modèles de risque de crédit : objectifs et démarche, les modèles

CreditMetrics (JP Morgan) et CreditRisk+ (CSFB), autres modèles.

Limites et usages de ces modèles.

La traduction de ces modèles dans le ratio de solvabilité Bâle III (approche IRB).

Les modifications de Bâle III, CRR, CRD 4.

4 Mesure et gestion du risque de liquidité

Origine et effets du risque de liquidité.

Spread de liquidité.

Illustration : les crises financières de 2007-2008 et 2009-2012.

Mesure du risque de liquidité : les indicateurs.

Gestion du risque de liquidité.

Dispositif réglementaire relatif au risque de liquidité.

5 Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Origine et effets du risque de taux.

Illustrations du risque de taux.

Première mesure du risque de taux : le gap de taux.

Deuxième mesure du risque de taux : sensibilité.

Gestion du risque de taux.

Dispositif réglementaire relatif au risque de taux.

6 Le risque de change

Origine et effets du risque de change.

Périmètre et mesure du risque de change.

Gestion du risque de change.

7 Le risque opérationnel

Généralités.

Définition.

Méthodologie.

Critères d'éligibilité.



Savoir appréhender et maîtriser les enjeux liés aux risques opérationnels

Objectif général

- Maîtriser le contexte réglementaire et les nouveaux enjeux relatifs au risque opérationnel.
- Identifier les bonnes pratiques à partir des récentes affaires et des sanctions prononcées.
- Réussir la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel.
- Choisir des méthodes et des outils appropriés à la gestion du risque opérationnel.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions Contrôle permanent et périodique.
- Responsable des assurances.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

PROGRAMME

1 Les enjeux du risque opérationnel

Illustration de la matérialisation du risque opérationnel au travers d'incidents récents.
Contexte réglementaire : Bâle II, Bâle III, arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.
La définition du risque opérationnel.
Les 3 approches du calcul d'exigence de fonds propres et les réformes en cours.
Les saines pratiques (à partir du document de Bâle).

2 Une organisation dédiée au traitement des Risques Opérationnels

Filière Risque Opérationnel : les différents acteurs et leurs rôles.
Coordination avec les fonctions de contrôle (permanent/conformité/périodique).

3 La cartographie des Risques Opérationnels

L'approche par processus.
Les méthodes d'auto-évaluation des risques.
Les bonnes pratiques.
Les modalités de réalisation pour faire de la cartographie un outil de pilotage.
Les difficultés pratiques.

4 La base de pertes et d'incidents

Définitions et périmètre.
Organisation de la base de collecte des données d'incidents : rôles et responsabilités, seuils de collecte, etc.
Difficultés pratiques : incidents à longue durée de vie, risques frontières, etc.

5 La mesure des risques opérationnels dans le cadre des approches avancées

Les éléments constitutifs de l'approche avancée : données internes, données externes, analyse en scénarios, environnement opérationnel et de contrôle interne.

Les méthodes quantitatives et qualitatives.
Les évolutions à venir en terme de méthode : la méthode standard avancée (SMA).

6 Le suivi et la maîtrise des Risques Opérationnels

Les éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques opérationnels : dispositif de contrôle, Plan de Continuité d'Activité, Assurabilité des risques opérationnels, etc.
Les indicateurs-clés de risque opérationnel : typologie, définition et mise en œuvre.
Le tableau de bord Risque Opérationnel.

7 Le reporting réglementaire COREP

Les états liés au Risque Opérationnel.
Principes de construction.

8 Les outils et les systèmes à mettre en place

Les fonctionnalités essentielles : évaluation, collecte, quantification, reporting interne et réglementaire.
Panorama des outils existants sur le marché.

Risques des systèmes d'information

Objectif général

- Acquérir une culture informatique au travers du concept de système d'information et de ses différentes composantes.
- Comprendre les spécificités du système d'information (SI) bancaire.
- Identifier, investiguer et évaluer les risques propres au système d'information.
- Acquérir la capacité opérationnelle d'intégrer ces risques dans la réalisation des contrôles.

Participants

- Responsables des risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonction Audit-inspection et Contrôle permanent.
- Responsables informatiques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Le système d'information et ses différentes composantes

La gouvernance du SI et les bonnes pratiques associés.
La démarche stratégique du SI.
La mise en place d'un schéma directeur.
Le plan d'urbanisation.
Les principaux processus métier du SI.
Rôle de la Maîtrise d'Ouvrage (MOA) et de la Maîtrise d'Œuvre (MOE).
Rôle du responsable micro et bureautique.
Rôle du responsable réseau.
Rôle du responsable système.
Rôle du responsable sécurité...
Le client, les serveurs d'applications, le mode connecté et déconnecté.
Les notions de contexte, transaction, middleware, composants, objets.
Le découpage des architectures.

2 Risques spécifiques aux systèmes d'information et dispositifs de maîtrise associés

La notion de risque (potentialité, impact, gravité).
Les types de risques SI (accident, erreur, malveillance, vols, destruction de données ou de matériel, captations d'information, indisponibilité du système, etc.).
La classification : Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve et Auditabilité.
La gestion du risque (prévention, protection, report de risque, externalisation).

Les acteurs incontournables dans la gestion des risques SI.
Les réglementations.
Les obligations légales vis-à-vis des données, du système et des personnes.
Les enjeux juridiques liés aux SI.
L'identification et la classification des risques.
Les risques opérationnels, physiques/logiques.
Les bases de connaissances.
Les méthodes en activité ; avantages/limites méthode par méthode.
La gestion des accès aux ressources du SI (habilitation, authentification...).

La sécurité des informations et des systèmes du SI.
La sauvegarde du SI.
La gestion des incidents du SI.
Le contrôle de la bonne utilisation du système d'information par les salariés.
Le recours à la sous-traitance.
Le plan de communication et de sensibilisation.
La gestion des actifs et des biens du SI.
La sécurité physique et environnementale du SI.
La gestion et l'exploitation du SI.
La maintenance du SI.
Les plans de secours, de continuité, de reprise et de gestion de crise du SI.
La professionnalisation de la filière SI.

Sécurité des systèmes d'information

Objectif général

- Appréhender les enjeux, les concepts, les aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.
- Élaborer la politique de sécurité de l'entreprise.
- Comprendre les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI).
- Élaborer le reporting et le contrôle permanent de la SSI.

Participants

- DSI ou responsable du service informatique.
- Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI).
- Chef de projet informatique en charge du projet sécurisation.
- Fonction Audit et Contrôle permanent et périodique.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Enjeux, concepts, aspects normatifs et réglementaires de la sécurité du système d'information

Les enjeux et les concepts de la sécurité du système d'information au sein de l'entreprise.

Le panorama de la sécurité :

- La sécurité physique.
- La sécurité de la production.
- La sécurité des applications et des données.
- La sécurité des télécoms (accès distants, mobilité...).

Les normes de référence, les aspects légaux et réglementaires :

- Les normes internationales.
- La protection des personnes.
- Les obligations de sécurité des données.
- Le droit des salariés.
- La « cyber surveillance ».
- Bien comprendre l'objectif des normes et leur intérêt pour l'entreprise.

2 La politique de sécurité du système d'information de l'entreprise

L'élaboration d'une politique de sécurité :

- Définition.
- Objectifs.
- Contraintes.
- Structure.

- Contenu.
 - Bénéfices.
 - Liaison avec les aspects normatifs et réglementaires.
- L'analyse de risques :
- Les principales méthodes.
 - Les avantages/limites méthode par méthode.
 - L'analyse des vulnérabilités.
 - Le plan d'action.
 - La classification des risques.

3 Les missions du Responsable de la Sécurité du Système d'Information

Le RSSI dans l'entreprise :

- Missions.
- Profils.
- Rattachement.

Les responsabilités du RSSI :

- Les responsabilités en matière de transparence et de gestion des risques, de mise en œuvre de plan de secours, de contrôle interne, de mise en œuvre de politique de contrôle éthique des comportements et de cyber surveillance.
- Le statut particulier du RSSI au regard des règles de responsabilités civiles, pénales, fiscales, de préservation du secret de données personnelles et importance de la gestion des preuves et des délégations de pouvoir.



Cartographie des risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux de la cartographie des risques.
- Savoir réaliser une cartographie des risques opérationnels.
- Savoir adapter ses méthodes selon les contextes.
- Savoir piloter sa cartographie.

Participants

- Directeurs des risques.
- Responsables risques opérationnels.
- Correspondants risques opérationnels.
- Fonctions contrôle permanent, contrôle périodique, conformité.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est exigée.

PROGRAMME

1 Introduction et concepts

Contexte réglementaire : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, Bâle III.

Risques majeurs de l'activité bancaire.

2 La cartographie des risques

Objectifs de la cartographie des risques.

Approche par processus.

Identification des événements de risques :

– Typologies de risques bancaires : arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne et Bâle III.

– Risques frontières.

Modalités pratiques de mise en œuvre d'une cartographie :

– Les acteurs.

– Les principes d'animation.

Évaluation et niveau d'exposition :

– Évaluation qualitative ou à dire d'experts : choix des échelles de cotation d'impacts et de probabilités de survenance, principaux

éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques, cotation inhérente et résiduelle.

– Évaluation quantitative : modèles de VAR, méthodes de scénario.

Représentations des cartographies des risques : formes tableaux, représentations graphiques, etc.

Les indicateurs de risques : typologies, construction et suivi.

3 Mise à jour des cartographies

Les modalités de mise à jour des cartographies (incidents, facteurs externes et internes etc.).

Back Testing.

Les fiches post mortem.

Coordination avec les revues des autres fonctions de contrôle.

4 Les outils de cartographie des risques

Principales fonctionnalités.

Panorama des acteurs et des responsabilités.

Savoir communiquer efficacement sur ses risques

Objectif général

- Comprendre les enjeux actuels de la communication sur les risques, notamment opérationnels, pour les établissements financiers.
- Développer une méthodologie au service de la force de conviction sur la situation au regard des risques.
- Savoir construire une argumentation solide pour prévenir, alerter voire rassurer le management.
- Comprendre le sens de la gestion des risques pour développer une communication efficace.

Participants

- Responsable et collaborateur des filières risques (risques financiers, opérationnels et/ou non-conformité).
- Collaborateurs des filières contrôle permanent.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de jeux pédagogiques, de mises en situation professionnelles d'exercices pratiques et de réflexions collectives avec mise en commun.
- QCU et synthèses

Connaissances requises

Connaissance de base en banque - assurance.

PROGRAMME

1 Introduction

La notion de risque significatif.

Les enjeux de la communication sur le risque significatif.

La perception du management face au collaborateur des filières risques et contrôles.

2 Se préparer à communiquer sur le risque

La qualité du contenu (le savoir-faire).

La présentation (le savoir-être).

La préparation de l'entretien.

Les étapes de la communication.

3 Savoir pourquoi communiquer

Le rôle des différents acteurs.

Les circuits d'information et de communication en termes de risques.

Les attentes sur le contenu et les destinataires de ces informations.

4 Identifier concrètement les éléments de la gestion des risques qui servent la communication

L'importance de la prise de conscience de son environnement de contrôle : la recherche de facteurs de risque.

La prise en compte de la culture du métier/service.

Les différentes sources d'informations permettant l'identification des risques opérationnels.

La prise en compte des facteurs de risque :

– Acteurs.

– Circuits/canal.

– Système, etc.

L'analyse des causes.

Les différents éléments du dispositif de contrôle (environnement, contrôles permanents etc.) :

– L'identification des conséquences.

Les modalités de réflexion pour définir les impacts.

Les modalités de réflexion pour définir les fréquences.

La définition d'indicateurs à l'issue de ces réflexions.

Les modalités de gestion du risque.

Structuration des éléments vus le matin.

Présentation de l'interconnexion entre les différents éléments.

5 Créer l'argumentaire pour partager la vision du risque

À partir du processus de gestion des risques, rédaction de trois fiches de risque.

Analyse des fiches par petit groupe.

Justification des arguments.

Synthèse, à la suite du cas, des informations à collecter pour faire vivre la fiche.

À partir des éléments des fiches, établir un tableau de pilotage avec les éléments permettant de le mettre à jour.

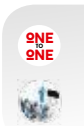
6 Savoir communiquer au management

À partir de trois évolutions significatives données par l'animateur sur les risques identifiés précédemment, préparation de l'argumentaire avec les mêmes groupes.

Présentation de l'argumentaire au management (jeu de rôle).

Commentaires/échanges.

Présentation sous forme de PowerPoint de synthèse et communication sur les bonnes pratiques.



Initiation à l'analyse des comptes de l'entreprise

Objectif général

- Comprendre la logique générale de la comptabilité et l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat.
- Connaître les mécanismes d'établissement des comptes annuels.
- Comprendre la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Découvrir les outils de diagnostics financiers.
- Faciliter les échanges dans les domaines financiers avec la clientèle.
- Être capable de se faire rapidement une opinion d'ensemble de la qualité d'un dossier.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux comptes professionnels.
- Juristes désirant se doter de bases financières.
- Back-office crédits.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations, d'exercices pratiques et de dossier de Crédit.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fiche mémo pour synthétiser les connaissances.

Connaissances requises

Très peu ou pas de connaissance comptable.

PROGRAMME

1 Comprendre les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Revue des différents statuts :

- Entreprise individuelle.
- SARL.
- SAS.

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges.
- Les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaire.

2 Analyser les documents financiers

Explication du fonctionnement :

- De l'actif.
- Des capitaux propres.
- Des dettes.

Explication du fonctionnement :

- Du besoin en fonds de roulement.
- Du fonds de roulement.

Le compte de résultat :

- Les différents types de charges et de produits.
- La composante du résultat.
- Les soldes intermédiaires de gestion.

Éléments de fiscalité :

- La TVA.
- L'impôt société.

3 Notions d'analyse financière et de diagnostic financier

Les différentes composantes de la trésorerie.

La capacité d'autofinancement (calcul ratio).

Les enjeux du prêteur.

Présentation de différents dossiers et recherche par les participants des éléments significatifs pour se prononcer sur la qualité du dossier.



Maîtriser et analyser les comptes de l'entreprise

Objectif général

- Maîtriser les mécanismes comptables et financiers de l'entreprise.
- Analyser la situation financière d'une entreprise et son évolution prévisible.
- Connaître les outils de diagnostics financiers et les éléments de finance d'entreprise.
- Prendre des décisions de financement.

Participants

- Chargés de clientèle entreprise.
- Commerciaux grands comptes.
- Personnes de l'encadrement.
- Participants aux comités de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances comptables et d'analyse financière.
Participation à la formation « Initiation à l'analyse des comptes ».

PROGRAMME

1 Vérification des connaissances

Test de connaissance sur les principales notions comptables et financières.
Corrigé et commentaires.

2 Mécanismes comptables et financiers de l'entreprise

Étude des flux de l'entreprise :

- Le capital.
- Les charges et les produits.
- Les investissements.
- Les opérations d'inventaires.

Analyse des grands équilibres.

Comment retraiter un bilan avec une approche trésorerie ?

- Le bilan fonctionnel.
- Le bilan liquidité.

Présentation du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement.

Équilibre du haut de bilan.

Ratios de besoins en fonds de roulement.

Analyse des soldes intermédiaires de gestion :

- La valeur ajoutée.
- L'excédent brut d'exploitation.

Retraitements à effectuer pour affiner l'analyse.

Passer de l'analyse comptable à une approche financière.

- La capacité d'autofinancement.

3 Acquérir des notions de base de finance d'entreprise

Présentation de la méthode d'élaboration du tableau de flux et des différentes sources de trésorerie.

Analyse des différents postes.

L'analyse financière d'une entreprise :

- Présentation des documents mis à disposition.
- Présentation des méthodes d'analyse.
- Analyse critique de l'évaluation.

Étude de la consolidation :

- Le cadre réglementaire.
- Présentation des normes IFRS.
- Les différentes méthodes de consolidation.

Le financement de l'entreprise :

- La rentabilité du capital.
- Le choix d'investissement.
- Le financement du haut de bilan : présentation synthétique des différents types de financement (LBO, emprunt obligataire, augmentation de capital...).

- Les investissements : principe et fonctionnement. Notions de rentabilité d'un investissement.

La prévention des entreprises :

- La pré-détection.
- Le diagnostic.
- Les mesures de restructuration.

Analyse financière des établissements de crédit

Homologation CNCC
15F0155
(fin de validité : 31/12/2018)

Objectif général

- Permettre aux participants de comprendre à partir des états financiers les risques auxquels sont exposés les établissements de crédit et d'analyser les composantes de leur rentabilité. Cette analyse prend en compte les différents métiers et les stratégies de ces établissements.
- Maîtriser les grands principes de classification, d'évaluation et d'enregistrement des grandes familles d'opérations en fonction de leur intention de gestion dans le cadre des principaux métiers.
- Connaître le contenu des états financiers publiables et savoir les analyser, en particulier leurs annexes (document de référence).
- Comprendre le lien entre les états financiers et les informations relatives aux risques (pilier 3 de Bâle III) incluses dans le document de référence.
- Acquérir des éléments de méthodologie d'analyse ou d'investigation à utiliser lors des analyses ou des contrôles sur place.

Participants

- Collaborateurs des services des études comptables, du contrôle comptable, du contrôle de gestion, de l'évaluation du risque de crédit et de l'audit interne des établissements de crédit.
- Collaborateurs des agences de notation.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bases de comptabilité bancaire.



PROGRAMME

1 L'activité bancaire à travers les états financiers

Rappel de l'économie des activités bancaires et des objectifs de l'analyse financière.

Rappel du contenu des informations et analyses financières disponibles.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios.

2 Les conventions et règles comptables

Rappel des principes et règles nécessaires pour l'analyse :

- La présentation des différents postes du bilan.
- Les méthodes comptables utilisées.
- La relation emplois-ressources.

L'explication des agrégats comptables se fera en regard de l'activité économique des établissements de crédit.

Identification des points clés ou sensibles utiles pour procéder à une analyse financière pertinente.

Analyse de l'application des normes comptables à un type d'opération.

Élaboration d'une trame de synthèse de l'information financière.

Les différents métiers bancaires :

- La banque de détail classique.
- La banque de financement et d'investissement.
- Le financement spécialisé.

– Les banques d'affaires et de gestion d'actifs.

Analyser les états financiers publiables d'une grande banque.

3 Les informations relatives aux risques

Les états financiers fournissent des informations sur les risques et leur gestion par les établissements de crédit.

Le lien entre les besoins en fonds propres et la rentabilité des banques.

Définition des différents risques :

- Risques de crédit.
- Risques de marché.
- Risques opérationnels.
- Autres risques.

4 Organisation de la banque et éléments de méthodologie d'analyse

Organisation de la production de l'information financière et prudentielle par les banques.

Présentation d'éléments de méthodologie pour procéder aux analyses et contrôles sur place.

Opérations de haut de bilan

Objectif général

- Mettre en confiance les responsables « clientèles entreprises » lors de la négociation et l'octroi d'un financement du cycle d'investissement quelque soit la forme prise par cette opération.

Participants

- Tout collaborateur senior en charge d'un portefeuille d'entreprises.
- Collaborateurs seniors et juniors collaborant dans un département de BFI.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des mécaniques financières.
Bon confort dans la compréhension et l'interprétation des documents financiers de l'entreprise.

PROGRAMME

1 Introduction

La nécessité du financement des investissements de l'entreprise.
Les conditions de l'arbitrage entre fonds propres et fonds d'emprunt.
Les limites à ne pas dépasser.

2 Les principaux outils à disposition

Les outils de fonds propres :
– Augmentation de capital.
– Les ABSA, les ADP, les actions à vote double, les BSA...
Les outils de dettes :
– Les ORA.
– Les OCA, OBSA...
Les outils de quasi fonds propres :
– Les TSR.
– Les TSDI.
– Les CCA.
Les outils de financement de gré à gré : les crédits bancaires.

3 Les motivations d'utilisation de ces outils

Réorganisation capitalistique.
Préservation de majorité.
Réorganisation économique.
Arbitrage fonds propres/fonds d'emprunt.

4 Les principales caractéristiques des outils

En terme technique, d'efficacité et de coût.

5 Les outils et l'appel public à l'épargne

Les contraintes de l'appel à l'épargne publique.
La préparation de l'appel à l'épargne publique.

6 Les outils et le placement auprès du public

Les modalités d'introduction.
Les procédures de diffusion des titres.

7 Les structures dédiées aux opérations

Le capital développement.
Le capital risque.
Les FCPR.
Leurs avantages, leurs métiers.
Leurs risques et leurs garanties.

8 Les conséquences fiscales des opérations

Le régime de droit commun.
Le régime spécial.

9 La valorisation d'une entreprise

Pourquoi ?
– Les enjeux pour le banquier.
– Les principales étapes.
Comment ? Les principales méthodes :
– Les méthodes patrimoniales.
– Les méthodes par le goodwill.
– Les méthodes DCF.
– Les méthodes mixtes.
Par qui ? Les intervenants indispensables.
Les principales étapes.
Ce qu'il faut obtenir et ce qu'il faut éviter.

10 Exercices d'application concernant l'ensemble des techniques apprises

Valorisation.
Calcul de parité.
Calcul de modification de géographie du capital.
Simulation d'absorption/fusion...

Le contrôle de gestion dans la banque

Objectif général

- Avoir une compréhension globale de la fonction du contrôle de gestion.
- Maîtriser l'utilisation des méthodes et outils du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance.
- Savoir participer au processus budgétaire.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables opérationnels et auditeurs.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance des opérations bancaires.
Connaissances en matière économique, comptable et analyse financière.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.
Contrôleur de gestion : profil et place dans la banque.

2 La mesure de création de valeur

Contenu du PNB.
Marge de transformation.
Principaux ratios.
Différents encours.

3 La mesure des coûts et charges

Coût des opérations bancaires.
Différents types de coûts.
Seuil de rentabilité.
Lever opérationnel.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Mesure des performances bancaires

Catalogue de produits.
Facturation des prestations.
Résultats par axes de rentabilité (centre/produit/client).
Allocation des ressources rares de la banque.

5 Le rôle du système d'information

Natures d'information à traiter.
Relation entre contrôle de gestion et système d'information.
Architectures fonctionnelles.

6 Budget et contrôle budgétaire

Processus d'établissement des budgets.
Coordination des moyens et des plans d'actions de la banque.
Suivi budgétaire.
Pratiques budgétaires alternatives.

7 Tableau de bord des performances

Objectifs et organisation des tableaux de bord.
Conception du tableau de bord.
Construction du tableau de bord.



Coût et rentabilité des services et produits bancaires

Objectif général

- Connaître les principes et les enjeux du contrôle de gestion.
- Savoir analyser les différentes composantes de la mesure de la performance bancaire.
- Maîtriser les mécanismes de répartition des charges.
- Comprendre les principes et les enjeux de l'allocation des ressources en milieu bancaire.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Une bonne connaissance de la banque et de la comptabilité analytique est vivement recommandée.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Mesure des performances et de la rentabilité

PNB (structure - contenu) :
– Par produit et service.
– Par activité ou par métier.
– Par client et groupe de clients...
Marges de taux.
Décomposition et analyse des performances par centre de profit.

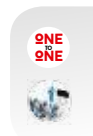
3 La mesure des coûts et charges

Différentes méthodes et approches de calcul des coûts.
Catalogue des produits et services.
Prix de cession interne.
Analyse des interactions avec l'ALM.
Analyse des frais généraux.
Affectation des charges.
Méthode ABC.
Méthode ABM.

4 Allocation des ressources rares

Allocation sur fonds propres prudentiels.
Ratios de rentabilité.

Processus d'élaboration budgétaire



Objectif général

- Maîtriser les différentes approches d'élaboration budgétaire dans un établissement bancaire.
- Mettre en application les différentes méthodes de contrôle et de suivi budgétaire.
- Savoir utiliser les techniques d'élaboration des actions correctives.

Participants

- Directeurs généraux.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables de centre de profit.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Bonne connaissance de la banque et des opérations bancaires.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Rappels des missions et objectifs du contrôle de gestion.
Spécificités du secteur bancaire.
De l'importance du budget dans la gestion prévisionnelle de la banque.

2 Principes d'élaboration du budget

Définition et principes.
Fixation des objectifs : méthode, nature et contenu.
Déclinaison des contraintes liées aux ressources rares de la banque.

3 Mise en œuvre du processus budgétaire

Chronologie d'un processus budgétaire.
Rôle des acteurs du processus budgétaire.

4 Suivi budgétaire

Périodicité du suivi.
Utilisation de tableaux de bord.
Gestion des écarts.
Suivi des actions correctrices.

5 Alternatives de l'approche budgétaire

Budget Base Zéro.
Budget à base d'activités.

Tableau de bord des performances de banque et d'agence

Objectif général

- Comprendre les principes et les enjeux d'un tableau de bord bancaire.
- Mettre en évidence les indicateurs pertinents.
- Donner une méthodologie de mise en œuvre d'un tableau de bord.
- Maîtriser le fonctionnement d'un tableau de bord.

Participants

- Dirigeants de banque.
- Contrôleurs de gestion, contrôleurs budgétaires.
- Responsables comptables.
- Responsables d'agence.
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Activités bancaires et contrôle de gestion.

PROGRAMME

1 Définition et contenu du contrôle de gestion

Présentation de la fonction, de ses missions et de ses objectifs.
Spécificités bancaires.
Organisation du contrôle de gestion.

2 Les objectifs des tableaux de bord

Utilité d'un tableau de bord.
Besoin d'un outil spécifique pour le pilotage en environnement bancaire.
Tableau de bord et motivation.

3 Le contenu d'un tableau de bord

Identification des indicateurs de la performance.
Paramètres structurants (fréquence, support diffusion).
Commentaires.
Présentation.

4 La mise en place d'un tableau de bord

Méthodologie et étapes de mises en place.
Rôle du contrôle de gestion.
Conduite du changement.
Convergence/divergences avec le contrôle interne et le contrôle qualité.
Architecture du système d'information associé.

5 La vie d'un tableau de bord

Utilisateurs d'un tableau de bord (direction générale, directions centrales, centres de profit).
Suivi des indicateurs.
Besoin de maintenance.
Procédure de maintenance.

Durée
1 jour**Prix**
repas inclus
828 € HT**Animateurs**
Véronique PROSPER
Pascal BROUTTIER**Date**
29 mars 2018
25 juin 2018
26 septembre 2018
26 novembre 2018**Fiscalité bancaire :**
l'essentiel

Fiscalité bancaire : l'essentiel

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des entreprises et le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de comptabilité et de banque.

PROGRAMME

1 L'impôt sur les sociétés

Du résultat comptable au résultat fiscal.
Produits imposables.
Conditions générales de déductibilité des charges.
Traitement fiscal des opérations propres au cycle d'activité bancaire.
Détermination du résultat fiscal.
L'intégration fiscale.

2 La TVA bancaire

Économie générale de l'impôt et particularismes du secteur bancaire et financier.
Champ d'application de la TVA.
Régime des déductions de TVA.
La TVA et les opérations internationales.

3 La taxe sur les salaires

Champ d'application.
Rapport d'assujettissement.

4 La Contribution Économique Territoriale

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

5 Autres impôts et taxes

Présentation des autres principaux impôts et taxes dont :
– Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).
– Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
– Taxe de risque systémique.



Résultat fiscal des établissements de crédit et ses spécificités

Objectif général

- Comprendre les principes généraux de formation du résultat fiscal.
- Identifier les rectifications extra comptables permettant de déterminer le résultat fiscal.
- Savoir calculer l'impôt société, et établir les tableaux de résultat (2058 A et B) de la liasse fiscale.
- Maîtriser la détermination du résultat fiscal dans un établissement de crédit.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Introduction

Les enjeux.

2 Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat imposable.
Relation résultat comptable/résultat fiscal.
Reports déficitaires.

3 Champ d'application

Personnes imposables.
Activités imposables.
Territorialité.
Spécificités bancaires : quasi-capital des succursales étrangères, base d'imputation des crédits d'impôt.

4 Portée fiscale des principes comptables

Autonomie, annualité, indépendance, engagement.

5 Retraitements fiscaux

Produits d'exploitation, produits financiers.
Dividendes.

Plus-values sur titres.
Provisions et charges à payer.
Provisions et amortissements.
Charges financières.
Autres charges, abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM et écarts de change.

6 Calcul et paiement de l'impôt

L'impôt société.
Les contributions supplémentaires : additionnelles, sur les distributions.
Les crédits d'impôt.
Les acomptes et le solde d'impôt.

7 Déclaration de résultat

Élaboration des formulaires 2058 A et B.

8 Cas pratique

Examen d'une liasse.

Gestion de la TVA dans les activités bancaires (et incidences sur la taxe sur les salaires)

Homologation CNCC
En cours



Objectif général

- Présenter le régime général de la TVA.
- Appréhender les notions de champ et hors champ.
- Appréhender les notions d'assujetti et de redevable.
- Situer les spécificités du régime de la TVA du secteur bancaire dans le régime général de la TVA.
- Appréhender le régime du droit à déduction et les spécificités du secteur bancaire.
- Optimiser la gestion de la TVA.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité et de banque.

PROGRAMME

1 Évolution nationale et européenne de la TVA dans les établissements de crédit

L'évolution historique tant française et européenne.

L'extension du champ d'application de la TVA aux activités bancaires et financières.

2 Présentation des textes régissant la TVA en milieu bancaire

Directives européennes.

Code général des impôts.

Doctrine administrative du BOFIP.

3 Champ d'application de la TVA aux opérations bancaires et financières

Précisions sur la notion de champ d'application de la TVA.

Opérations imposées de plein droit.

Opérations exonérées de plein droit.

Opérations imposées sur option.

Présenter les règles de territorialité des prestations de services : les mesures en vigueur et les règles applicables au 1^{er} janvier 2015.

Présenter les règles spécifiques applicables aux remboursements de frais.

Présenter les règles spécifiques aux groupements de moyens dans les activités bancaires et financières.

4 Régime des déductions

Précisions sur le droit à déduction de la TVA.

Limitations générales du droit à déduction.

Notion d'assujettis partiels et de redevables partiels.

Principes généraux de l'exercice du droit à déduction.

Règle de l'affectation.

Modalités de calcul du coefficient de déduction de la taxe d'amont.

Notion de secteurs distincts d'activité.

Principes généraux et sectorisation en milieu bancaire.

Les différentes régularisations du droit à déduction :

– Les différentes régularisations annuelles.

– Les différents cas de régularisations globales.

5 Exercice global sur les notions acquises pendant la formation

Exercice global reprenant l'ensemble des règles applicables au regard de la TVA en milieu bancaire.

Présentation du régime de la taxe sur les salaires :

– Champ d'application.

– Redevable de la taxe.

– Base sur laquelle est assise la taxe sur les salaires.

– Modalité du calcul de la taxe due par les assujettis et redevables partiels.

Contribution Économique Territoriale

Objectif général

- Permettre aux participants de maîtriser les mécanismes de la Contribution Économique Territoriale.
- Appréhender ses deux composantes : la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
- Maîtriser les mesures d'écrêtement et de plafonnement de la CET.
- Optimiser et sécuriser sa gestion.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services financiers, comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Composition de la Contribution économique Territoriale (CET)

Les impôts de la fiscalité directe locale et la place de la CET dans le dispositif des impôts locaux.
La cotisation foncière des entreprises.
La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

2 La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Champ d'application.
Territorialité.
Base d'imposition :
– Période de référence.
– Réductions applicables à la base d'imposition.
Établissement de la cotisation :
– Lieu d'imposition :
• Répartition de la base d'imposition.
– Annualité de l'impôt :
• Cessation d'activité, changement d'exploitant, transfert du lieu d'activité, création d'établissement.
– Obligations déclaratives.
Calcul de la cotisation :

– Cotisation minimum.
Païement de la cotisation.
Contrôle et contentieux.

3 La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Champ d'application.
Calcul de la cotisation :
– Détermination de la base imposable.
– Détermination du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée.
– Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur financier, établissements de crédit et entreprises agréées.
Définition du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée pour les entreprises du secteur de l'assurance.
Établissement et paiement de la cotisation :
– Contrôle et contentieux.

4 Les dégrèvements de CET

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Fiscalité bancaire : fondamentaux et révision



Objectif général

- Connaître les principes généraux des impôts, droit et taxes dus par les banques compte tenu des dernières évolutions du droit positif.
- Identifier les éléments d'assiette de calcul des différentes impositions et comprendre leur traitement dans les déclarations fiscales.
- Savoir concevoir et/ou dérouler un programme de contrôle des impositions, de leur déclaration et paiement et du risque fiscal de la banque.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables.
- Responsables et collaborateurs des services fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Imprimés fiscaux.
- Alternance de présentation des règles et de nombreux cas pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Culture du contrôle et de l'environnement bancaire.
Notions de comptabilité et de fiscalité.

PROGRAMME

1 Introduction

Enjeux de la fiscalité pour les banques.
Cadre et outils de la révision fiscale.

2 Impôt sur les sociétés – Résultat fiscal social

Bénéfices imposables - champ d'application :
– Personnes imposables.
– Règles de territorialité.
– Distinction bureaux de représentation/succursales.
– Traitement des opérations réalisées dans des paradis fiscaux.
Passage du résultat comptable au résultat fiscal.
Résultat fiscal et reports déficitaires.
Portée fiscale des principes comptables.
Principaux retraitements fiscaux.
Soulte sur swap en position symétrique.
Provision pour risques pays.
Crédits d'impôt étrangers.
Dotation en quasi-capital des succursales étrangères...
Charges financières.
Abandons de créances.
Recapitalisation d'une filiale.
OPCVM...
IS et contributions additionnelles.
Crédits d'impôt.
Paiement de l'IS et des contributions/IFA.
Déclaration de résultats.

3 Impôt sur les sociétés – Intégration fiscale

Champ d'application.
Formation du groupe intégré.
Détermination du résultat d'ensemble.
Imposition du résultat d'ensemble.

4 Impôt sur les sociétés – Impôts différés

Grands principes :
– Différence impôt exigible et impôt différé.
– Règlement CRC 99-02 et norme IAS 12 : périmètre et objectifs.
– Approche bilantielle.
– Report variable.

Intégration fiscale : les déficits fiscaux.
Contrôle des impôts différés.

5 Taxes assises sur le chiffre d'affaires

TVA :
– Principaux généraux.
– TVA collectée (champ d'application de la TVA et TVA bancaire).
– TVA déductible (modalités de récupération de la TVA).
– Règles de territorialité.
– Groupement de moyens.
Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) :
– Champ d'application.
– Mode de calcul.

6 Taxes assises sur les salaires

Taxe sur les Salaires (TS) :
– Personnes imposables.
– Calcul et paiement.
Autres taxes assises sur les salaires :
– Taxe d'apprentissage.
– Participation formation continue.
Investissement construction.

7 Impôts locaux

Contribution économique territoriale :
– Cotisation foncière des entreprises.
– Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (définition du chiffre d'affaires pour les établissements de crédit).
Taxe foncière.
Taxe sur les bureaux en Ile-de-France.
Champ d'application et mode de calcul :
– Taxe bancaire de risque systémique.
– Taxe sur les transactions financières.
– Contribution de l'autorité des marchés financiers.
– Contribution de l'autorité de contrôle prudentiel.
– Droits d'enregistrement.
– Taxe sur les véhicules de sociétés.
– Taxe sur les dépenses de publicité...

Fiscalité bancaire

Objectif général

- Acquérir un aperçu général des obligations fiscales d'une banque, intégrant les dernières évolutions législatives.
- Comprendre l'essentiel des principaux impôts et taxes.
- Développer les réflexes indispensables en fiscalité des entreprises et le vocabulaire adapté.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables et collaborateurs du contrôle interne, du management risk, des projets structurés de la banque.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Travaux en sous-groupes notés et études de cas.

Conditions d'accès

3 ans d'expérience en contrôle bancaire.

Bac +3.

Entretien de validation des acquis et de l'expérience si ces deux premières conditions ne sont pas remplies.

PROGRAMME

1 La TVA bancaire

Principes de base en TVA et présentation des textes régissant la TVA bancaire et financière.
Champ d'application de la TVA et les opérations bancaires et financières.
Régime des déductions de TVA.
Audit de la TVA : les points essentiels et sensibles.

2 Autres impôts et taxes

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).
La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).
Présentation des taxes bancaires.
Présentation des autres principaux impôts et taxes professionnels.
Audit des autres impôts et taxes : les points essentiels et sensibles.

3 Le résultat fiscal

Les principes généraux.
Du résultat comptable au résultat fiscal.
Particularités liées à l'activité.

Détermination du résultat fiscal.

Audit de l'impôt : les points essentiels et sensibles.

4 Impôt différé

Grands principes d'impôt différé :

- Impôt exigible et impôt différé.
- Norme IAS 12.
- Approche bilantielle.
- Report variable.
- Intégration fiscale.
- Preuve d'impôt.

Détermination de l'impôt différé en normes françaises et en normes IFRS :

- Provision à moyen et long terme.
- Autres éléments de capitaux (OCI) : capitaux propres hybrides.
- Réserves de titres AFS.

Décote à l'octroi.

Actualité fiscale du secteur financier



Objectif général

- Connaître les principales évolutions de la réglementation fiscale susceptibles d'intéresser le secteur financier, de nature législative, jurisprudentielle ou doctrinale.
- Apprécier la portée des nouveautés fiscales, domestiques ou internationales.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables ou fiscaux.
- Responsables et collaborateurs des montages structurés.
- Responsables et collaborateurs des services de contrôle interne/inspection générale.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance de présentation des règles antérieures et d'exemples, QCU et exercices.

Connaissances requises

Notions de comptabilité et de fiscalité.
Culture de l'environnement bancaire et de ses produits.

PROGRAMME

1 Le résultat fiscal et l'IS

Des produits davantage taxés :

- Dividendes sur instruments hybrides.
- Dividendes transitant par une société de personne étrangère.
- Plus-value à long terme.
- Taux d'imposition global.

Des charges moins déductibles :

- Intérêts versés à des entreprises liées ou sous contrôle étranger.
- Abandon de créance et recapitalisation de filiales.
- Limitation du report des pertes fiscales.

Quelques assouplissements :

- CICE.
- Amortissement des titres de PME innovantes.

- Sur-amortissement en faveur de l'investissement productif.
- Intégration fiscale horizontale.
- Prix de transfert.
- Vérification de comptabilité.

2 Autres impôts droits et taxes

Taxes assises sur le chiffre d'affaires :

- TVA - Droits à déduction - Relation siège et succursale.
- Contribution sociale de solidarité des sociétés.

Impôts locaux :

- Taxe sur les bureaux en Ile-de-France
- Taxe pour fonds de soutien aux collectivités territoriales.
- Contribution au fonds de résolution unique.

Maîtrise de la TVA et des DE dans les activités immobilières

Objectif général

Présenter :

- Les règles en vigueur concernant :
 - La TVA appliquée aux activités immobilières.
 - Les droits de mutation applicables aux opérations immobilières.
- Les impacts financiers des opportunités qui s'offrent aux opérateurs financiers intervenant dans le secteur immobilier.

Participants

- Responsables et collaborateurs des services comptables, juridiques et administratifs.
- Responsables fiscaux de la banque et des établissements financiers.
- Experts comptables.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de fiscalité.

Connaissance de bases de la TVA.

PROGRAMME

1 Rappel des mécanismes applicables jusqu'au 10 mars 2010

Analyse des principales règles applicables jusqu'au 10 mars 2010 :

- Au regard de la TVA.
- Au regard des droits d'enregistrement.

Buts de la réforme :

- Mise en conformité avec les directives européennes.
- Simplifier le régime.

2 Présentation des règles TVA en vigueur applicables aux activités immobilières

Distinction des opérations entre assujettis et des opérations entre non-assujettis.

Séparation des régimes de TVA et de droits d'enregistrement.

3 Présentation des règles de droits d'enregistrement en vigueur applicables aux activités immobilières

Le régime applicable dans les opérations immobilières entre assujettis.

Le régime applicable dans les autres opérations immobilières.

4 Présentation de synthèse des deux régimes applicables aux différentes opérations immobilières

Interaction et emboîtement des deux régimes dans les différentes opérations immobilières (entre assujettis et entre assujettis et non-assujettis).

OPC 1 : Gestion et Comptabilité

Homologation CNCC
En cours

Objectif général

- Acquérir des compétences techniques pour organiser et gérer le système d'information d'une société de gestion de portefeuille.
- Fixer le cadre d'activité vis-à-vis des acteurs, produits et directives UCITS et AIFM.
- Mettre en pratique les méthodes de valorisation et les schémas comptables des instruments financiers détenus dans les portefeuilles des fonds d'investissement.
- Sensibiliser aux risques et aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Comptables et gestionnaires des OPC.
- Opérateurs et responsables middle/back-office.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Marchés et produits financiers.
Notions de réglementation AMF et de comptabilité OPC.



PROGRAMME

① Contexte de la gestion d'actif

Chiffres-clés de la gestion d'actifs.
Les objectifs de la gestion collective.
Les acteurs de la gestion collective.
Typologie des fonds.
Le DICI et le prospectus.
Les frais de l'OPC.
Les directives et règlements européens.
Le Code monétaire et financier.
La doctrine AMF.

② Les actifs et la valorisation de l'OPC

Les actions.
Les obligations et les titres de créance.
Les acquisitions et cessions temporaires de titres.
Les futures, options et swaps.
L'actif net et la valeur liquidative.
La valeur actuelle.
Processus de valorisation.
Exceptions de crise en cas de problèmes de liquidité.

③ Les risques de l'OPC et de la société de gestion

Risque de marché.
Risque de liquidité.
Risque de contrepartie.
Risque opérationnel.
Risque de non-conformité.
La base incidents.
La cartographie des risques.

④ Principes et méthodes comptables

Les grands principes de comptabilisation de l'OPC.
La composition d'actif.
Le rapport semestriel.
Le rapport annuel de l'OPC.

⑤ L'éligibilité des actifs et les ratios de l'OPC

Les actifs éligibles aux OPC.
Les ratios de l'OPC.
Le dispositif de réaction aux anomalies.

OPC 2 - Audit et évaluation

Objectif général

- Fournir une méthode d'audit et des techniques de contrôle à appliquer aux OPC.
- Familiariser les auditeurs aux traitements d'exception liés aux crises financières récentes.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des déposataires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPC et des sociétés de gestion.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Gestion et comptabilité des OPC.



PROGRAMME

1 Données de contexte

Chiffres-clés et diversité du marché de l'Asset Management.
Types de fonds et risques associés.

2 Les contrôles du middle office de la société de gestion

Maintenance des référentiels de la SDG.
Contrôle, validation et traitement des ordres des gérants dans le logiciel front.
Suivi des OST dans le logiciel front.
Réconciliation Titres et cash logiciel front/Comptabilité de l'OPC.
Validation de la VI de l'OPC.
Contrôles des frais de l'OPC.
Contrôle du respect du cut off de l'OPC.

3 Les missions du contrôle des risques de la société de gestion

Les missions du contrôle des risques.
Le risque de marché.
Le risque de liquidité.
Le risque de contrepartie.
Le risque opérationnel.

4 Les missions du gestionnaire administratif et gestionnaire comptable de l'OPC

Les contrôles sur les transactions.
Les contrôles sur les caractéristiques valeurs.
Les contrôles sur les cours.
Les rapprochements.
L'établissement du prospectus et DICI : L'affaire de tous.

5 Les missions du RCCI : responsable du contrôle et de la conformité de la société de gestion

Le rôle du RCCI.
L'éligibilité des actifs et les ratios de l'OPC.
Le risque de non-conformité.
Comment contrôler ?

6 Les missions du déposataire d'OPC et du CAC

Les missions du déposataire de l'OPC.
Les missions du commissaire aux Comptes.

Comprendre le métier de contrôleur dépositaire d'OPC, pourquoi, comment

Homologation CNCC
15F0157
(fin de validité : 31/12/2019)

Objectif général

- Connaître le rôle, les obligations et les responsabilités du dépositaire d'OPC.
- Connaître les principales composantes de la réglementation pour savoir s'y conformer.
- Acquérir une méthodologie pour savoir réaliser des contrôles pertinents qui intègrent la dimension réglementaire.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs internes des dépositaires et sociétés de gestion.
- Contrôleurs dépositaires junior.
- Gérants de portefeuille, comptables OPC.
- Commissaires aux Comptes et leurs collaborateurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance de l'activité de dépositaire OPC.

PROGRAMME

① Environnement du dépositaire OPC

Acteurs de l'Asset Management.
Relations entre les différents acteurs.
Environnement réglementaire du dépositaire OPC (Nouvelle Directive UCITS V).

② Missions du dépositaire OPC

L'agrément du Dépositaire d'OPC.
Le suivi des liquidités de l'OPC.
La conservation des actifs de l'OPC et la tenue de positions.
Le contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La gestion du passif.

③ Organisation et moyens du dépositaire OPC

La convention dépositaire.
Le cahier des charges du dépositaire.
Les modalités de conservation des actifs.
La délégation de garde des actifs.
Les modalités de tenue de position des actifs.
Les modalités d'exercice du contrôle de la régularité des décisions de l'OPC.
La responsabilité du dépositaire.

④ Le plan de contrôle du dépositaire OPC

Le plan de contrôle.
Délégation des contrôles.
Contrôle des règles de déontologie de la société de gestion.
Validation du prospectus et DICI de l'OPC.
Contrôle des flux de liquidité de l'OPC.
Contrôle du respect des règles d'investissement et de composition d'actif de l'OPC.
Contrôle sur le montant minimum de l'actif de l'OPC.
Contrôle sur la périodicité de valorisation de l'OPC.
Contrôle sur les procédures d'établissement de la vl.
Contrôle des comptes d'attente de l'OPC.
Contrôle sur les rapprochements de la SDG.
Contrôle du passif de l'OPC.

⑤ Zoom sur les ratios

Les actifs éligibles.
Présentation des différents ratios : réglementaires, spécifiques.
La régularisation des dépassements.
La procédure d'alerte aux anomalies.

ONE
ONE



Fonds Commun de Titrisation : gestion et comptabilité

Objectif général

- Connaître les principes et les acteurs de la titrisation : objectifs des cédants et des investisseurs.
- Comprendre les impacts sur les comptes sociaux et consolidés des cédants.
- Maîtriser les schémas comptables des FCT (comptes sociaux) : initialisation, arrêts mensuels, remboursement partiel ou total.
- Analyse des risques spécifiques aux opérations de titrisation : plan d'audit.

Participants

- Gestionnaires comptables et back-office de la SGP.
- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Auditeurs externes de FCT et d'établissements de crédit.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Revue des événements et des schémas comptables associés.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Gestion des fonds d'investissement.
Notions contractuelles des opérations de titrisation.
Bon niveau d'anglais.

PROGRAMME

1 Contexte et fonctionnement de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.
Contexte juridique et chiffres-clés.
Objectifs des cédants et des investisseurs.
Les termes et le processus de la titrisation.
La réglementation applicable : AIFM, OT et FCT.
Différence entre titrisation simple et synthétique.
Le nouveau règlement sur la titrisation « STS ».
Les actifs sous-jacents et les types de titres émis.
Les notions de cote/surcote/décote.

2 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
Les établissements de crédit.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

3 Exposé pratique sur un FCT

Exemple de titrisation au travers d'un FCT.
Agrément AMF/AIFM.
Documentation obligatoire.
Analyse des supports juridiques et des publications.
Recensement des informations utiles.

4 Organisation interne du FCT

Étapes, intervenants, documents.
Mise à jour des systèmes et des référentiels.
Documentation produite.
Type de données à saisir.
Étapes de traitement.
Procédures de contrôle permanent.

5 Normes comptables applicables au FCT

- Côté cédant :
Réglementation sur le contrôle interne.
Impacts sur les comptes sociaux et consolidés.
Annexe avec les tableaux spécifiques.
Publications des investisseurs.
Reporting réglementaire.
- Côté FCT :
Le PC OPC.
Les compléments nécessaires.
Les opérations à l'actif et les garanties.
Les opérations de passif : « tranching ».
Liens entre les événements et les schémas comptables.
Initialisation puis vie du FCT.
Évaluation des actifs.
Gestion des défauts.
Cas des sorties d'investisseurs.
Montant à distribuer.
Calcul des frais de la SGP.

6 Rapports financiers

Bilan.
Compte de résultat.
Annexe avec les tableaux spécifiques.
Publications investisseurs.
Reporting réglementaire.

7 Cas pratique

Fiche signalétique.
Programme d'activité.
Schémas détaillés :
– Comptabilisation des actifs.
– Émission et placement des titres.
– Évaluation/arrêt mensuel.
– Provisions/cut off/rémunération.
Arrêté annuel.
Remboursement partiel ou total des parts du fonds.

PROGRAMME

8 Maîtrise des risques

Les risques associés aux opérations de titrisation :

- Remboursement anticipé.
- Défaillance des débiteurs.
- Évolution des taux.
- Détérioration de la notation.
- Défaillance des intervenants.

– Conformité.

Les techniques de réduction des risques liés à la titrisation :

- Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, garanties, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
- Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement ? Contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, etc.).

Questions d'ordre prudentiel et fiscal.

MIF 2/MIR

Objectif général

- Anticiper l'entrée en vigueur de la directive MIF 2 prévue en janvier 2018 en vue d'assurer la conformité des services d'investissement et améliorer la protection clientèle.
- Analyser les impacts sur les différents volets d'activité concernés : relations clients, infrastructure de marché, AIFM, reportings techniques, RTS.

Participants

- RCCI et RCSI, représentants des dépositaires.
- Administrateurs de fonds.
- Responsables de back-office.
- Comptables et gestionnaires des OPCVM et des sociétés de gestion.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Notions de gestion d'OPCVM.

PROGRAMME

1 Contexte réglementaire

Éléments de contexte : sommet du G20 de Pittsburgh.
Processus d'élaboration des réglementations.
Textes de niveau 1 et de niveau 2.
Présentation du corpus MIF :
– Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014.
– Règlement 600/2014 du 15 mai 2014.
– Textes de niveau 3 : Guidelines RTS ITS de l'ESMA.
Principes de gouvernance entre producteurs et distributeurs.
Évolutions par rapport à MIFID 1.
Définir le conseil indépendant : statut du CIF.
Nouvelles exigences en matière d'adéquation.
Gestion sous mandat.
Impacts sur les relations producteurs/distributeurs.
Nouveautés fonction Compliance.
Conversations téléphoniques.

2 Gouvernance des produits

Évolution du périmètre des produits MIFID.
Liens avec les directives UCITS et AIFM.
Approbation des produits.

Renforcement de la protection des clients et investissements.
Responsabilité de la direction en matière de conformité des produits et de compétences des personnels.
Rôle des RCCI RCSI.
Nouveaux pouvoirs des superviseurs.
Changements liés au principe de « best execution » :
– Nouvelles « places de marché ».
– Impacts sur les systèmes de traitement des ordres.
– Intégration des ID trader et ID client.
La gestion des conflits d'intérêt :
– Éclaircissement sur la jurisprudence AMF.
– Rémunération des gérants et des CIF.
– Contrôle de second niveau de la fonction commerciale.

3 Mise en œuvre de la MIF

Thématiques opérationnelles :
– Micro-structure de marchés.
– Règles de transparence.
– Obligations de reporting.
– Règles de négociation et de compensation.
– Accès aux plate-formes de négociation, MTF et OTF.
– Évolutions avec le règlement EMIR 2.

Fonctionnement des marchés financiers



Objectif général

- Avoir une introduction générale sur les marchés financiers.
- Connaître l'ensemble des actifs échangés sur les marchés.
- Avoir une vision d'ensemble des marchés financiers et des risques qui leur sont associés.
- Connaître l'organisation, la réglementation et les principaux acteurs des marchés financiers.
- Disposer du vocabulaire technique minimal sur les marchés et les instruments financiers.

Participants

- Toute personne concernée par les marchés financiers et leur fonctionnement et souhaitant s'initier à leurs mécanismes.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances financières et/ou comptables de base.

PROGRAMME

1 Introduction : présentation des marchés financiers

Définition.

Marchés au comptant, à terme ferme, à terme optionnel.

Marchés de gré à gré, marchés réglementés.

Produits dérivés.

Trading book et banking book.

Notion de position sur un actif financier.

Les grandes catégories d'instruments financiers.

Les infrastructures de marché.

2 Les instruments de taux d'intérêt

Définition et mécanisme.

Produits à taux fixe et à taux variable.

Taux variables à court et à long terme.

Les principaux taux de référence.

3 Le marché monétaire

Définition et mécanisme.

Marché interbancaire et marché des TCN.

Les titres de créance négociables (TCN).

Les valeurs du Trésor.

Les acteurs du marché.

4 Le marché obligataire

Définition.

Organisation du marché obligataire.

Caractéristiques des obligations.

Les valeurs mobilières composées.

Classement des obligations.

Cotation des obligations.

Notion de courbe des taux.

Notions de valeur et de sensibilité d'une obligation.

5 Le marché des actions

Définition.

Les principaux types d'actions.

Les principaux marchés d'actions.

Organisation du marché actions.

La directive MIF et les plates-formes de transactions.

Conditions d'accès.

Introduction en bourse.

Marché secondaire des actions.

6 Le marché des changes

Les opérations de change : au comptant, à terme.

Les intervenants.

Les plates-formes de transactions de change.

7 Introduction aux produits dérivés

Les produits dérivés de taux d'intérêt.

Les produits dérivés sur actions.

Les produits dérivés de change.

Les produits dérivés optionnels.

Les produits structurés.

8 Les principaux intervenants et leur organisation

Organisation d'une salle des marchés.

Les acteurs d'une BFI.

Les métiers-clientèle : vendeurs, négociateurs, structureurs, originateurs, syndicateurs.

Les métiers en relation avec les marchés : traders, analystes, courtiers, gérants d'actifs.

Les fonctions support : contrôle interne, middle office, back office.

La filière risques : la direction des risques, l'organisation de la filière risques.

9 Placement par des intermédiaires

Le cadre juridique : SICAV, FCP.

Les acteurs du marché : sociétés de gestion, dépositaires.

Définition des classes d'OPCVM.

Les trackers (ou ETF).

PROGRAMME

10 Le suivi des transactions

Les opérations après le trading : validation, confirmation, compensation, règlement/livraison, valorisation, comptabilisation, contrôles et rapprochements.

Les Prestataires de Service d'Investissement (PSI).

11 Introduction à la gestion de portefeuille

Les grands principes de gestion de portefeuille.

Éléments clés de la gestion passive : gestion indicielle, assurance de portefeuille.

Principales approches de gestion active : approches top-down et bottom-up, gestion growth, gestion value, ...

Le SEPA et les moyens de paiement

Objectif général

- Maîtriser les règles et les mécanismes des instruments de paiement SEPA, les SCT, les SDD.
- Assimiler les règles de fonctionnement des autres opérations de paiement (cartes "CB", chèques, LCR).

Participants

- Tout responsable ou collaborateur devant maîtriser les moyens de paiement et le SEPA (back-office moyens de paiement, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, marketing, trésorier, contrôleurs, inspecteurs, chargé de clientèle).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances bancaires de base.

PROGRAMME

1 Introduction

Les concepts et les instances SEPA.
La Directive sur les Services de Paiement (DSP).

2 Le virement et le SEPA Crédit Transfert (SCT)

Le SEPA Crédit Transfert (SCT) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- La problématique BIC/IBAN et les règles d'échange.
- Les dates et délais.
- Les traitements d'exception : Rejet, retour, Recall, Answer recall.
- Le virement instantané (Instant payment : SCT Inst).
- Les données, attributs et messages ISO 20022.
- Les services additionnels (VAI-CAI, ACVS...).
- Les tables SEPA.

3 Les prélèvements et le SEPA Direct Debit (SDD)

Le prélèvement SEPA (SDD) :

- Objectifs, champs d'application et acteurs.
- Le mandat SDD papier et le mandat électronique.
- Les types de SDD (COR1, B2B, One off).
- Les règles d'échange, les dates et les délais.
- Les traitements d'exception : révocations, demandes d'annulation, reversements, refus, rejets, retours et remboursements.
- Les contestations.
- Les messages ISO 20022.
- Les services additionnels (AMI, CAI/VAI...).

Le TIP S€PA :

– Le mandat TIP.
– Les centres bancaires, les échanges SDD TIP.
– Le TIP RUBIS via Sepamail.
Le télé règlement SEPA :
– Mandat d'adhésion au télé règlement.
– Les échanges : SDD/B2B, SDD-CORE1.

4 Les nouveaux protocoles d'échanges client banque

EBICS.
SWIFTnet SAL.

5 La monétique et le SEPA Cards Framework (SCF)

Le retrait DAB et le paiement CB.
3D Secure.
Le SEPA Cards Framework (SCF).

6 Les moyens de paiement non SEPA

L'effet de commerce (LCR) :
– La réglementation du droit commercial.
– Les règles bancaires.
Le chèque :
– La réglementation du droit civil.
– L'image chèque et les règles de l'EIC.
Les autres instruments de paiement nationaux (ODR/OCR).

7 Synthèse

Tableau synthétique des moyens de paiement.



Systèmes de paiement SEPA, Target 2

Objectif général

- Maîtriser les règles de fonctionnement des plateformes de paiement de masse (CORE-STET/STEP2-ABE) utilisés par les banques françaises.
- Identifier les rôles respectifs des systèmes de paiement SEPA de masse (CSM) et du système de règlement central de la BCE (TARGET 2).

Participants

- Tout responsable et collaborateur qui doit être sensibilisé aux flux interbancaires et aux systèmes de paiement (back-office flux, back-office moyens de paiement, trésorier, relations interbancaires, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, chef de projet, organisation, trésoriers...).

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaissances bancaires de base et connaissances des moyens de paiement.

PROGRAMME

1 Introduction

Les normes Lamfalussy et le risque systémique.

2 Rôles de SWIFT

Normalisation (BIC, messages FIN, Swiftnet).

Utilisation du réseau (Correspondant Banking, support systèmes de paiement).

3 Le système de paiement d'origine française : CORE

Le CSM Français : CORE-STET :

- La participation et les opérations échangées.
- L'infrastructure CORE, les échanges et les HAJE(s).
- La compensation et le règlement.
- La gestion du CEPC.

4 Les systèmes de paiement de l'ABE

EURO 1 :

- Les mécanismes d'échange et les limites de contreparties.

- Le règlement.

STEP 2 :

- La participation et les opérations échangées.
- Les échanges STEP 2.
- La compensation et les règlements.

5 Les autres CSM

Les autres systèmes de paiement SEPA (Equens...), l'interopérabilité.

Règlement des flux CB, Visa/Mastercard et des règlements titres (ESES).

6 TARGET 2 : système de règlement central de la BCE

Les participants T2 et les comptes (RTGS, HAM).

Les paiements, la fluidité des échanges et la journée T2.

La gestion du numéraire, de la liquidité bancaire et les facilités permanentes (SF).

La Gestion Globale des Garanties (3G).

Le déversement des systèmes exogènes.

Mathématiques financières : les fondamentaux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes de valorisation des flux.
- Donner une méthodologie d'approche des calculs des produits financiers.
- Vulgariser les notions de capitalisation et d'actualisation.
- Appliquer les principes des mathématiques financières aux produits financiers classiques.

Participants

- Commerciaux, front-office, back-office, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Mise en application de ces techniques sur des calculatrices financières et/ou des tableurs.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière n'est requise.

PROGRAMME

1 Rappels mathématiques

Les notations mathématiques.
Les puissances.
Les progressions arithmétiques et géométriques.
Les dérivées.

2 Taux d'intérêts

Les intérêts simples (définition, intérêts précomptés, postcomptés, escompte, exemple sur le marché monétaire).
Les intérêts composés (définition, taux périodiques proportionnels et actuariels).
Les intérêts en continu.

3 Capitalisation et actualisation

Définition.
Modalités de calcul.
Tableau d'amortissement.
Application aux barèmes de crédit à taux fixe (remboursements constants ou variables) et à taux variable.

4 Taux de rentabilité

Concepts généraux.

TRI.
TEG, TAEG, taux de l'usure.
TIE.

5 Opérations du marché obligataire

Analyse des obligations à taux fixe (avis d'émission, taux de rendement, prix d'émission).
Particularités des obligations à taux révisable ou variable (cristallisation, marge actuarielle).
Courbe de taux zéro.

6 Risque de taux

Problématique et approche mathématique.
Notion de duration.
Notion de sensibilité.

7 Applications à des instruments de couverture

Options (présentation, utilisations, définitions des "Grecques").
Swaps.
FRA.
Cap.
Floor.
Collar.



Mode d'emploi des systèmes de règlement/livraison et de paiement

Objectif général

- Comprendre l'organisation et le fonctionnement des systèmes de règlement/livraison et de paiement.
- Appréhender les acteurs de la chaîne titres et cash.
- Intégrer les évolutions en cours et leurs conséquences pour les banques.
- Maîtriser les risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés aux traitements titres et cash par les back-offices.

PROGRAMME

1 Acteurs de la chaîne titres et cash

Organisation des marchés.

Opérations traitées et filières de traitement : négociation, livraison et/ou règlement.

Rôle des dépositaires centraux nationaux et internationaux.

Tour d'horizon des chambres de compensation, leurs missions :

- Missions traditionnelles dans les opérations achat/vente.
- Compensation dans les opérations repo sur les souverains.

Rôle des teneurs de compte conservateurs et plus spécifiquement des back et middle-offices titres dans le traitement des opérations.

2 Organisation et fonctionnement des systèmes de règlement/livraison

Schéma récapitulatif du processus de règlement/livraison et différents systèmes en place.

Missions d'Euroclear France, dépositaire central national et gestionnaire des systèmes de place :

- Missions traditionnelles.
- Gestion du collatéral repo triparty et plateforme EuroCGPlus.

ESES, fonctionnement général et principales caractéristiques.

Sous-systèmes d'ESES (contrôles de forme, SBI, SLAB, dénouement).

Target 2 Securities, principales caractéristiques.

Acteurs de la chaîne titres aujourd'hui et demain, principaux changements à venir.

3 Organisation et fonctionnement des systèmes de paiement

Vue d'ensemble des systèmes de paiement en Europe.

De Target 1 à Target 2.

Architecture et principes de fonctionnement de Target 2.

CLS.

Correspondent banking.

CORE.

Projet SEPA.

4 Risques opérationnels liés au traitement des opérations titres et cash

Traitement et contrôle des opérations (exécution, livraison et règlement).

Rôle de SWIFT, garant de la sécurité des paiements.

Confirmation des opérations.

Rapprochements.

Notions de cut-off time pour les paiements, gestion de la trésorerie.

Suspens de marché intraday et traitements.

Initiation aux produits dérivés : caractéristiques, mécanismes et utilisations

Objectif général

- Comprendre les mécanismes et caractéristiques des marchés dérivés.
- Présenter les produits dérivés fermes et optionnels.
- Appréhender les utilisations des produits dérivés.
- Présenter les évolutions réglementaires liées aux produits dérivés OTC.
- Savoir où trouver les sources d'information.

Participants

- Opérateurs de Middle et Back-Offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Fourniture de printers.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1 Quelques généralités sur les marchés dérivés

Définition des produits dérivés.
Principes de fonctionnement.
Différents marchés et règles de fonctionnement.
Produits dérivés fermes vers produits dérivés conditionnels.
Différence comptant versus terme.
Produits de bilan versus produits de hors bilan.
Dérivés vanille versus dérivés exotiques.
Les acteurs des marchés dérivés.
Les différentes stratégies de gestion et leurs objectifs.

2 Le fonctionnement des marchés dérivés fermes

Futures d'actifs financiers, de change et de commodities.
Les futures :
– Définition.
– Standardisation.
– Livraison et dénouement.
– Rôle de la chambre de compensation.
– Fluctuations maximales autorisées, dépôt de garantie et appels de marge.
Les forwards :
– Définition.
– Collatéral management.
Utilisation des futures et des forwards pour la couverture.

3 Le fonctionnement des marchés d'options

Définition.
Mécanismes.
Exemple du call.
In/at/out of the money.
Détermination du prix d'une option.
Utilisation des options pour la couverture.

4 Panorama de quelques produits dérivés de taux

FRA :
– Caractéristiques.
– Utilisation.
– Liquidation d'un FRA.
Futures court terme et long terme.
Swaps de taux d'intérêt.
Swaps de devises.
Asset swaps.
Caps, floors, collars.
Swaptions.
Utilisation des dérivés de taux pour la protection contre les mouvements de taux.

5 Panorama de quelques produits dérivés actions

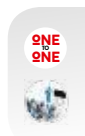
Options
CFD.
Total Return Swap
Warrants.
Turbos.

6 Prise en compte des dérivés dans la comptabilité

Les dérivés dans le French GAAP.
Les dérivés dans les IFRS.

7 Les évolutions règlementaires liées aux produits dérivés OTC

Loi Dodd Frank Act.
EMIR.





Comprendre le rôle, les mécanismes, les instruments et les infrastructures des marchés financiers

Objectif général

- Comprendre le rôle et le fonctionnement des marchés financiers.
- Identifier les principaux intervenants sur les marchés financiers.
- Appréhender les différents instruments financiers.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Commerciaux et chargés de clientèle.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations pratiques et d'exercices.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance théorique de la finance, des marchés et instruments financiers.

PROGRAMME

1 Les marchés financiers

Définition.

Finance directe versus finance indirecte.

Quelques repères historiques à l'aune des principales crises financières.

2 Les principaux intervenants sur les marchés financiers

Banque de Financement et d'Investissement (BFI) :

- Métiers au contact des clients.
- Métiers au contact des marchés.
- Fonctions support.
- Filière Risques.

Prestataires de services d'investissement.

Brokers.

Post-marché :

- Middle-office.
- Back-office.

L'infrastructure des marchés financiers :

- La compensation.
- Le règlement livraison.
- Les conservateurs.
- Les dépositaires centraux.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.

Marchés organisés.

Marchés réglementés.

Multi trading facilities.

Multilatéral Trading Facilities.

Black pools.

Marché monétaire (marché des TCN et marché interbancaire).

Marché des actions.

Marché des obligations.

Marché des OPCVM.

Marchés dérivés.

4 Les évolutions réglementaires liées aux marchés financiers

Réorganisation des marchés financiers avec la directive MIFID 1 : mise en place de nouvelles structures de négociation.

MIF 2.

Réglementations sur les produits dérivés OTC (EMIR, Dodd Frank Act).

La directive AIFMD (Alternative Investment Fund Managers Directive).

5 La bourse

Modèles de marché.

Intervenants.

Techniques de cotation.

Différents modes de transaction.

Cotation.

Publication des cours.

Différents ordres de bourse.

Comprendre les activités du back-office titres



Objectif général

- Comprendre le rôle et les missions du back-office titres.
- Positionner le back-office titres dans la chaîne de traitement des titres.
- Appréhender la réglementation associée au back-office-titres et à la tenue de compte conservation des titres financiers.
- Maîtriser la gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres.
- Identifier les nouveaux défis du back-offices titres.

Participants

- Opérateurs de middle et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.
- Responsables en vue de la certification AMF.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Connaître les fondamentaux liés aux marchés et aux instruments financiers.

PROGRAMME

1 La place du back-office titres dans la chaîne de traitement des titres

Définition du post-marché et du back-office titres.
Vue d'ensemble de l'environnement autour du back-office titres : différents acteurs et leurs interactions.

2 Le rôle et les missions du back-office titres

Les principales missions du back-office titres.
L'organisation et les moyens du back-office titres.
Les autres missions du back-office titres (gestion du passif, service émetteur, etc.).
Les missions des autres fonctions autour du back-office titres.

3 Les différents marchés et instruments financiers

Quelques rappels sur les marchés financiers.
Marché des actions.
Marché des obligations et des titres de créances
Marchés des dérivés.
Marché des OPC.

4 La gestion opérationnelle des opérations par le back-office titres

Tenue de compte conservation et tenue de positions, enregistrement des opérations.
Comptabilité titres et espèces : principes généraux.

Confirmation des opérations.
Traitement des ordres de règlement-livraison.
Traitement des ordres cash.
Gestion des OST.
Fiscalité et récupération fiscale.
Gestion des référentiels.
Traitement des suspens.
Gestion du collatéral.
Reportings client et services à valeur ajoutée.

5 La réglementation associée au back-office titres

Réglementation-synthèse.
Actualité réglementaire.

6 Les nouveaux défis du back-office titres

Les différents choix stratégiques (recentrage d'activité, sous-traitance, externalisation, partenariat).

Maîtriser les caractéristiques et le fonctionnement des Opérations Sur Titres (OST)

Objectif général

- Comprendre les principes généraux et de gestion des OST.
- Appréhender les évolutions à venir sur les OST.
- Étudier de façon pratique quelques OST.

Participants

- Opérateurs de middle-offices et back-offices.
- Contrôleurs et auditeurs internes.
- MOA et gestionnaires de projet.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.

Connaissances requises

Avoir une connaissance théorique des opérations de back-offices.

PROGRAMME

1 Les OST

Définition et objectifs des OST.
Les différents intervenants dans une OST.
Les risques opérationnels associés aux OST.
Le service aux émetteurs.
Les OST d'office.
Les OST obligatoires à options.
Les OST volontaires.

2 Les paiements espèces

Le paiement des dividendes.
Les intérêts sur obligations.
Les intérêts sur TCN.

3 Les principes de gestion des OST

Décision des OST.
Annonces obligatoires.
Obligations d'informations périodiques.
Formalités de publicité.
Diffusion de l'information.
Prospectus et note d'information.
Notion d'ex date, de record date et de payment date.

4 Les contrats de cessions temporaires et les OST

Pension livrée.
Prêt de titres.
Gestion des OST dans le cadre de ces contrats.

5 Les évolutions à venir sur les OST

Projet HDR.
Évolution des rôles.

6 Étude pratique de quelques OST

Augmentations de capital :
– Attributions gratuites d'actions.
– DPS.
– Augmentations simultanées.
Offres publiques :
– OPA.
– OPE.
– OPRA.
– OPR.
Obligations convertibles en actions.
TCN.

Gestion obligataire

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion obligataire.
- Détailler les objectifs de la gestion obligataire.
- Présenter les différents acteurs de la gestion obligataire.
- Présenter les stratégies de gestion obligataire.
- Identifier les principaux risques liés aux obligations les techniques de réduction des risques associées.
- Permettre de trouver les sources d'information sur la gestion obligataire.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurance, investisseurs qualifiés, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel et sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Connaissance élémentaires des obligations.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calcul des obligations

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.
Les courbes de taux.
Les taux zéro coupon, et forward.
L'évaluation des obligations :
– valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.
Les courbes de taux, les taux sans risques.
La courbe des taux zéro-coupon.

2 Analyse systématique et Sensibilité des obligations

La sensibilité mesure du risque systématique :
– Sensibilité des produits de taux (DV01-dollar value-, convexité, duration modifiée).
– Sensibilité par time buckets (périodes).
Sensibilité, duration, convexité et rendement d'un portefeuille obligataire d'un portefeuille obligataire

3 Les produits obligatoires

Caractéristiques des produits obligataire : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc..
Les produits obligataires :
– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.
– Obligations convertibles.
– Obligations callables.
– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.
– Obligations indexées.
– Obligations issues de la titrisation.
– Obligations sécurisées (cover bonds).
Origination obligataire :
– Syndication.
– Adjudication.
– Rang des obligations : senior, mezzanine, junior, subordonnée etc.
– Notations.
– ...

4 Objectifs, risques et couverture des risques de la gestion obligataire

Les objectifs du gestionnaire obligataire :
– Les différents objectifs de la gestion obligataire.
Les risques de la gestion obligataire :
– Risque systématique ou risque de taux.
– Risque de défaut.
– Risque de liquidité.

– Risque de réinvestissement.
– Risque d'optionnalité.
La couverture des risques d'un portefeuille obligataire :
– Couverture du risque de taux (risque systématique) par assets swap structuré et non structuré, par future et par floor ; etc..
– Couverture du risque de défaut par CDS.
– Couverture du risque de réinvestissement par option de taux cap ou option obligataire.
– Couverture contre une rentabilité insuffisante : les produits structurés.

5 Les stratégies de gestion dynamique

Facteurs affectant le rendement d'un portefeuille obligataire : changements dans les niveaux des taux d'intérêt, dans la forme de la courbe des taux, dans les spreads entre deux ou plusieurs secteurs du marché obligataire, dans les caractéristiques spécifiques des obligations. Les stratégies basées sur les anticipations de taux : swap d'anticipation de taux. Approche de modèles de taux.
Les stratégies basées sur les mouvements des courbes de taux d'intérêt :
– Types de déplacements de la courbe des taux (twist et butterfly ; sans mouvement).
– Stratégies bullets, barbells et ladders.
Les stratégies basées sur les écarts de taux.
Les stratégies basées sur les caractéristiques propres de chaque obligation.

6 Les stratégies de gestion passives

La gestion indiciaire d'un portefeuille obligataire.
L'immunisation des portefeuilles sous une ou plusieurs contraintes. Les différentes stratégies de gestion passive.
Re-balancement des portefeuilles immunisés.
L'immunisation conditionnelle.
Immunisation multi-périodique.
Appariement des flux d'encaisse.

7 Les stratégies hybrides

Combinaisons des deux types de stratégies.

8 Construction et suivi d'un portefeuille

Les objectifs du gestionnaire obligataire :
– Les différents cadres de la gestion obligataire.
– Liaisons entre différents cadres et stratégie de gestion.
Choix des obligations à mettre en portefeuille.
Gestion par la duration.
Suivi du rendement.
L'utilisation d'indicateur.
Suivi de la performance.
Var d'un portefeuille obligataire.



Technique de la titrisation

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la titrisation.
- Détailler les objectifs de la titrisation : côté cédant et côté investisseur.
- Présenter les différents acteurs de la titrisation.
- Faire prendre conscience des paramètres d'une titrisation et en particulier du tranching.
- Identifier les principaux risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de titrisation et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de titrisation.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un produit de titrisation.

Participants

- Directeurs financiers, trésoriers, gestionnaires d'actifs, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs de risques.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Sites Internet.
- Cahier d'exercices Excel.
- Utilisation de pricers fournis.
- Documentation sur titrisations réelles.

Connaissances requises

Pas de connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Les principes de base de la titrisation

Les notions de base de la titrisation.
Les mots clés de la titrisation.
Le processus de titrisation.
Les différentes formes de titrisation (RMBS, CDO, CDO², ABS, etc.) et les actifs sous-jacents.
Les avantages et limites de la titrisation.
Les nouveaux domaines de la titrisation : commerce international, financement des PME, etc.
La titrisation versus les autres sources de financement : augmentation de capital, émission d'obligations, obligations sécurisées (covered bonds), etc.
Quelques chiffres clés.

2 Les objectifs de la titrisation

Objectifs du recours à la titrisation coté cédant.
Objectifs pour les investisseurs.
Structure juridique et financière d'une opération.

3 Les acteurs de la titrisation

L'arrangeur.
Le cédant.
La société de gestion.
Le dépositaire.
Les agences de notation.
Les sociétés de rehaussement de crédit.
L'agent payeur.
Les autorités de tutelle.
Les investisseurs.

4 Exposé pratique d'une titrisation

Exemple réel d'une titrisation (ABS) :
– Mise en place d'une SPV.
– Émission d'obligations titrisées.
Documentation obligatoire.
Analyse de la documentation.
Évaluation des obligations issues de la titrisation.
Aspect du tranching.

Émission et placement.
Aspects de l'origination obligataire.
Collatéraux.
Les techniques de garanties liées à la titrisation :
– Les techniques internes (subordination, surdimensionnement, fonds de réserve, de réserve de première perte, clauses spéciales d'amortissement, garantie du cédant, etc.).
– Les techniques externes (garantie bancaire, nantissement, contrats d'assurance, utilisation des produits dérivés, rehaussement du crédit etc.).

5 Titrisation, reporting et normes prudentielles

Notion de risques de crédit Bâle II et III.
Bâle II et III : prise en compte de la titrisation et de re-titrisation dans la CRD IV et la CRR et conséquences sur les ratios.
La nouvelle titrisation : La titrisation STS/STC : Simple, Transparente, Standardisée et ses conséquences.
Le Règlement Du Parlement Européen et du Conseil.
Le reporting réglementaire concernant la titrisation :
– Les états COREP.
• Réforme COREP, déclarations des expositions en matière de titrisation.
• États CRS ECSA, CR SEC IRB, CR SEC DETAILS.
– Les états FINREP :
Le règlement (UE) 2015/534 de la BCE.
– Le système SURFI.
Liens entre les reporting réglementaires.

6 Titrisation et normes comptables

Titrisation et normes IFRS.
Titrisation et French GAAP.
Les règles de déconsolidation.

7 Impact de la titrisation sur l'organisation administrative

Les principaux services impactés et les tâches attribuées à ces services :
– Département structuration.
– Département juridique.
– Département informatique.

PROGRAMME

- Direction financière.
- Département recouvrement.

8 Les risques liés à la titrisation et les techniques de réduction des risques associées

Les risques associés aux opérations de titrisation au niveau de la SPV :

- Risque de remboursement anticipé.
- Risque de défaillance des débiteurs.
- Risque de perturbation des flux financiers.
- Risque de détérioration de la notation.
- Risque de défaillance des intervenants.
- Risque réglementaire.
- Risque de corrélation.
- Etc.

9 Pratique de la couverture d'une titrisation

Recours aux CDS (Credit Default Swap).

Définition et mécanismes des CDS.

Évaluation du spread de taux de la SPV.

La couverture du risque de spread de la SPV par les swaps.

La gestion du collatéral du swap.

10 Titrisation synthétique

Immunisation du risque de crédit d'un portefeuille.

Création d'un CDO à partir de CDS.

Produits de taux fermes et dérivés

Objectif général

- Présenter les produits et les marchés de taux.
- Savoir reconnaître les principaux produits de taux.
- Savoir identifier les produits de taux correspondant à un besoin donné.
- Apprendre les principes d'évaluation et de valorisation des produits de taux.
- Identifier les principaux risques liés à la gestion des produits de taux et les techniques de réduction des risques associées.
- Donner une méthodologie d'approche des produits de taux.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les produits de taux.
- Acquérir les notions de la gestion obligataire.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier d'exercices Excel.
- Exercice sur pricer fourni.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Pas de connaissance particulière.

Participants

- Trésoriers, gestionnaires d'actifs banque et assurances, gestionnaires ALM, front-office, back-office, auditeurs, contrôleurs et gestionnaires de risques, direction financière corporate.

PROGRAMME

1 Les taux

La notion de taux. Taux proportionnel, actuariel, continu. La notion d'actualisation.

Les courbes de taux.

Les taux zéro-coupon et forward.

Notions des modèles de taux.

2 Éléments de calcul des produits de taux et Bases de calcul et conventions

L'évaluation et pricing des obligations : valeur de marché, taux actuariel (taux de rendement à l'échéance), taux au pair.

Base exact/360 money market.

Base exact/exact actuarielle.

Normes AFB et ISDA.

Base 30/360 bond basis.

Base Exact/365.

Conventions de dates de paiement :

– Preceding, following et modified following.

3 La sensibilité des produits de taux

Sensibilité des produits de taux (DV01, convexité, duration modifiée).

Sensibilité par time buckets (périodes).

Sensibilité et rentabilité d'un portefeuille de taux.

4 Les produits comptant de taux fermes : les produits monétaires et obligataires

Caractéristiques des produits : cours, coupon, maturité, date de remboursement, différence entre le prix coupon couru inclus (gross price) et le prix pied de coupon (clean price), etc.

Les produits monétaires :

– BTF, Tbill.

– Titres de Créance Négociables (TCN).

– Titres à court terme (anciens certificats de dépôts et les billets de trésorerie).

– Les billets à moyen terme négociables (BMTN).

– Le label STEP.

– Le marché des titres négociables à court terme (NEU CP -Negotiable European Commercial Paper) et à moyen terme (NEU MTN -Negotiable European Medium Term Note).

– La plateforme Euro General Collateral Plus (Euro GC+).

– Les BTAN (Bon du Trésor à Intérêt annuel).

Les produits intermédiaires :

– EMTN.

– Les produits structurés à base d'EMTN.

– Euro-Commercial Paper (ECP).

Les produits obligataires :

– Obligations à taux fixe, variables (FRN), à coupon zéro.

– Obligations convertibles.

– Obligations callables.

– Obligations corporate et obligations d'État : OAT, BTAN, Bund, Gilts, Tbond.

– Obligations indexées.

– Les obligations issues de la titrisation.

– Obligations.

– Les ESNi (Euro Secured Notes Issuer).

Les marchés obligataires.

Le marché des Esni.

5 Les produits dérivés fermes de taux

Les FRA (Forward Rate Agreement).

Les futures de taux.

Les CFD de taux.

Taux forward et taux futures.

Facteur de concordance et obligation moins chère à livrer.

6 Les produits dérivés fermes de taux

Les swaps de taux : principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, etc.

7 Les produits dérivés optionnels de taux

Rappel des principales caractéristiques des options : les grecques.

Les options sur obligations.

Les caps et les floors.

– Cap digital ou binaire.

– Cap spread, à degré, contingent etc.

– Autres options de seconde génération.

PROGRAMME

Les options sur swap : les swaptions.
Principe de hedging (couverture des options de taux).
Les surfaces de volatilité.
Les stratégies optionnelles.

8 L'organisation des marchés des taux

Acteurs et intervenants (investisseurs, émetteurs).
Marché OTC.
Marchés régulés.
Libor, Euribor, Eonia.
Les REPO et les tri parti repo.
Plateformes.
Régulation : ISDA, organismes de compensation, etc.

9 Les risques liés aux portefeuilles de taux

Risque de révision de taux.
Risque de déformation de la courbe de taux.
Risque de base.
Risque de clauses optionnelles.
Risque de liquidité.
Risque de contrepartie.
Risque de défaut.

10 Les impasses de taux

Définition.
Analyse et couverture des impasses de taux.
Couverture du risque de base.

11 Couverture des portefeuilles de taux

Couverture des risques de taux :
– Par FRA.
– Par options.
– Par futures.
– Par swaps.
Couverture des risques de défaut par CDS.
Réduction du risque de contrepartie.

12 Les produits structurés de taux

Problématique des structurés de taux : besoins et rationalité.
Exemples : EMTN cappé, corridor, steepener, corridor, obligations synthétiques et Credit Linked Notes.

13 Comptabilisation des produits de taux

Comptabilisation selon french GAAP.
Comptabilisation selon IFRS.

14 Approche de la gestion obligataire

Facteurs affectant la gestion des obligations.
Les stratégies (mouvements et déplacements des courbes de taux):
– Stratégies liées aux déplacements de la courbe des taux (bullet, barbell, ladder).
– Stratégies basées sur les spreads.
– Stratégies basées sur les caractéristiques des obligations.
– Stratégies passives.

Swaps de taux

Objectif général

- Donner aux participants les éléments de base nécessaires à la compréhension des mécanismes des swaps de taux.
- Donner une méthodologie d'approche des swaps et de leur évaluation.
- Permettre de trouver les sources d'information sur les swaps de taux.
- Permettre une première évaluation de la structure et des risques d'un swap de taux.
- Donner une approche pratique de la construction de swaps.
- Donner les principes de l'utilisation des swaps pour la couverture, la gestion d'actifs et de dettes.

Participants

- Gestionnaires d'actifs et de passifs, commerciaux, front-office, back-office, contrôleurs de gestion, auditeurs.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Cahier Excel.
- Sites Internet.
- Fourniture de pricers.
- Documentation complémentaire : ISDA, accord-cadre FBF, etc.

Connaissances requises

Aucune connaissance particulière.

PROGRAMME

1 Rappel sur les taux

Rappel : éléments de calcul actuariels, taux et portage, taux à coupon zéro, forward et futures, conventions monétaires.

2 Les taux et les courbes de taux

Les taux : construction des courbes de taux (courbe zéro-coupon, courbes swaps, taux forward...).

Introduction aux modèles de taux.

3 Les swaps de taux

Swap de taux : besoins, justification et principes.

Les différentes sortes de swap de taux : swap classique, le basis swap, amortizing swap, swap zéro coupon, swap différé, swap à maturité constante (CMS), cross currency swap, swap de spread, OIS, swap quanto, les swaps annulables etc.

4 Construction pratique des swaps

Construction pratique de swap : choix de l'indice variable, date de commencement, choix de la base de calcul (convention), date de détermination du taux variable, fréquence de refixation du taux variable, choix du jour ouvré (following et preceeding), ajustement des périodes d'application, etc.

Cadre juridique et conceptuel

– Master agreement ISDA et accord cadre FBF.

– ISDA Schedule.

– Credit support annex (CSA).

Annulation et assignation des swaps.

Valorisation des swaps de taux.

Taux de swap forward.

Calcul du discount factor.

5 Analyse pratique des swaps

Issue swap de taux.

Swap de taux euro contre éonia.

Asset swap.

6 Options sur taux et sur swap

Rappels sur les options.

Les grecques.

Les options vanilles : caps et caplets et floors et floorlet. Caption et floorion.

Pricing des caps et floors.

Les options exotiques de deuxième générations : option à barrières, digitales, sur moyenne.

Les swaptions vanilles et les swaptions exotiques (bermudiennes, compound option).

7 Gestion des swaps

L'évaluation des risques en matière de swaps :

– Risque de taux et risque de spread :

- Sensibilité des swaps au taux (DV01, convexité, duration).
- Sensibilité par time buckets (échéances).

– Le risque de liquidité.

– Le risque de contrepartie.

8 Couverture des risques de swaps

Couverture du risque de taux.

Les outils disponibles (futures et futures sur euribor et libor, options, obligations, etc.).

Couverture et gestion du risque de liquidité (échéancier, les roller-coaster swaps, etc.).

Couverture de risque de contrepartie.

Rôle des chambres de compensation pour les swaps standards.

9 Les swaps structurés et dans les structures

Swaps et EMTN, snowball, subzidized swap, etc.

10 Les swaps de taux dans la gestion de trésorerie, d'actifs et de dettes

Utilisation des swaps dans la gestion de trésorerie d'une banque.

Utilisation des swaps dans la gestion obligataire pour le rendement

PROGRAMME

(par exemple steepener, issue swap de taux (sous forme d'exercice) et couverture).

Utilisation des swaps dans la gestion de la dette par issue swap.

⑪ Comptabilisation des swaps de taux

La comptabilisation des swaps selon les normes IFRS.

Comptabilisation selon french GAAP :

– Règlement N° 2015 -05 Du 2 Juillet 2015.

⑫ Les swaps, environnement et évolution de la régulation

Les intervenants.

Les swaps et le marché OTC.

Les SDRs (Les swaps data repositories).

Rôle de l'ISDA, et autres organismes.

Quels changements entraînent EMIR et la loi Dodd Franck ?

Gestion des risques de positions de taux (prêts, investissements, dettes ou dérivés) et couverture contre le risque de taux

Objectif général

- Présenter les principes de bases relatifs à la gestion des risques de taux.
- Maîtriser les méthodes d'évaluation des risques des produits de taux.
- Maîtriser les techniques de couvertures des risques de taux pour chaque type de produit.
- Disposer des éléments de réponses pour la clientèle particulièrement institutionnelle.
- Permettre de trouver les sources d'information.
- Note : cette formation a été particulièrement conçue pour résoudre les problèmes de variations de taux dans le contexte actuel.

Participants

- Gestionnaires de risques, gestionnaires d'actifs, back et middle-office, sales, trésoriers, directions financières d'entreprises.

Supports et moyens pédagogiques

- Documentation en PowerPoint.
- Alternance d'illustrations et d'exercices pratiques.
- Exercices sous Excel.
- Exercices sous pricer fournis.
- QCU, synthèses, questions/réponses pour vérifier, réviser et confirmer les acquis.
- Pricers.
- Sites Internet.

Connaissances requises

Idéalement connaissance des produits de taux, connaissance des options.

PROGRAMME

1 Rappel des éléments de calculs financiers indispensables à la gestion de taux

Produits de taux et leurs caractéristiques : FRA, swaps, obligations, TCN, futures, dépôts, FRN, options de taux.
Taux actuariels (TRE taux de rendement à l'échéance), taux continus, calculs des taux zéro coupon, calcul des taux forward.
Calcul de la valeur de marché d'une obligation, taux actuariel.
La WAL (Weighted Average Life).
Sensibilité des produits de taux : duration et convexité.
Delta, gamma et DV01.
Duration d'un portefeuille de taux.
Convexité d'un portefeuille de taux.
Rentabilité d'un portefeuille de taux.

2 Taux et courbes de taux. Impact sur position de taux

Les taux du marché : taux des swaps, taux des CMS, taux zéro coupon, taux repo.
Évolution des courbes de taux : déplacements parallèles (shift) et non parallèles (twist et butterfly).
Trading directionnel et trading d'arbitrage.
Modèle de taux.
Analyse technique.
Principes généraux de pricing et de couverture des portefeuilles de produits de taux.
Analyse en composante principales.
Analyse du risque sur une position ferme.
Gap de taux :
– Méthode des impasses.
– Méthode de la duration.
– Méthode de la simulation.

3 Analyse et couverture des positions FRA et forward-forward

Valorisation, pricing et typologie des risques des FRA.
Analyse d'une position en FRA.
Arbitrage FRA/forward-forward.

4 Pricing et gestion de position de swaps

Rappel sur les swaps de taux.
Valorisation des swaps par méthode obligataire et par taux forward.
Sensibilité des positions swaps par échéances (time buckets).
Évaluation des risques.
Utilisation de la VAR.
Vecteurs de sensibilité.
Couverture mono et multi actuelles, couverture « Var Best Hedge ».
Couverture par time buckets (barbellisation et agrégation de l'échéancier).
Analyse d'une position obligataire : risques et P/L.
Calculs des paramètres d'une position obligataire (grecs).
Couverture d'une position obligataire par un asset swap :
– Utilisation du spread apparent (swap non structuré).
– Swap structuré.
– Stratégies Barbells versus Bullets.
– Biais de convexité.

5 Analyse et couverture de portefeuille obligataire

Rappel des notions de la veille.

6 Analyse et couverture de gap de taux par les produits dérivés

Utilisation des swaps de taux standards.
Utilisation de swaps hybrides.
Utilisation des options.

PROGRAMME

7 Analyse et couverture d'un portefeuille de dettes par produits dérivés de taux et structures

Utilisation des produits dérivés pour couvrir un risque de taux à la hausse ou profiter d'une baisse de taux.

Structuration de la dette en utilisant des structures classiques, steepener, boule de neige, obligations callables, etc.

8 Valorisation, sensibilité et couverture d'un book d'options de taux

Rappel des caractéristiques (greeks) des options de taux : cap et floor, swaptions etc.

Pricing d'options de taux : option sur obligations, cap et floor, swaption, etc.

Sensibilité du book en fonction des greeks.

Analyse du risque et gestion d'un portefeuille d'options de taux :

– Le delta : principe et pratique.

– La gestion du gamma de taux : principe et pratique.

– L'analyse en composantes principales (ACP).

– Smile et nappes de volatilité.

La gestion du Véga : principe et pratique.

9 Couverture de positions de taux et synthèse de l'utilisation des instruments de couverture

Utilisation de l'ensemble de dérivés de taux pour la protection de position de taux en fonction des courbes de taux, de l'appétence au risque et du coût : Cette partie sera essentiellement pratique.

10 Couverture par échéances : stripping et stacking à partir des futures

Techniques de couvertures par stripping et/ou stacking à partir d'un exercice pratique.

Conditions générales de prestation

Conditions générales de prestation

FORMATION INTER

Les formations Inter, organisées par nos soins, regroupent des stagiaires de différents établissements aux dates proposées dans notre planning. Nos sessions ne comportent pas plus de 15 participants de manière à faciliter les échanges de vue et à partager des expériences réciproques.

Inscriptions

Pour les formations Inter entreprises, une confirmation ainsi qu'une facture et une convention vous seront adressées à réception du bulletin d'inscription daté et signé par une personne habilitée, accompagné de son règlement et de la fiche individuelle de renseignements. Minimum 10 jours avant la tenue du stage, une convocation est envoyée directement à l'inscrivant ainsi qu'au participant, précisant le lieu, les horaires et les modalités d'accès. Sauf stipulation contraire dans la convocation, les formations ont lieu dans nos locaux. Les stages commencent à 9h00 et se terminent à 17h30.

En fin de session

- Une attestation de présence est délivrée au participant.
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire afin de confirmer la pertinence de la formation et peut être, sur demande, transmise à l'instigateur de la formation.
- Une attestation des acquis de compétences est également transmise à l'instigateur de la formation.

FORMATION INTRA

Les formations Intra sont basées sur les programmes de ce catalogue qui peuvent être adaptés aux besoins spécifiques de chaque établissement à des dates définies d'un commun accord. Chaque demande est traitée dans l'esprit d'un service "sur mesure".

Il vous sera adressé une proposition de formation précisant :

- Le formation et son programme ;
- La durée et la date d'intervention ;
- L'animateur ;
- Le lieu ;
- Les conditions financières.

Toute commande définitive est subordonnée à la réception d'un courrier de confirmation.

L'envoi de la documentation et la mise au point des derniers détails se font une quinzaine de jours avant la tenue du formation.

TARIFS

Les prix pratiqués dans ce catalogue, hors taxes, sont valables jusqu'au 31 décembre 2018.

Ils incluent les repas, frais pédagogiques et documentation.

Toutes nos formations sont réglables d'avance à réception de facture :

- Par chèque : à l'ordre de AFGES ;
- Par virement bancaire sur BNP PARIBAS.

En cas de règlement par un organisme paritaire de votre choix, nous vous rappelons que si cet organisme ne règle pas dans les délais, nous vous demanderons de pallier son retard en procédant directement au paiement de la prestation, et ce, en qualité d'ordonnateur.

Toute formation débutée est due en entier.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Les annulations doivent nous être confirmées par écrit 8 jours ouvrables au moins avant la date de la formation. Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés. Néanmoins les participants initialement inscrits pourront se faire remplacer.

Pour toute annulation dans un délai supérieur à 8 jours, les reports seront possibles sur les 12 mois suivants.

AFGES se réserve le droit de reporter une session pour préserver un meilleur équilibre dans les groupes ou d'annuler pour des raisons générales d'organisation environ une semaine avant la date de la formation, et pourra proposer au stagiaire qui le désire, de reporter son inscription sur une autre session.

Bulletin d'inscription aux formations

Informations client

Établissement :
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone :Télécopie : e-mail :
Adresse :
Nom de la personne à indiquer sur la convention de formation, si différente :
Personne à qui la facture doit être adressée :

Formation(s) choisie(s) et nom(s) du (des) participant(s)

Formations	Participants	Dates	Montants
.....			
.....			
.....			

Joindre obligatoirement pour chaque personne inscrite une fiche individuelle de renseignements.

Ouvrages de nos éditions (optionnel)

	H.T après remise de 25 %	Qté	Montant
Pratique de la comptabilité bancaire aux Normes IAS/IFRS (2012)	84,11		
Contrôle interne bancaire : objectif conformité (juillet 2008)	31,54		
Guide opérationnel de la lutte anti-blanchiment dans la banque (octobre 2007)	49,07		
Gestion comptable et valorisation des OPCVM à vocation générale (novembre 2007)	56,07		
Plan comptable des établissements de crédit (2012)	10,51		
Audit et contrôle interne bancaires (2002)	101,64		

Participation aux frais de port par ouvrage :

10,00 € pour la France métropolitaine
30,00 € pour l'étranger

Total HT (formation)	
TVA 20 % (formation)	
Total HT (support)	
TVA 5,5 % (support)	
Frais de port	
Total TTC	

Toute inscription à une formation donne droit à une réduction sur nos ouvrages.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, dès réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.

Règlement

☐ Par le client à réception de la facture ou d'un devis

- ☐ Par virement (RIB communiqué sur demande)
- ☐ Par chèque (à l'ordre de AFGES FORMATION)

☐ Par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Nom de l'organisme paritaire :
Contact :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au moins 8 jours avant la date de la formation.
Dans le cas contraire, les frais de participation resteront dus en totalité et devront être payés.

Fiche individuelle de renseignements du participant

Formations

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Intitulé :

Date(s) :

Coordonnées

Nom : Prénom : Age :

Ancienneté :

Formation :

.....

.....

.....

Fonctions actuellement occupées :

.....

Motivations qui conduisent à cette demande d'inscription et thèmes des formations qui vous intéressent plus particulièrement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresse où le stagiaire peut être contacté :

.....

email :



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner:

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
.....
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- ☐ Comptabilité bancaire : opérations classiques
- ☐ Comptabilité des titres et autres non dérivés
- ☐ Comptabilité des produits dérivés
- ☐ Consolidation des comptes : l'essentiel
- ☐ Reporting réglementaire et prudentiel : l'essentiel
- ☐ Contrôle interne comptable
- ☐ Fiscalité bancaire : l'essentiel
- ☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen
- ☐ Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 16 jours y compris l'examen 6 763 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations aux choix) + examen : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € ht + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque

☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en comptabilité bancaire

Joindre la copie des diplômes et d'une pièce d'identité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Diplôme :

Niveau :

Expérience

Date	Durée	Nom de l'employeur	Titre	Fonction
du...../...../..... au...../...../.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				

Fonctions actuellement occupées

.....
.....

Motivations qui vous conduisent à suivre ce cycle certifiant

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Commentaires de l'employeur (facultatif)

Nom : Prénom :

Fonction :

.....
.....
.....
.....



Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle bancaire comptable

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- ☐ Environnement comptable et contrôle interne
- ☐ Crédits à la clientèle
- ☐ Activité de marché : introduction, titres et devises
- ☐ Activité de marché : dérivés
- ☐ Autres opérations bancaires
- ☐ Fiscalité bancaire
- ☐ États financiers individuels et consolidés
- ☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen
- ☐ Examen
- ☐ Oral

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 27 jours y compris l'examen 10 685 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé (formations au choix) + examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

- À réception de la facture.
- ☐ **Paiement par le client**
 - ☐ Par virement ☐ Par chèque
 - ☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

Bulletin d'inscription au certificat d'expertise en contrôle comptable des sociétés d'assurance

Remplir ce bulletin (ou une photocopie) et le retourner :

- par fax au **01 47 27 07 63**
- par courrier à **Afges Formation, 29 rue Lauriston, 75116 Paris**
- par mail à **contact@afges.com**



Informations client

Établissement :
Contact : Fonction :
e-mail : Téléphone :
Télécopie :
Adresse :
Coordonnées de facturation si différentes :
Personne à indiquer sur la convention, si différente :

Informations participant

M/Mme/Mlle Nom : Prénom :
Adresse :
e-mail professionnel :
e-mail en cas d'absence prolongée du bureau :

Titres des formations

- ☐ Fonctionnement, réglementation et risques de l'assurance
- ☐ Comptabilité d'assurance
- ☐ Application des IFRS à l'assurance
- ☐ Opérations en devises des sociétés d'assurance
- ☐ Bâtir le bilan économique sous Solvabilité 2
- ☐ Produire les états de reporting du pilier 3 de Solvabilité 2
- ☐ Consolidation des sociétés d'assurance
- ☐ Fiscalité des opérations d'assurance
- ☐ Révision, préparation et entraînement à l'examen
- ☐ Examen

Date (voir calendrier)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tarifs

- Cycle complet de 18 jours y compris l'examen : 7 590 € HT dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Révision, préparation, entraînement et passage de l'examen : 2 705 € ht dont 500 € de frais d'examen exonérés de TVA.
- Parcours personnalisé : révision, préparation, entraînement et examen : 2 705 € HT + formations au choix au prix catalogue avec une réduction de 10 %.

Facturation

Une facture acquittée sera adressée à l'établissement, à réception du paiement, sur demande.
Les frais de repas sont inclus dans le prix de nos formations.
Seules les inscriptions payées sont considérées comme définitives.

Règlement

À réception de la facture.
☐ **Paiement par le client**
☐ Par virement ☐ Par chèque

☐ **Paiement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), remplir les coordonnées ci-contre**

Organisme collecteur

Coordonnées de l'OPCA :
Nom de l'organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :
Contact :

plan d'accès



29, rue Lauriston

75116 Paris

Tél : 01 70 61 48 60 Fax : 01 47 27 07 63

En métro : Ligne 6, métro Kléber

En RER : Ligne A, Charles de Gaulle Étoile, sortie n°6 - Grande Armée, sortie n°8 - Avenue Foch



